



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

INTRODUCTION	page 4
I. LE CONTEXTE GÉNÉRAL	page 6
1) Les tendances macro-économiques	page 6
2) Analyse financière des collectivités en 2024	page 10
3) La Loi de Finances 2025 : un contexte particulier	page 18
II. LE BUDGET GENERAL : PRÉPARATION ET TENDANCES FINANCIÈRES 2024-2026	page 22
1) Eléments de contexte	page 22
1.a Le projet de territoire en cours d'élaboration	page 22
1.b La trajectoire financière 2024-2026	page 22
2) La section de fonctionnement	page 26
2.a Les recettes de fonctionnement	page 26
2.a.1 Les impôts et taxes	page 26
2.a.2 Les dotations et participations	page 29
2.a.3 Les autres recettes	page 30
2.b Les dépenses de fonctionnement	page 31
2.b.1 Les reversements de produits	page 31
2.b.2 Les subventions et participations versées	page 31
2.b.3 Les charges de personnel	page 32
2.b.4 Les charges à caractère général	page 36
2.c La tendance générale de la section de fonctionnement	page 36
2.d La prospective financière 2024-2026	page 38
2.d.a Les indicateurs et ratios financiers	page 39
2.d.b La prospective 2024-2026	page 40
3) La section d'investissement	page 44
3.a Les dépenses d'investissement	page 44
3.b Les recettes d'investissement	page 46
4) Les informations relatives à la dette	page 47
4.a Eléments de contexte	page 47
4.b Les éléments de dette de la CA2BM – budget général	page 49
4.c Les perspectives d'emprunt 2025	page 52
III. LES BUDGETS ANNEXES	page 53
1) Le Budget collecte et valorisation des déchets	page 53
1.a Le fonctionnement	page 53

1.b L'investissement	page 54
1.c La dette	page 56
2) Le Budget transport	page 58
2.a Le fonctionnement	page 58
2.b L'investissement	page 59
3) Le Budget immobilier d'entreprise	page 61
3.a Le fonctionnement	page 61
3.b L'investissement	page 62
3.c La dette	page 63
4) Le Budget assainissement collectif	page 66
4.a Le fonctionnement	page 66
4.b L'investissement	page 67
4.c La dette	page 69
5) Le Budget assainissement non collectif	page 72
6) Le Budget eau potable	page 73
7.a Le fonctionnement	page 73
7.b L'investissement	page 76
7.c La dette	page 77
IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE RELATIVE À LA DETTE (TOUS BUDGETS RÉUNIS)	page 81
GLOSSAIRE	page 86
V. ANNEXES	page 87

Introduction

Créée le 1^{er} janvier 2017 par la fusion de 3 établissements publics de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) regroupe 46 communes (95 127 habitants population DGF 2024).

La collectivité exerce de nombreuses compétences, malgré un Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)¹ de 0.324725, en deçà de la moyenne de la catégorie (0.396053).

L'exercice de ces missions est reparti sur 7 budgets : budget général, assainissement collectif, collecte et valorisation des déchets, immobilier d'entreprise, assainissement non collectif, transport – mobilité et eau potable.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant la forme et le contenu du débat.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- informer sur la situation financière.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Délai :

Le rapport doit être communiqué aux membres du Conseil Communautaire en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour. L'entité doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines avant l'examen du BP (article L.5217-10-4 du CGCT).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'aura pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury ; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux ; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

¹ Le CIF est un indicateur qui permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne pouvant intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

Le rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par l'agglomération portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant, notamment, des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail dans l'établissement.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1) Les tendances macro-économiques

Au sein de l'Union Européenne

L'Allemagne se trouve dans une double crise : politique et économique

La coalition entre les sociaux-démocrates (SPD), les Verts et les libéraux (FDP) a éclaté. Le limogeage du ministre des Finances, Christian Lindner, a conduit le FDP à quitter la coalition, créant une instabilité politique. L'Allemagne se dirige vers des élections législatives anticipées le 23 février prochain pour se doter d'un nouveau gouvernement.

L'Allemagne fait face à des défis économiques majeurs, notamment une baisse de la compétitivité de son industrie automobile, un sous-investissement public et une concurrence commerciale accrue. La crise énergétique et les répercussions de la guerre en Ukraine ont également aggravé la situation.

Le gouvernement allemand a révisé à la baisse sa prévision de croissance pour 2024. Il table désormais sur une récession de 0,2 %. Cette récession est alimentée par une baisse de l'activité manufacturière et des pressions stagflationnistes.

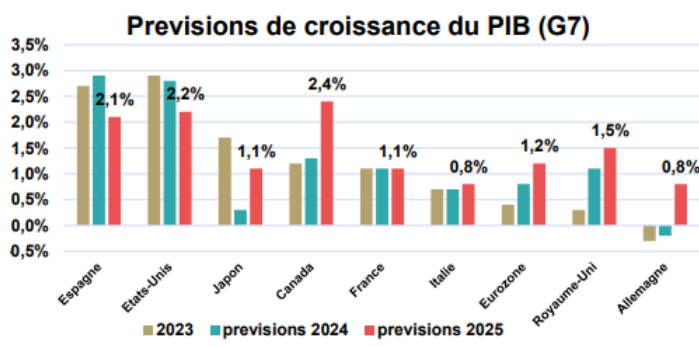
La croissance en Espagne décolle

L'Espagne connaît une croissance économique notable en 2024, estimée à environ 2,8 %. Plusieurs facteurs contribuent à cette performance :

* Le tourisme : les revenus générés par le tourisme sont considérables, atteignant 86,7 milliards d'euros sur les huit premiers mois de l'année, soit une augmentation de 17,6 % par rapport à 2023. Le secteur touristique contribue à hauteur de 13,2 % du PIB national.

* L'inflation : la baisse de l'inflation, notamment grâce à la diminution des prix de l'énergie, améliore le pouvoir d'achat des consommateurs et stimule la demande intérieure tout comme la diminution du chômage.

* Les investissements : Les fonds de relance de l'Union européenne favorisent les investissements dans les infrastructures et la transition énergétique, soutenant ainsi l'activité économique. L'Espagne est également la sixième destination mondiale des projets d'investissement direct étranger depuis 2019.



Sources : Trading Economics et Financial Times

En France

Un déficit budgétaire qui dérape et atteint des niveaux inédits

Le **déficit public de la France atteindra 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024**, selon le PLF de fin de gestion présenté mercredi 6 novembre en Conseil des ministres.

Un important dérapage par rapport au déficit de 4,4% qui était prévu dans le PLF initial pour 2024, alors que le **déficit de la France a atteint 5,5% du PIB en 2023**.

Pour combler le déficit public, le gouvernement a présenté un budget 2025 dans lequel il prévoyait un **effort budgétaire de 60Mds€**. L'exécutif voulait réaliser **40Mds€ d'économies** en réduisant des dépenses et trouver **20Mds€** en augmentant ses recettes.

Cette situation budgétaire très dégradée a des conséquences sur la capacité d'endettement de la France. Après Fitch, Moody's met la note de la France sous perspective négative.

Cependant, la dette française continue de séduire les investisseurs, mais ses taux d'intérêt désormais ont monté (OAT 10 ans à 3,16% le 13/11) et atteignent celui de pays comme le Portugal ou l'Espagne, réputés plus risqués.

La charge de la dette est aujourd'hui le deuxième poste budgétaire derrière l'éducation avec plus de 50Mds€ et elle pourrait devenir le premier d'ici à 2027.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	Variation entre T2 2023 et T2 2024
Ensemble des adms. Publiques	3 053	3 095	3 101	3 160	3 228	+ 175
En point de PIB (*)	111,2%	111,0%	109,9%	110,5%	112,0%	+0,80%
Dont :						
- Etat	2 469	2 514	2 514	2 558	2 628	+ 159
- Organismes divers d'adm centrales	72	71	74	74	69	- 3
- Administration publiques locales	244	243	250	251	251	+ 7
- Administration sécurité sociale	266	265	264	277	281	+ 15

Source : INSEE

Perspectives : croissance, inflation et emploi.

Dans ses projections trimestrielles, la Banque de France prévoit une baisse de la croissance pour 2025. Malgré de nombreuses incertitudes liées à l'instabilité politique nationale et au contexte international, l'inflation devrait diminuer et permettre « un retour de gain de pouvoir d'achat sur les salaires ». Cependant, un pic de chômage est attendu pour 2025 autour de 8%.

Les projections macroéconomiques de la Banque de France pour la période 2024-2027 se dégradent par rapport à septembre. Les estimations restent cependant susceptibles d'évoluer, compte tenu des nombreuses incertitudes, notamment politiques.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

Une croissance inférieure à 1 % pour 2025

La Banque de France confirme ses projections de septembre et prévoit un taux de croissance de 1,1 % pour 2024, en partie tiré par le commerce extérieur. On observe également un ralentissement de l'activité au quatrième trimestre après l'impact positif des Jeux Olympiques et paralympiques sur le troisième trimestre.

Par ailleurs, la progression du PIB (produit intérieur brut) devrait se poursuivre en 2026 (1,3 %) et en 2027 (1,3 %) à des niveaux similaires à ceux de la zone euro. Un recul par rapport aux dernières prévisions qui intègre le ralentissement de la demande publique ainsi qu'une « moindre contribution positive du commerce extérieur ».

Malgré la croissance, le niveau de dette rapporté au PIB continue de progresser et pourrait atteindre 117 % de la richesse nationale en 2027, contre 112 % actuellement. Une progression due au déficit primaire, c'est-à-dire des dépenses supérieures aux recettes avant le paiement des intérêts sur la dette.

L'inflation : le grand changement par rapport aux 3 dernières années

Malgré des perspectives budgétaires peu rassurantes, la consommation et le pouvoir d'achat devraient progresser. Une inflation estimée à 2,4 % pour 2024 mais en dessous de 2 % à partir du deuxième semestre. Une tendance qui devrait se prolonger selon la Banque de France qui prévoit une stabilisation de l'inflation en dessous de 2 % (1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027).

Dans le même temps, les salaires devraient augmenter et progresser plus rapidement que l'inflation et se stabiliser autour de 2,8 % d'augmentation.

Selon l'institution, ce regain du pouvoir d'achat doit s'accompagner d'une légère progression de la consommation et d'un renforcement de l'investissement privé.

Vers une hausse du chômage

L'économie française devrait néanmoins subir un effet de rattrapage sur le travail avec une progression du chômage revue à la hausse pour 2025 et 2026. Confrontée à une vague de plans sociaux, l'économie française subit également un certain « tassement de l'activité ».

Le pic de chômage, d'abord estimé aux alentours de 7,5 % devrait finalement atteindre près de 8 % en 2025 pour se stabiliser autour de 7,25 % de la population active en 2027.

Des projections qui pourraient encore évoluer dans l'hypothèse d'un conflit commercial avec les Etats-Unis. En effet, alors que Donald Trump a évoqué une augmentation de 20 % des droits de douane pour les produits importés aux Etats-Unis, les effets sur l'économie européenne pourraient être amplifiés.

Néanmoins, sur ce point la France reste moins vulnérable que ses voisins européens puisque les exportations vers les Etats-Unis représentent seulement 1,7 % de son PIB, contre 4,2 % pour l'Allemagne par exemple.

2) Analyse financière des collectivités en 2024

Une année 2023 ressort comme complexe pour les finances locales, marquée par une forte disparité de situations entre les différents blocs. Les régions, mais surtout les départements, ayant connu plus de difficultés financières tandis que le bloc communal (tant les communes que leurs groupements et les syndicats) voyait son autofinancement s'améliorer, et ce malgré l'inflation record observée en 2022 et 2023. Au global, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6,2 %, soit plus que l'inflation constatée pour l'année (+ 4,9 %), portées par la revalorisation de la masse salariale, le dynamisme des achats ou encore celui des dépenses d'action sociale.

En parallèle, les recettes (+ 3,9 %) ont bénéficié de la forte revalorisation des bases fiscales (+ 7,1 %) en lien avec l'inflation constatée en novembre de l'année précédente, mais ont pâti de la forte chute des droits de mutation à titre onéreux (- 22,3 %).

Ainsi, les dépenses progressant plus vite que les recettes, l'épargne brute a marqué un recul (- 6,4 %), la résistance du bloc communal (+ 5,4 %) n'ayant pas compensé la forte baisse de celle des régions (- 5,0 %) et surtout la chute de l'auto-financement des départements (- 38,2 %).

L'investissement est resté toutefois dynamique, puisque les dépenses d'investissement (hors dette) ont poursuivi leur progression (+ 7,5 %) bien qu'en partie liée aux coûts. Le recours à l'endettement est resté modéré (- 2,6 % d'emprunts nouveaux, progression de + 1,2 % de l'encours de dette), et pour la première fois en 10 ans, les collectivités ont prélevé sur leur trésorerie (- 3,4 milliards d'euros, dont - 2,9 milliards d'euros pour les seuls départements et - 0,5 milliard d'euros pour les régions).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,9	270,4	+ 2,3	276,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,5	74,9	+ 7,0	80,1
Recettes fiscales	+ 3,6	173,5	+ 1,8	176,6	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,9	40,4	+ 0,6	40,7	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 9,6	46,7	+ 1,8	47,5
Participations	+ 6,9	15,2	+ 4,0	15,8	- Recettes d'investissement (6)	+ 8,3	26,0	+ 3,0	26,7
Produit des services	+ 4,3	26,0	+ 6,1	27,6	- Flux net de dette (7) =		+ 2,2		+ 5,8
Autres	+ 11,1	15,2	+ 4,5	15,9	- Emprunts nouveaux*	- 2,6	20,9	+ 17,9	24,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 6,2	227,1	+ 4,4	237,0	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,7	+ 0,6	18,8
Dépenses de personnel	+ 4,6	79,6	+ 4,8	83,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,4	-	- 8,0
Charges à caractère général	+ 9,1	57,3	+ 4,4	59,8	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,2	204,9	+ 2,8	210,7
Dépenses d'intervention	+ 5,1	78,8	+ 3,6	81,6					
Autres	- 0,0	6,6	- 1,6	6,5					
Intérêts de la dette	+ 29,5	4,8	+ 17,9	5,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 6,4	43,3	- 8,7	39,5					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 11,8	24,6	- 15,8	20,7					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés

* hors opérations financières

p : prévisions

(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements et régions/collectivités territoriales uniques

Ralentissement des recettes de fonctionnement attendu en 2024

En 2024, les recettes de fonctionnement (RRF) progresseraient de 2,3 % pour atteindre 276,5 milliards d'euros, après + 3,9 % en 2023. Cette croissance serait surtout soutenue par celle des participations (6 % des RRF), des produits des services (10 % des RRF), des autres

recettes de fonctionnement (6 % des RRF), tandis que les recettes fiscales (64 % des RRF) et les dotations et compensations fiscales (15 %) ralentiraient fortement.

En effet, les recettes fiscales (176,6 milliards d'euros, + 1,8 %), pâtiraient, dans un premier temps, d'une évolution moins marquée de la revalorisation des bases de taxes foncières (+ 3,9 % après + 7,1 % en 2023, soit l'évolution en glissement annuel en novembre de l'année précédente de l'indice des prix à la consommation harmonisé) ; à noter qu'elle ne concerne toutefois que les locaux non professionnels et industriels, les valeurs locatives des locaux professionnels étant soumises à leur propre révision, plus faible en moyenne.

Ainsi, la **taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB, 42,5 milliards d'euros), dont bénéficie le bloc communal, serait en hausse de + 4,8 %, l'évolution physique des bases et l'utilisation du levier fiscal venant compléter l'effet revalorisation. Le produit de la **cotisation foncière des entreprises** (CFE, 8,0 milliards d'euros) augmenterait de 4,6 %. La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM, 9,2 milliards d'euros) resterait relativement dynamique, principalement sous l'effet de la hausse des bases, le recours au levier fiscal par les EPCI étant relativement faible, et ce, malgré l'augmentation progressive jusqu'en 2025 de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Le produit de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** (THRS, 3,6 milliards d'euros) serait en revanche en baisse, malgré l'utilisation par près de 1 500 communes de la possibilité de majorer les taux. Cette taxe ferait l'objet d'un traitement correctif sur ses bases, surévaluées en 2023. Le **versement mobilité** (5,6 milliards d'euros) en revanche, qui repose sur la masse salariale, serait de nouveau très dynamique, notamment porté par des hausses de taux localisées.

Dans un second temps, le produit de **TVA** perçu par les collectivités après régularisations s'élèverait à 52,5 milliards d'euros en fin d'année (+ 1,3 %), soit beaucoup moins qu'anticipé en Loi de finances pour 2024 (+ 4,5 %) et au Programme de stabilité (+ 3,2 %), conséquence du ralentissement de la dynamique des prix (en cumul de janvier à août 2024, l'indice des prix à la consommation évolue de + 2,4 % par rapport à la même période en 2023, contre + 4,9 % en moyenne sur l'année 2023) et de l'importante reprise intervenue en début d'année au titre de 2023, l'évolution définitive de la fraction de TVA entre 2022 et 2023 étant connue en 2024.

Ainsi, les régions, pour qui la TVA représente plus de la moitié des recettes de fonctionnement, seraient fortement pénalisées. Enfin, le produit des **droits de mutation à titre onéreux** (DMTO, 13,7 milliards d'euros, contre 20,9 milliards d'euros en 2022) enregistrerait de nouveau une chute importante (- 17,0 % après - 22,3 %), la hausse des prix de l'immobilier et le niveau relativement élevé des taux d'intérêt continuant de peser sur les transactions immobilières.

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État (40,7 milliards d'euros) augmenteraient légèrement (+ 0,6 %). La loi de finances pour 2024 prévoit en effet une nouvelle augmentation de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) à hauteur de 320 millions d'euros, comme en 2023, affectés à la hausse de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) pour 140 millions d'euros, de la dotation de solidarité rurale (DSR) pour 150 millions d'euros et de la dotation d'intercommunalité pour 30 millions d'euros.

Les **participations reçues, en provenance de l'État**, de l'Europe ou d'autres organismes publics (CNSA, CAF...) seraient en hausse de + 4,0 %, pour atteindre 15,8 milliards d'euros. Les participations de l'État intégreraient par ailleurs le filet de sécurité au titre de 2023, dont

les crédits avaient été revus à la baisse à 400 millions d'euros en Loi de finances pour 2024, contre 1,5 milliard d'euros prévus en Loi de finances pour 2023.

Les **produits des services** (27,6 milliards d'euros), composés de la vente de produits (eau, bois...), des redevances d'utilisation du domaine et surtout des redevances et droits des services (les « **recettes tarifaires** ») poursuivraient leur hausse avec une croissance de 6,1 % (après + 4,3 % en 2023).

Les **autres recettes** progresseraient de 4,5 %, à 15,9 milliards d'euros. Ce poste enregistrerait notamment les reprises de DMTO des départements pour un montant d'environ 200 millions d'euros en plus par rapport à 2023. Ces derniers ont en effet la possibilité de mettre en réserve une partie de leur DMTO (ainsi, en 2022 et 2023, 700 millions d'euros et 400 millions d'euros ont été provisionnés) pour les reprendre en cas de forte baisse.

Des dépenses de fonctionnement dynamiques malgré le ralentissement de la hausse des prix

Les dépenses de fonctionnement, 237,0 milliards d'euros, s'inscriraient en hausse de 4,4 % portées principalement par **les charges à caractère général** (59,8 milliards d'euros, 25 % des dépenses courantes), qui progresseraient de 4,4 %, soit plus que l'inflation anticipée pour l'année (+ 2,5 %) mais en ralentissement par rapport à l'année dernière (+ 9,1 %), et par les **dépenses de personnel** (83,5 milliards d'euros, 35 % des dépenses courantes), qui évolueraient de + 4,8 %, soit légèrement plus que l'an dernier. Bien que ces évolutions puissent paraître relativement faibles au regard de celles constatées les dernières années, elles demeurent en réalité toujours bien au-dessus de celles observées les années d'avant-crise Covid.

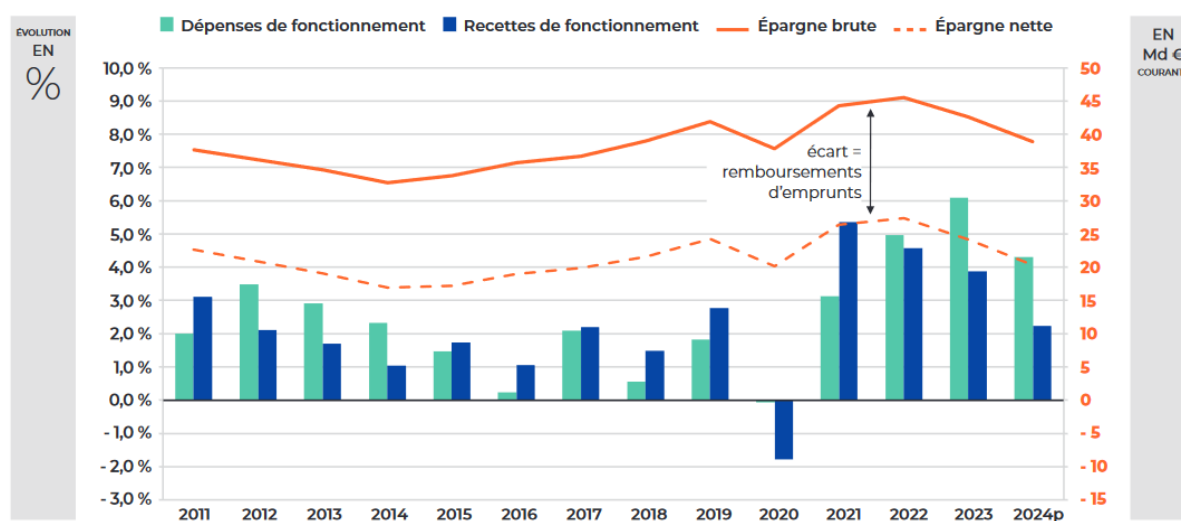
D'abord, rappelons que les collectivités locales sont toujours impactées dans une certaine mesure par la crise inflationniste de 2022-2023, et qu'en raison de **la structure de leur panier de dépenses** l'impact des prix est différent de celui que subiraient les ménages. Elles sont par ailleurs soumises aux décisions gouvernementales sur les traitements : elles absorbent ainsi ***l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023*** ou encore ***la hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment)*** depuis le 1er septembre 2023, ainsi que ***l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires*** à l'ensemble des agents publics depuis le 1er janvier 2024, soit environ 25 euros de plus par mois par agent selon les estimations du gouvernement et le vote par plusieurs collectivités de la « prime pouvoir d'achat » au cours du premier trimestre 2024.

Les **dépenses d'intervention** (81,6 milliards d'euros, 34 % des dépenses courantes) qui retracent les différentes actions des collectivités locales envers leurs territoires, augmenteraient de 3,6 %. Les **dépenses d'action sociale**, qui représentent la moitié de ce poste avec un niveau de 40,5 milliards d'euros, seraient en hausse de 4,5 %. **Le revenu de solidarité active (RSA)**, qui atteint un peu moins de 12 milliards d'euros, serait en légère hausse car l'effet revalorisation de + 3,6 % serait partiellement compensé par une baisse du nombre de bénéficiaires. **Les autres allocations individuelles de solidarité**, à savoir l'APA et la prestation de compensation du handicap (PCH), seraient toujours dynamiques avec la montée en charge de la PCH parentalité et la poursuite des revalorisations salariales ; sans oublier la dynamique propre des dépenses d'aide sociale à l'enfance qui se poursuit depuis 2022.

Autres composantes des dépenses d'intervention, **les subventions versées et les contingents obligatoires** (36,0 milliards d'euros) progresseraient de 4,0 %, tandis que les **autres dépenses courantes**, qui comprennent les dépenses exceptionnelles dont les dotations aux provisions sur les recettes de DMTO, reculeraient nettement (- 5,5 %) ; en effet, alors que les départements ont provisionné 400 millions d'euros en 2023, aucune provision n'a été effectuée en 2024.

Enfin, **les intérêts de la dette** marqueraient de nouveau une nette progression, conséquence de la forte hausse des taux d'intérêt entamée en 2022 et de la légère accélération de la dette depuis 2020. Ils s'élèveraient ainsi à 5,6 milliards d'euros (+ 17,9 %), mais leur contribution à l'évolution des dépenses courantes reste mineure, puisqu'ils n'en représentent que 2,4 %.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Des investissements toujours dynamiques à deux ans de la fin du mandat municipal

Les pertes cumulées sur les recettes de fonctionnement en raison de leur net ralentissement n'étant a priori pas compensées par celui des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble se contracterait de 8,7 %, à 39,5 milliards d'euros. Ce repli serait visible pour tous les niveaux de collectivités, contrairement à l'année précédente. Ainsi, l'épargne brute retrouverait son niveau atteint en 2018, soit à la même période du cycle électoral (deux ans avant la fin du mandat municipal) ; mais l'épargne nette (20,7 milliards d'euros), obtenue en déduisant les remboursements d'emprunts (18,8 milliards d'euros), ne financerait que 26 % des investissements hors dette, soit 12 points de moins que cette année-là.

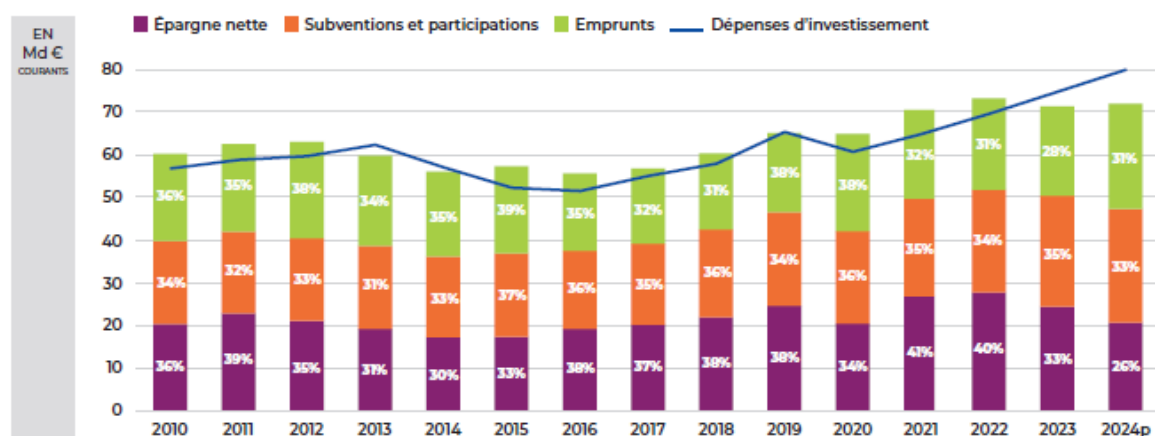
Pour autant, tous les niveaux de collectivités locales enregistreraient une progression de leurs investissements (+ 7,0 %, après + 7,5 %), à la fois de leurs dépenses d'équipement (+ 7,7 %) mais également des subventions versées (+ 3,9 %), qui restent dynamiques, et des autres dépenses d'investissement (+ 2,8 %). Seuls les départements, du fait de leurs difficultés, adapteraient leur stratégie, notamment en matière de subventions d'investissement : ces dernières pourraient être à la baisse pour la deuxième année consécutive (- 1,0 % après - 5,4 %).

Ces dépenses d'investissement seraient financées, à hauteur de 33 %, par des recettes d'investissement (hors dette) en progression de 3,0 % pour atteindre 26,7 milliards d'euros. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA, 6,5 milliards d'euros), principale recette d'investissement des collectivités locales, resterait dynamique, en lien avec le haut niveau de dépenses d'équipement observé depuis 2022. Les subventions en provenance de l'État, supposées en forte hausse en début d'année notamment grâce à la hausse des crédits du Fonds vert votée en Loi de finances pour 2024, seraient finalement modérées, le décret du 21 février 2024 ayant entraîné l'annulation de plusieurs crédits de paiement pour l'année 2024 dont une partie de ceux du Fonds vert : initialement prévus à 1,125 milliards d'euros, ils ont été revus à 695 millions d'euros. Le niveau des autres dotations de soutien à l'investissement resterait toutefois équivalent à celui de l'an dernier.

Les emprunts nouveaux viennent compléter le financement des investissements à hauteur de 30 %, atteignant environ 24,6 milliards d'euros, en progression de 17,9 %. Ils augmenteraient pour toutes les strates de collectivités, en particulier les départements (+ 50,0 %) et les régions (+ 19,0 %) et dans une moindre mesure le bloc communal (+ 10,8 %). Les remboursements de la dette augmenteraient de 0,6 % pour atteindre 18,8 milliards d'euros.

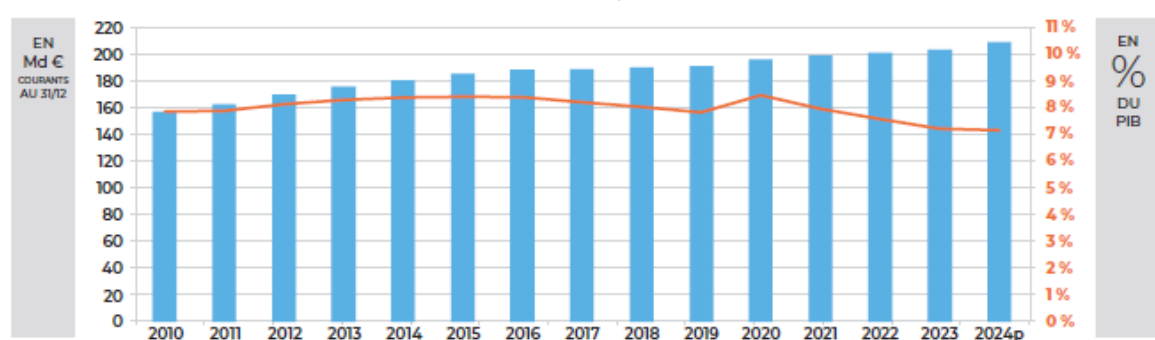
De ce fait, l'endettement de l'exercice serait au total positif à hauteur de 5,8 milliards d'euros et l'encours de dette des collectivités locales progresserait de 2,8 % pour atteindre 210,7 milliards d'euros à la fin 2024. Rapporté au PIB, son poids reste cependant limité à 7,2 %.

Financement des Investissements locaux © La Banque Postale



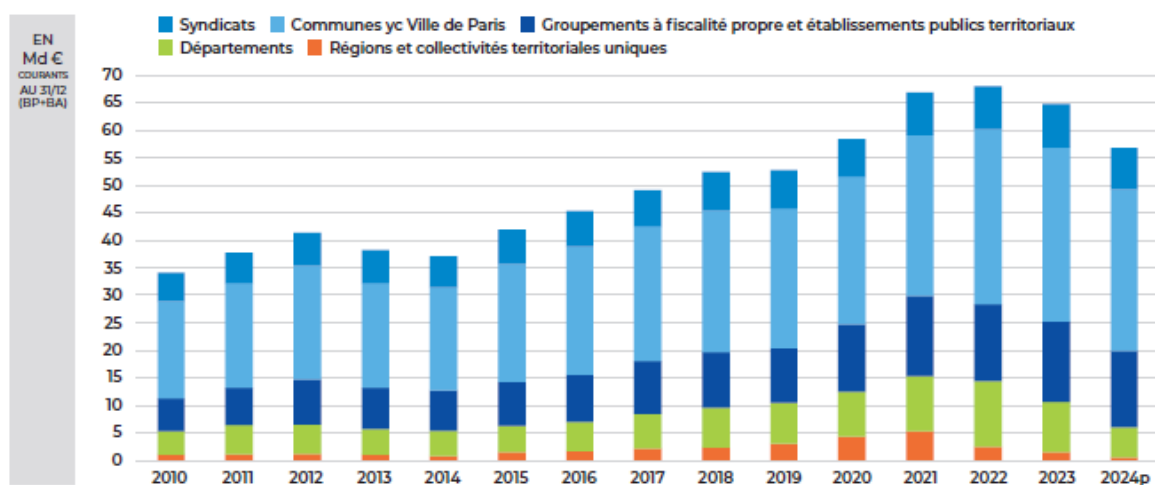
Source : Balances comptables DGFIP. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Focus financier sur les EPCI à fiscalité propre

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,6	52,2	+ 2,8	53,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 8,3	12,0	+ 9,3	13,1
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 7,2	40,4	+ 3,4	41,8	financées par :				
Recettes fiscales*	+ 6,7	34,2	+ 3,0	35,2	· Autofinancement	+ 12,8	7,0	+ 8,3	7,6
Dotations et c ompensations fiscales	+ 2,1	9,9	+ 1,3	10,1	(5)=(3)-(9)				
Produit des services	+ 5,7	3,7	+ 3,4	3,9	· Recettes d'investissement	+ 5,7	4,5	+ 2,4	4,6
Autres	+ 5,8	4,4	+ 3,9	4,5	(6)				
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,5	44,9	+ 3,8	46,6	· Flux net de dette (7) =		+ 0,5		+ 0,9
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 7,3	33,0	+ 5,0	34,7	- Emprunts nouveaux**	- 3,4	3,2	+ 15,0	3,7
Dépenses de personnel	+ 6,1	12,1	+ 4,7	12,6	- Remboursements (8)**	- 0,0	2,7	+ 2,0	2,8
Charges à caractère général	+ 9,3	8,6	+ 5,6	9,1	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 0,4	-	- 0,5
Dépenses d'intervention	+ 7,7	9,9	+ 4,5	10,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 2,4	29,4	+ 3,1	30,3
Autres (dont reversements fiscaux)	+ 0,1	13,7	+ 0,5	13,7	Budgets principaux				
Intérêts de la dette	+ 35,7	0,7	+ 25,0	0,8	p : prévisions				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 6,8	7,4	- 3,5	7,1	* avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal. ** hors opérations financières.				
ÉPARGNE NETTE (3b1s)=(3)-(8)	+ 11,3	4,6	- 6,8	4,3	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT), la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

En 2023 l'épargne brute des GFP est restée dynamique à la faveur de recettes fiscales en forte croissance et malgré des dépenses de fonctionnement élevées.

En 2024 les dépenses de fonctionnement ralentiraient mais moins vite que les recettes. Ces dernières absorberaient une revalorisation des bases plus faible et une croissance limitée du produit de TVA. L'épargne brute serait alors en repli (- 3,5 %) pour la première fois depuis 2016. Les investissements en revanche poursuivraient leur hausse avec une évolution de +9,3 %. Pour les financer, une nouvelle augmentation de l'encours de dette serait nécessaire à hauteur de 0,9 milliard d'euros (après + 0,5 milliard d'euros) ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0,5 milliard d'euros.

Synthèse sur l'évolution des finances locales

(COMPTE SYNTHÉTIQUE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES EPCI AVEC ET SANS FISCALITÉ PROPRE)

en Md € courants	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024p
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	229,9	233,4	240,0	235,7	248,5	260,1	270,4	276,5
Recettes fiscales	142,7	150,0	155,5	153,6	159,9	167,6	173,5	176,6
Dotations et compensations fiscales	41,3	37,1	37,2	37,2	39,3	39,7	40,4	40,7
Participations	12,0	11,4	11,7	12,4	13,2	14,2	15,2	15,8
Produit des services	21,4	22,4	23,2	20,6	22,9	25,0	26,0	27,6
Autres recettes	12,6	12,5	12,3	11,9	13,2	13,7	15,2	15,9
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	192,6	193,7	197,4	197,3	203,5	213,8	227,1	237,0
Dépenses de personnel	67,9	68,4	69,5	70,3	72,2	76,1	79,6	83,5
Charges à caractère général	44,3	45,6	47,2	45,7	48,5	52,5	57,3	59,8
Dépenses d'intervention	69,7	70,1	71,0	71,2	72,5	74,9	78,8	81,6
Autres dépenses	5,8	5,1	5,4	5,9	6,5	6,6	6,6	6,5
Intérêts de la dette	4,8	4,6	4,3	4,1	3,8	3,7	4,8	5,6
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	37,3	39,6	42,6	38,4	45,0	46,3	43,3	39,5
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	20,2	22,0	24,7	20,6	26,9	27,8	24,6	20,7
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT								
DÉPENSE DE L'INVESTISSEMENT (4)	55,1	57,9	65,4	60,8	64,9	69,7	74,9	80,1
Autofinancement des investissements (5)=(3)-(9)	35,5	37,1	42,8	34,2	39,4	42,6	46,7	47,5
Recettes d'investissement (6)	19,0	20,7	21,9	21,6	22,9	24,0	26,0	26,7
Flux net de dette (7) :	0,5	0,2	0,7	5,0	2,6	3,0	2,2	5,8
- Emprunts nouveaux*	17,6	17,8	18,6	22,8	20,7	21,5	20,9	24,6
- Remboursements* (8)	17,1	17,7	17,9	17,9	18,1	18,4	18,7	18,8
Variation du fonds de roulement (9)=(3)+(6)+(7)-(4)	1,8	2,5	-0,2	4,3	5,6	3,6	-3,4	-8,0
* hors opérations financières.								
DÉPENSES TOTALES								
(HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE) = (2)+(4)	247,7	251,7	262,7	258,0	268,5	283,5	301,9	317,1
ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE	190,4	191,4	192,5	197,6	200,5	202,6	204,9	210,7

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés.
p : prévisions

3) Loi de Finance 2025 : un contexte particulier

Alors que les contraintes financières du projet de loi de finances pour 2025 rendaient la préparation budgétaire une fois de plus complexe, la motion de censure a plongé les collectivités territoriales dans une parfaite incertitude à l'heure d'établir leur budget.

Entre inflation, perte d'autonomie fiscale et contraintes financières, la préparation budgétaire des deux précédents exercices avait déjà été complexe. Le budget 2025 vient ajouter une dose d'incertitude non négligeable pour les collectivités.

Budget 2025 : une loi spéciale pour une situation exceptionnelle

Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1er janvier 2025, le Gouvernement dépose un projet de loi spéciale. Celui-ci vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier 2025.

Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Contenu du projet de loi spéciale

Le projet de loi spéciale contient trois articles nécessaires à la continuité de la vie nationale et au fonctionnement des services publics, au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

L'article premier du projet de loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales (PSR-CT) et à l'Union européenne (PSR-UE).

Le deuxième et troisième article autorisent l'État et des organismes de sécurité sociale à emprunter. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Processus législatif et parlementaire : loi d'urgence

Le 10 décembre, le Conseil d'Etat a rendu un avis relatif à l'interprétation *de l'article 45 de la LOLF*, qui permet au Gouvernement de déposer un projet de loi spéciale au Parlement en l'absence de possibilité de promulguer un projet de loi de finances avant le 31 décembre de l'année.

Présenté en Conseil des ministres le 11 décembre, le projet de loi a été adopté à l'Assemblée nationale lundi 16 décembre modifié par trois amendements. Le texte voté :

- autorise l'État à percevoir les impôts et reconduit les prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (article 1) (sans modification) ;

- précise les montants évaluatifs des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en reprenant le niveau de la LFI 2024 (article additionnel nouveau) ;
- autorise l'État à emprunter en 2025 (amendement rédactionnel précisant cette limite temporelle) (article 2) ;
- autorise les organismes de sécurité sociale à emprunter en 2025 (amendement rédactionnel précisant cette limite temporelle) (article 3).

Le 18 décembre, le projet de loi a été adopté au Sénat. Ce projet de loi est donc définitivement adopté par le Parlement.

La loi spéciale a été promulguée par le Président de la République le 20 décembre 2024. Elle a été publiée au Journal officiel du 21 décembre 2024.

Un décret complète la loi spéciale

Une fois la loi promulguée, le Gouvernement prendra un décret ouvrant les crédits nécessaires pour les services votés, conformément à *l'article 47 de la Constitution*. Ce décret vise à couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2025, avec des ouvertures de crédits dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024.

Les discussions relatives au budget 2025 se sont poursuivies en janvier 2025.

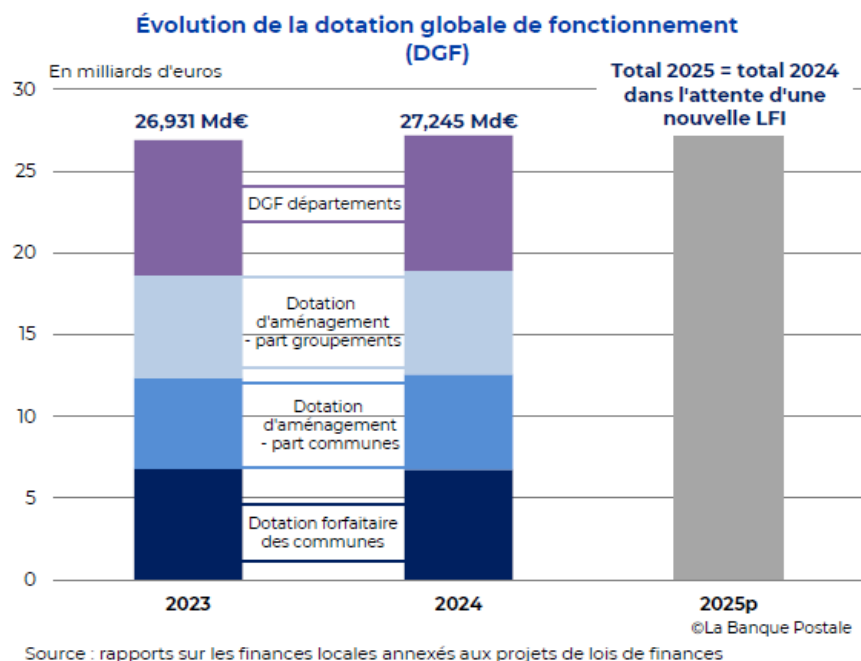
Conséquences sur le budget 2025

Le 4 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté une motion de censure en application *de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution*, engageant la responsabilité du Gouvernement. Conformément à *l'article 50 de la Constitution*, le Premier ministre a présenté sa démission au Président de la République le 5 décembre.

Cette situation a suspendu l'examen et l'adoption du projet de loi de finances pour 2025 qui n'a pu être adoptée de façon définitive avant la fin de l'année 2024. Dès lors, la *Constitution (article 47, alinéa 4) et la LOLF (article 45)* autorisent le Gouvernement à déposer un « projet de loi spéciale » avant le 19 décembre. Ce texte, présenté à l'Assemblée nationale, permet la perception des ressources nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale en 2025.

Principales mesures législatives et réglementaires de la Loi de Finances 2025 (adoptée le 6 février 2025) :

- Baisse de l'enveloppe dédiée au fond vert à 1 milliard d'€ (2,5 Mds € en 2024)
⇒ Perte de recette d'investissement et liée à la transition écologique
- Effort budgétaire de 2,2 milliards d'€ imposé aux plus grandes collectivités (*la ca2bm n'est, actuellement, pas concernée*)

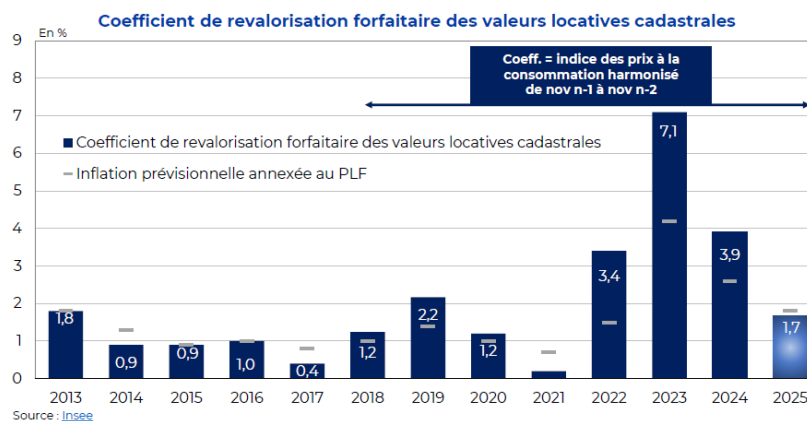


Répartition des dotations budgétaires

Programme	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement (et évolution par rapport à la LFI 2024) - PLF 2025	Crédits de paiement (et évolution par rapport à la LFI 2024) - PLF 2025	Services votés ouverts par décret - Crédits de paiement
119 (Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements)	Total	3 799,2 (+1,0)	3 746,2 (+34,4)	3 711,8
	Dont :			
	DETR	1 046,0 (-)	924,2 (+8,5)	
	DSIL	570,0 (-)	531,7 (-17,7)	
	DSIL exceptionnelle	0,0 (-)	114,4 (+3,5)	
	DPV	150,0 (-)	130,1 (+2,3)	
	DSID	211,9 (-)	167,7 (+12,8)	
	DGD	1 617,1 (+1,0)	1 617,1 (+1,0)	
	Titres sécurisés	100,0 (-)	100,0 (-)	
	Aménités rurales	100,0 (-)	100,0 (-)	
380 (Fonds d'accélération de la transition écologique)	Fonds vert	1 000,0 (-1 499,0)	1 142,9 (+18,9)	1 124,0

Une revalorisation des bases de +1.7% en 2025

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2025 correspondent à ceux appliqués au titre de 2024 multipliés par 1,0523419 (coefficient de variation entre 2023 et 2024). En 2025, les montants sont donc de 3 235 € pour les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts et de 6 461 € pour les plus de 350 kilovolts (*bofip.impots.gouv.fr*).

Mise à jour des tarifs d'IFER : chaque année les tarifs des différentes composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sont revalorisés par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) associé au PLF de l'année. Dans le rapport économique, social et financier annexé au PLF du 10/10/2024, la prévision d'IPCHT pour 2025 est de +1,8 %.

Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité.

La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3ème trimestre de l'année n-1. Au T3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023.

En conséquence la valeur forfaitaire **serait** (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 054 € en Île-de-France et **930 € ailleurs**.

II. LE BUDGET GENERAL : PRÉÉARATION BUDGÉTAIRE ET TENDANCES FINANCIÈRES 2024-2026

Précision méthodologique : dans l'attente de l'approbation des résultats de l'exercice, les données 2024 restent des éléments prévisionnels. Le passage en M57 depuis le 1^{er} janvier 2024 impacte les imputations de certaines natures comptables depuis cette même année.

1) Eléments de contexte

1.a le projet de territoire

Les élus poursuivent actuellement le travail et la co-construction du projet de territoire. En lien avec les habitants et acteurs locaux, l'objectif est d'avoir une vision et une approche globale des enjeux. Le projet a été présenté et approuvé lors de la conférence des Maires le 30 janvier 2024.

Ce support clé formera la feuille de route vers l'horizon 2030. Il témoigne de la volonté d'afficher une vision partagée du territoire, d'affirmer les ambitions de développement des politiques publiques en plaçant l'usager au cœur de notre action, mais aussi d'assurer l'équité pour les différentes composantes du territoire, tout en renforçant l'attractivité par les défis de la transition qu'elle soit économique, écologique ou numérique.

Les notions de proximité avec les habitants et les élus, d'attractivité ressortent déjà des premiers échanges et constitueront le socle pour fixer les grandes orientations stratégiques dans un document spécifique.

Le projet de territoire s'inscrit comme la clé de voute de plusieurs documents cadre tels que le pacte de gouvernance adopté le 25 mars 2021, le pacte fiscal et financier 2024-2026, approuvé en conseil communautaire le 14 octobre 2024, et enfin, le projet d'administration des services de la CA2BM actuellement en cours depuis 2023.

Le projet de territoire se décline en deux grandes parties :

- Les orientations stratégiques, avec des priorités à définir, par exemple :
 - Conforter l'attractivité de notre territoire,
 - Définir un programme ambitieux de projets structurants,
 - Renforcer la proximité par un maillage équilibré sur le territoire
 - Aménager le territoire en prenant en compte les différents enjeux
- Les actions identifiées par champs de compétence : aménagement, mobilité, habitat, économie et emploi, commerce, innovation et numérique, tourisme, culture, sport, développement social, déchets, eau, environnement et transition écologique, relation à l'usager, préservation des milieux naturels, lutte contre les inondations...

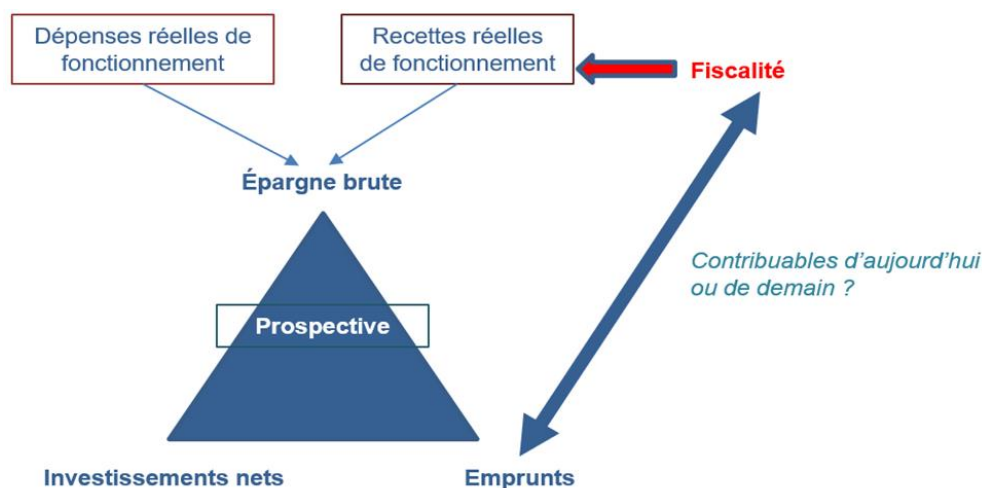
Le projet s'inscrit dans une démarche collective et constructive pour l'avenir de notre territoire.

Elle s'articule autour d'autres éléments fondateurs et structurants comme le PCAET ou la feuille de route numérique, approuvée lors du conseil communautaire du 1^{er} février 2024.

1.b la trajectoire financière 2024-2026

La déclinaison du projet de territoire s'effectuera ainsi dans le respect des principes fondamentaux des finances publiques à travers :

- la prospective financière de l'agglomération jusque-là fin du mandat ;
- les orientations du projet de territoire, et notamment le programme pluriannuel d'investissement ;
- les ajustements potentiels à proposer pour la mise en œuvre de ces différents projets ;
- les propositions faites en lien avec les Vice-Présidents thématiques sur des sujets tels que le versement mobilité, la taxe Gémapie...



Un 1^{er} travail d'analyse a ainsi permis d'identifier les leviers pouvant être activés pour maintenir une trajectoire financière équilibrée et ambitieuse.

	Calcul	Définition	Valeur Cible
Taux d'endettement	Encours de dette au 31-12 / Recettes Réelles de Fonctionnement	Indicateur volumétrique d'endettement. Un taux de 100% signifie que la dette représente une année de recettes de la collectivité	< 100%
Capacité de désendettement	Encours de dette au 31-12 / Epargne Brute	Mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Il se mesure en années. Indicateur synthétique qui détermine le nombre d'années théorique qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute	0-8 ans : zone verte 8-11 ans : zone médiane 11-15 ans : zone orange 15 ans et + : zone rouge

Le pacte financier et fiscal 2024-2026 de la CA2BM

Au-delà des aspects réglementaires, **le pacte financier et fiscal 2024-2026 constitue le complément indispensable du projet de territoire**, dont il est l'outil de gestion. Il fixe les décisions financières et fiscales qui permettront, dans un contexte budgétaire contraint, de réaliser l'ensemble des projets autour desquels les communes se sont fédérées pour constituer la CA2BM.

Il garantit, par ailleurs, la prise en compte des objectifs de solidarité qui seront repris concomitamment dans le projet de territoire.

Le **programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2026** vient également abonder et décliner ses orientations sur la période.

Ainsi, lors de la conférence des Maires en date du 30 janvier 2024, les élus ont souhaité créer un groupe de travail dit « PFF » ayant vocation à travailler sur :

- la pérennisation des **dispositifs de solidarité (fonds de concours) et de redistribution**,
- la **prospectivité financière** de l'agglomération jusqu'à la fin du mandat,
- des ajustements en matière de **fiscalité** (2 nouvelles zones en matière de collecte, la taxe Gemapie et la taxe d'aménagement) et de **recettes tarifaires** en eau et assainissement,
- l'harmonisation du dispositif de la refacturation des **services communs**,
- le **renforcement de la mutualisation et des groupements de commande** avec les communes membres,
- la mise en place **d'un plan pluriannuel d'investissement 2024-2026**.

En définitive, 3 réunions du groupe PFF ont eu lieu entre février et septembre 2024. Ce travail d'analyse a ainsi permis de définir les grands axes pour **maintenir une trajectoire financière équilibrée et ambitieuse pour le territoire, et sans compromettre les capacités de l'agglomération après 2026** : niveau d'autofinancement, capacité de désendettement, stabilité des taux de la fiscalité directe locale, montant consacré à l'investissement.

Ce pacte financier et fiscal se veut à la fois ambitieux et cohérent. Porté par des politiques volontaristes, il renforce la solidarité entre le littoral et l'arrière-pays, entre le rural et l'urbain.

La CA2BM pérennise ses participations jusque 2026, pour l'ensemble du territoire, permettant aux communes membres de renforcer leur marge de manœuvre : financement total du SDIS (> 2M€/an), de l'assistance juridique (> 70 k€/an), du parapheur électronique, la gestion de groupement de commandes et d'achat (copieurs, télécommunication).

Autre politique volontariste portée par la CA2BM : les fonds de concours versés aux 46 communes membres. Véritable outil d'aide à l'investissement local, les deux enveloppes (de 5.5 M€ sur 3 ans) complètent les versements aux communes membres (15 M€/an d'attribution de compensation).

Par ailleurs, en matière de FPIC (fond de péréquation intercommunale et communale) le choix se porte sur le droit commun jusqu'en 2026, que notre territoire soit contributeur (depuis 2024) ou bénéficiaire.

Les orientations du groupe de travail PFF ont été présentées lors de la conférence des maires le 1er octobre 2024 avec un avis favorable sur les orientations proposées. Certaines de ces dispositions ont déjà fait, ou feront ensuite l'objet d'une ou plusieurs délibérations spécifiques.

La trajectoire financière 2024-2026, avec intégration du PPI dans la prospective :

Dispositions en matière de trajectoire financière sur la période :

- Maintenir un **niveau d'épargne brute > 8 M€/an**
- Maintenir le **ratio de désendettement sous les 6 ans**
- Articuler le plan pluriannuel d'investissement dans le respect de ces deux pré-requis financiers, tout en étant l'expression du projet de territoire, en cours d'élaboration

Indicateurs financiers / année	CIBLE	2024	2025	2026
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		53 400 000 €	54 300 000 €	55 200 000 €
DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		45 200 000 €	46 100 000 €	47 000 000 €
Les soldes d'épargne				
ÉPARGNE BRUTE*	> 8 000 000 €	8 200 000 €	8 200 000 €	8 200 000 €
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE		15%	15%	15%
ÉPARGNE NETTE*		5 600 000 €	5 600 000 €	5 600 000 €
TAUX D'ÉPARGNE NETTE		10%	10%	10%
STOCK DE DETTE		21 000 000 €	22 500 000 €	24 000 000 €
Les ratios financiers				
TAUX D'ENDETTEMENT	< 100%	39%	42%	44%
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (en année)	< 6 ANS	2,5	2,7	2,9

* Produit des cessions retraité

Dispositions :

- **40 M€ de dépenses d'équipement** sur la période,
- **un reste à charge maximal de 26,5 M€** (grâce à la recherche accrue de co-financement)
- **une dette contenue sous les 24 M€** en fin de période

PPI 2024-2026 - Budget principal	dépenses ttc	dépenses HT	taux de financement estimé	factva	Autres recettes (subventions...)	Reste à charge estimé CA2BM
Foncier (acquisitions et réserve foncière)	3 000 000 €	3 000 000 €	0%	0 €	0 €	3 000 000 €
Bâtiments communautaires	7 200 000 €	6 000 000 €	30%	1 080 000 €	1 800 000 €	4 320 000 €
Gemapie	7 500 000 €	6 250 000 €	55%	1 125 000 €	3 437 500 €	2 937 500 €
Stratégie numérique	2 000 000 €	1 666 667 €	20%	300 000 €	333 333 €	1 366 667 €
Aménagement du territoire	1 800 000 €	1 500 000 €	25%	270 000 €	375 000 €	1 155 000 €
Investissement courant : bâtiment/voie/éclairage public	2 100 000 €	1 750 000 €	0%	315 000 €	0 €	1 785 000 €
Mobilier - véhicules - outillage	900 000 €	750 000 €	0%	135 000 €	0 €	765 000 €
Remparts	3 500 000 €	2 916 667 €	60%	525 000 €	1 750 000 €	1 225 000 €
Eaux pluviales et défense incendie	4 500 000 €	3 750 000 €	10%	675 000 €	375 000 €	3 450 000 €
Environnement (panneaux photovoltaïques...) - dépenses "vertes"	1 500 000 €	1 250 000 €	50%	225 000 €	625 000 €	650 000 €
Autres - imprévus - équipements	800 000 €	666 667 €	0%	120 000 €	0 €	680 000 €
Fonds de concours	4 500 000 €	4 500 000 €	0%	0 €	0 €	4 500 000 €
Attributions de compensation (investissement)	651 000 €	651 000 €	0%	0 €	0 €	651 000 €
TOTAL	39 951 000 €	34 651 000 €	3 €	4 770 000 €	8 695 833 €	26 485 167 €

impacts trajectoire	2024-2026
Recours aux excédants antérieurs	0 €
épargne brute	24 600 000 €
variation de dette	+1 885 167 €
dette fin 2023/2024	22 095 000 €
dette fin 2026	23 980 167 €
ratio de désendettement 2023	2,7
ratio de désendettement 2026	2,9

2) La section de fonctionnement

2. a Les recettes de fonctionnement

2.a.1 Les impôts et taxes

Synthèse et principales évolutions pour 2024

Fiscalité (Principaux postes)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
73111-Impôts directs locaux	16 272 768 €	16 736 619 €	18 364 998 €	Repris au 731	
73112-CVAE	3 362 881 €	2 902 101 €	Repris dans la fraction de TVA		
73113-Tascom	1 029 252 €	1 242 550 €	1 536 859 €	Repris au 731	
73114-IFER	654 948 €	670 983 €	732 281 €	Repris au 731	
7342-Versement mobilité	-	3 158 783 €	4 023 359 €	Basculé au budget annexe transport	Basculé au budget annexe transport
7346-Taxe Gemapi	1 001 194 €	1 003 316 €	1 800 837 €	Basculé au chapitre 731	Basculé au chapitre 731
7382-Fraction de TVA	12 722 259 €	13 941 099 €	17 802 128 €	(17 818 102 €)	= montant 2024
7351 – fraction de tva – TFPB et TH				14 338 284 €	14 338 284 € (stable)
7352 fraction de TVA – part CVAE				3 479 818 €	3 479 818 € (stable)
Total 73-impôts et taxes (principaux postes)	35 460 690 €	40 091 304 €	44 888 005 €	17 932 508 €	17 932 508 € (stable)
73111-Impôts directs locaux	16 272 768 €	16 736 619 €	18 364 998 €	18 876 602 €	19 197 504 € (+1.7%)
73113-Tascom	1 029 252 €	1 242 550 €	1 536 859 €	1 351 628 €	1 351 628 € (stable)
73114-IFER	654 948 €	670 983 €	732 281 €	795 510 €	800 000 €
73136-Taxe Gemapi	1 001 194 €	1 003 316 €	1 800 837 €	2 501 918 €	2 500 000 € (stable)
Total 731 – fiscalité locale	-	-	-	24 021 781 €	23 949 197 €
TOTAL	35 460 690 €	40 091 304 €	44 888 005 €	41 954 290 €	41 275 640 €

En 2024, le passage à la nomenclature comptable M57 fait évoluer la répartition fiscale avec la « création » d'un nouveau chapitre 731 : fiscalité locale. Par ailleurs, la fraction de TVA est scindée en deux composantes :

- fraction compensatoire pour la taxe sur le foncier bâti et taxe d'habitation (7351),
- fraction compensatoire pour la CVAE (7352).

Principales évolutions attendues par rapport à 2024 :

- gel des produits de fractions de TVA, et dynamisme contenu des bases fiscales (+1.7%)
- stabilité du produit de la taxe Gemapie : le montant sera proposé, comme en 2024, à 2.5 M€. Il financera la suite des importants travaux dont a besoin notre territoire, notamment suite aux deux crues exceptionnelles de novembre 2023 et janvier dernier.

La fiscalité directe locale communautaire est composée des 3 taxes ménages : TH (Taxe d'Habitation), TFB (Taxe Foncière sur le Bâti), TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) ; et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Pour mémoire, entre 2020 et 2021, on observe une double évolution comptable et financière : la suppression de la TH et la baisse des impôts fonciers pour les locaux industriels.

Par conséquent, au chapitre 73, la ligne impôts directs est scindée en deux depuis de 2021 : impôts directs locaux et fraction de TVA, avec en parallèle, une diminution du produit des impôts locaux (locaux professionnels), compensé au chapitre 74.

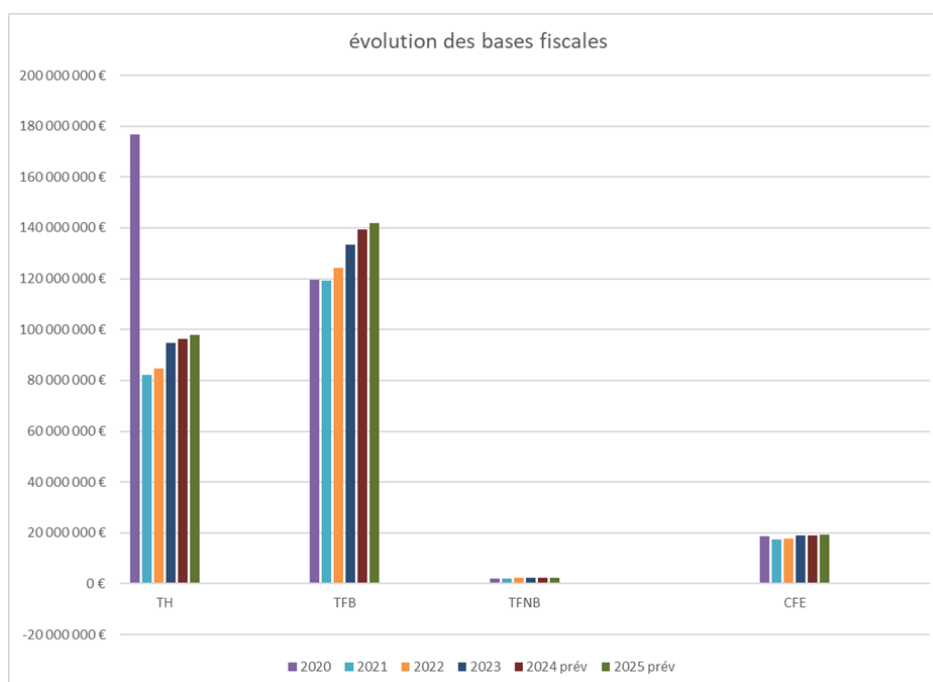
1-Fraction de TVA : Depuis de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la TH sur les résidences principales. En contrepartie, la CA2BM perçoit une fraction du produit net de la TVA.

La fraction de TVA attribuée aux *EPCI à fiscalité propre*, aux départements et aux collectivités à statut particulier évolue chaque année, comme cette imposition nationale, permettant une compensation dynamique des produits remplacés.

2-La baisse des impôts fonciers pour les locaux industriels soumis à la méthode comptable : dans le cadre de la baisse des impôts de production, l'article 29 de la loi de finances pour 2021 modernise les paramètres de calcul des bases foncières des locaux industriels soumis à la méthode comptable.

Ces nouvelles modalités de calcul aboutissent à la diminution de moitié des impôts fonciers (taxes foncières sur les propriétés bâties – TFPB - et cotisation foncière des entreprises - CFE) payés par les entreprises au titre de ces locaux.

Impact sur les bases fiscales communautaires et leur évolution prévisionnelle 2024 :



Conséquence directe des réformes successives pour le territoire : en 2021, la réduction de 54.5% des bases de Taxe d'Habitation, et de 7.9% des bases de Cotisation Foncière des Entreprises par rapport à 2020.

Impacts chiffrés de la réforme, et estimation prudentielles 2025 :

	rétrospective				prévisionnelle	prévisionnelle
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
fiscalité directe locale	28 301 986 €	16 272 768 €	16 736 619 €	18 364 998 €	18 876 602 €	19 197 504 €
fraction de TVA	0 €	12 722 259 €	13 941 099 €	17 802 128 €	17 932 508 €	17 932 508 €
CVAE	3 259 317 €	3 362 881 €	2 902 101 €	0 €	0 €	0 €
sous-total	31 561 303 €	32 357 908 €	33 579 819 €	36 167 126 €	36 809 110 €	37 130 012 €
variation n/n-1	2,7%	2,5%	3,8%	7,7%	1,8%	0,9%
variation n/n-1 (montant)	838 464 €	796 605 €	1 221 911 €	2 587 307 €	641 984 €	320 902 €
allocations compensatrices	1 063 432 €	695 226 €	765 074 €	771 119 €	867 070 €	867 070 €
variation n/n-1	6%	-35%	10%	1%	12%	0%
variation n/n-1 (montant)	63 114 €	-368 206 €	69 848 €	6 045 €	95 951 €	0 €
total fiscalité	32 624 735 €	33 053 134 €	34 344 893 €	36 938 245 €	37 676 180 €	37 997 082 €
variation n/n-1 %	2,8%	1,3%	3,9%	7,6%	2,0%	0,9%
variation produit n/n-1	901 578 €	428 399 €	1 291 759 €	2 593 352 €	737 935 €	320 902 €

Depuis 2023, les communes et EPCI doivent de nouveau voter un taux de TH pour les résidences secondaires.

Comme depuis la création de la CA2BM en 2017, **il sera proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale :**

Taux d'imposition CA2BM	2021	2022	2023	2024	2025 proposé
Taxe d'habitation	-	-	12.12%	12.12%	12.12%
Taxe sur le foncier bâti	1.21%	1.21%	1.21%	1.21%	1.21%
Taxe sur le foncier non bâti	2.63%	2.63%	2.63%	2.63%	2.63%
Cotisation foncière des entreprises	26.49%	26.49%	26.49%	26.49%	26.49%

Puis, le produit 2024 des IFR et de la TASCOM, dont le coefficient multiplicateur est fixé à 1.00 (comme en 2023), sont attendus légèrement dynamique (IFER) et stable (Tascom) par rapport à l'an dernier.

A titre, de comparaison, les taux votés par les EPCI, et notamment les Communautés d'Agglomération, du Pas-de-Calais en 2024 :

Libellé de l'EPCI	Forme juridique de l'EPCI	Taux voté Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Taux voté Taxe sur le foncier bâti	Taux voté Taxe sur le foncier non bâti	Taux voté Cotisation Foncière des Entreprises	Taux voté Cotisation Foncière des Entreprises (FPA** ou FP2*** hors zone)	Taux voté Cotisation Foncière des Entreprises (FP2*** dans la zone)
CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE	CA	16,97	4,55	19,12	29,35	-	-
CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	CA	12,12	1,21	2,63	26,49	-	-
CA DU BOULONNAIS	CA	13,58	0,81	3,94	33,62	-	-
CA DU PAYS DE SAINT-OMER	CA	12,76	3,11	6,95	26,84	-	-
CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS	CA	13,50	3,15	5,00	30,75	-	-
CA HENIN CARVIN	CA	14,43	5,68	23,21	33,79	-	-
CA LENS LIEVIN	CA	14,01	2,50	3,75	32,40	-	-
CC 7 VALLEES COMM	CC	13,12	0,18	2,75	23,40	-	-
CC DE LA TERRE DES 2 CAPS	CC	6,44	4,08	9,13	-	6,02	27,01
CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	CC	12,27	1,77	3,56	23,65	-	-
CC DESVRES-SAMER	CC	11,83	0,20	2,10	27,24	-	-
CC DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS	CC	12,33	3,00	2,51	26,56	-	-
CC DU TERNOIS	CC	12,90	1,46	5,54	24,08	-	-
CC OSARTIS - MARQUION	CC	17,19	1,58	6,62	25,77	-	-
CC PAYS DE LUMBRES	CC	11,36	2,00	1,93	25,76	-	-
CC PAYS D'OPALE	CC	12,03	0,30	2,67	26,06	-	-
CC REGION AUDRUICQ	CC	6,61	3,88	8,84	27,04	-	-
CC SUD ARTOIS	CC	11,41	0,09	2,19	23,56	-	-
CU ARRAS	MET	16,53	5,77	11,45	30,58	-	-

Source : DGFIP - Référentiel des éléments d'imposition (REI) – taux fiscalité directe locale votés en 2024

2.a.2 Les dotations et participations

Synthèse des principales évolutions estimées

74 - dotations et participations (Principaux postes)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
Dotation d'intercommunalité	2 778 487 €	2 643 586 €	2 512 044 €	2 398 621 €	2 224 184 € (-174 437 €)
Dotation de compensation	3 791 704 €	3 708 531 €	3 687 000 €	3 625 986 €	3 625 986 €
Soit total DGF	6 570 191 €	6 352 117 €	6 199 044 €	6 024 607 € (-174 437 €)	5 850 170 € (-174 437 €)
Compensation CET	676 085 €	745 221 €	750 866 €	844 241 €	844 241 €
Compensation TF	19 141 €	19 853 €	20 253 €	22 931 €	22 931 €
Total 74-dotations et participations	8 014 117 €	7 817 019 €	7 539 076 €	7 654 997 €	7 300 000 €

En 2024, la DGF a une nouvelle fois subi un écrêtement, de 174 k€. Il est proposé de reconduire cette réduction en 2025, dans l'attente d'éléments nationaux plus aboutis (Loi de Finances 2025).

Par ailleurs, les autres postes liés à des financements de l'Etat sont également estimés de manière très prudentielle, et seront ajustés lors de leur éventuelle notification en cours d'année.

2.a.3 Les autres recettes

Chapitres	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
013-atténuation de charges	260 406 €	216 987 €	153 247 €	188 082 €	160 000 €
70-produits des services	2 270 677 €	2 371 871 €	2 696 159 €	2 781 820 €	2 700 000 €
75-autres produits de gestion courante (loyers, redevances fermiers)	595 071 €	1 490 419 €	875 463 €	729 842 €	2 055 000 €
77-produits exceptionnels	216 017 €	122 883 €	200 826 €	458 257 €	150 000 €

La réouverture de la piscine d'Ecuire, début février 2023, dynamise les recettes tarifaires 2023 et en année pleine 2024. Celles de la piscine de Berck-sur-Mer en 2025 sont, comme en 2024, anticipées en repli, avec les travaux de modernisation actuellement en cours (réouverture prévue courant 2025).

La signature d'un BEA (bail emphytéotique administratif) entre la CA2BM et la société Sunset, pour l'exploitation de l'espace de loisirs situé à Berck-sur-mer, impactera favorablement les recettes de gestion 2025 : 1.4 M€ cette année (année 1 du BEA), et 200k€/an de redevance d'occupation (hors part variable indexée sur le chiffre d'affaire annuel), dès la 1^{ère} année (2025).

Les autres recettes de gestion seront abondées par la Délégation de Services Publics Cinos, pour l'exploitation du cinéma à Berck-sur-Mer : 60 k€ de redevance et 5k€ de frais de contrôle.

L'incertitude perdure sur le loyer pour les locaux de la gendarmerie à Ecuire. Nous sommes toujours dans l'attente de la signature d'un nouveau bail entre les deux parties.

Actuellement, nous percevons annuellement une indemnité compensatrice de 390 k€/an depuis 2022. Le loyer précédent s'établissait à 514 k€/an.

2.b Les dépenses de fonctionnement

Elles se caractérisent par une **importante reversion** : au niveau local d'une part, via les AC aux communes membres, et d'autre part, au niveau national, dans le cadre du FNGIR, et du FPIC depuis 2024 soit **24.57 M€ en 2024**.

2.b.1 les reversements de produits

014-atténuation de charges (principaux postes)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
Attribution de compensation (AC)	15 116 040 €	15 085 330 €	15 131 383 €	15 047 227 €	15 100 000 €
Reversements sur Fngir	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €
Reversement FPIC	-	-	-	93 976 €	100 000 €

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010.

Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Le prélèvement (ou le reversement) étant calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme 2010, le produit d'IFER perçu après 2010 n'a pas d'impact sur le montant déterminé au titre du FNGIR.

Depuis 2024, **le territoire devient contributeur au FPIC** (potentiel habitant > 90% du PFIA moyen) : **+93 976 € de dépenses nouvelles à intégrer pour l'Agglomération**, auxquelles s'ajoutent +166 694 € pour les 46 communes, soit 260 670 € de dépenses supplémentaires à intégrer pour la CA2BM et ses 46 communes, au titre de la péréquation.

Depuis 2019, le montant des AC reversées aux communes membres intègre le coût des services communs (autorisations du droit des sols, etc.). Ce montant est également ajusté en fonctionnement des transferts/reprise de compétence, suite aux travaux de la CLECT (commission d'évaluation des charges transférées). L'année 2024 a intégré l'adaptation du transport scolaire pour les Villes de Cucq et Etaples.

2.b.2 les subventions et participations versées

65-autres charges de gestion courante (principaux postes)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
6521-déficit budgets annexes (transport et immobilier d'entreprise)	1 550 000 €	2 400 000 €	2 900 000 €	600 000 € (perception du versement mobilité au budget transport)	800 000 € (Cellules artisanales ; projet 2025/26)
6553-SDIS (pompiers)	1 889 856 €	1 924 724 €	2 040 184 €	2 141 497 €	2 300 000 €
65736222-subvention à	820 158 €	820 158 €	760 158 €	800 000 €	800 000 €

l'OTMCO (office de tourisme)					
65748- subventions aux associations et autres	852 627 €	769 814 €	691 826 €	692 400 €	800 000 €

La contribution du budget général au budget annexe « immobilier d'entreprise » sera, exceptionnellement, proposée dynamique de +200k€, soit 800 k€.

Cet effort conséquent (600 k€/an pour les 2 dernières années, et 400 k€ en 2022) vise à construire de nouvelles cellules artisanales à la Maison des Entreprises (à Etaples-sur-Mer).

L'étude est en cours, les travaux prévus et 2025 et début 2026. Cette politique volontariste vise à renforcer l'attractivité du territoire sur son volet économique.

Depuis 2024, le versement mobilité est directement affecté au budget annexe transport-mobilité qui assure le financement de la compétence.

2.b.3 Les charges de personnel

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
012-Charges de personnel	7 414 054 €	8 788 945 €	9 580 044 €	10 089 969 €	10 493 000 €

En 2025, la hausse prudentielle au budget général intègre les variations de taux CNRACL, taux accident du travail, plafond sécurité sociale, participation mutuelle et prévoyance, divers recrutements, la fréquentation aux restaurants scolaires et les éventuelles revalorisations du point d'indice en cours d'année.

La principale incertitude, relative au taux de CNRACL des prochaines années, a été levé le vendredi 31 janvier 2025 avec la publication au Journal Officiel du décret 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Malheureusement, les taux évolueront défavorablement sur nos dépenses avec comme dynamique, un taux en augmentation de près de 38% de hausse de cotisations d'ici 2028, soit en moyenne +179 690 €/an (714 797 € en cumulé sur la période) :

> [Article 1](#)

I.-Le premier alinéa du II de l'[article 5 du décret du 28 juin 1991](#) susvisé est ainsi modifié :

1° A compter du 1er janvier 2025, le taux : « 31,65 % » est remplacé par le taux : « 34,65 % » ;

2° A compter du 1er janvier 2026, le taux : « 34,65 % » est remplacé par le taux : « 37,65 % » ;

3° A compter du 1er janvier 2027, le taux : « 37,65 % » est remplacé par le taux : « 40,65 % » ;

4° A compter du 1er janvier 2028, le taux : « 40,65 % » est remplacé par le taux : « 43,65 % ».

II.-Les dispositions du présent article s'appliquent aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes d'emploi courant à compter :

1° Du 1er janvier 2025 pour le 1° du I ;

2° Du 1er janvier 2026 pour le 2° du I ;

3° Du 1er janvier 2027 pour le 3° du I ;

4° Du 1er janvier 2028 pour le 4° du I.

Le ratio de dépenses de personnel représente 20.71% des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2023), contre 39.10% pour la moyenne nationale de la strate.

Par rapport au BP 2024, la hausse au BP 2025 sera proposée et limitée à +3%.

TOUS BUDGETS CONSOLIDES

Tous budgets confondus	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
012-Charges de personnel	13 473 607 €	14 513 909 €	15 614 519 €	16 259 922 €	16 800 000 €

Les charges de personnel augmenteraient de 645 403 € entre 2023 et 2024, soit +4.1%.

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs, dont :

- Variations remboursement fonctions supports (entre budgets) : + 180 455 €
- Avancement de grade/échelon/promotion interne (dont Glissement Vieillesse Technicité – GVT, GIPA et revalorisation du point d'indice) : +22 800 €
- Recrutements – pics saisonniers – remplacements maladie : + 310 254 €
- Participation employeur à la protection sociale complémentaire : + 6 347.50 €
- Taux CNRACL : + 54 871 €
- Taux Accident du Travail : + 23 969 €
- + les hausses : CNAS, versement mobilité, frais de santé, restauration...

Pour 2025, l'augmentation maximale prévisionnelle et **prudentielle** (+1 396 182 € en année pleine) est notamment liée :

- Assurance du personnel : +24 978 €
- Glissement Vieillesse Technicité : +52 821 €
- **Provisions** impacts recrutements 2024 et 2025 maximales en année pleine (hors départs : retraite, mobilité...) : + 1 047 961 €
- **Divers aléas, imprévus** (dont augmentation taux de CNRACL, protection sociale complémentaire, etc.) : **+ 270 422 €**

En 2025, sont notamment programmés les recrutements suivants : un technicien gemapie mer, un géomaticien, un responsable service numérique, un chef de projet numérique, un chargé de mission attractivité, un chargé de mission habitat, un chargé de mission culture et un assistant de prévention bâtiminaire.

Comme de nombreuses collectivités, la CA2BM n'échappe pas aux difficultés croissantes de recrutement. Des postes demeurent vacants depuis plusieurs mois (voir plus...).

Une étude du *CNFPT (Étude CNFPT – Les métiers territoriaux en tension – Décembre 2023)* alerté sur le fait que « *plus d'un tiers des employeurs ou employeuses territoriaux (39%) disent ainsi éprouver des difficultés à attirer des candidats et candidates en 2021. Dans l'enquête « besoin en main d'œuvre de Pôle Emploi* » réalisée en 2019 sur les prévisions de recrutement en 2020, 34% des collectivités territoriales anticipaient des difficultés à recruter (52% pour les autres employeurs ou employeuses) ».

En 2025, et plus particulièrement sur notre territoire, la situation reste en tension sur certains profils et certaines compétences.

Synthèse du volet RH

personnel - RH - tous budgets	2022	2023	2024
dépenses 012	14 513 909 €	15 614 519 €	16 259 922 €
recettes (013 et budgets annexes)	1 415 081 €	1 601 446 €	1 649 874 €
masse salariale (012 - 013 et refacturation budgets annexes)	13 098 828 €	14 013 073 €	14 610 048 €
évolution masse salariale		7,0%	4,3%

Des **subventions et refacturations** (via les attributions de compensation notamment) viennent toutefois minorer le coût réel résiduel de la masse salariale :

- Refacturation aux communes (services communs pour l'urbanisme...) à compter de 2025, le coût des services communs sera directement déduit des attributions de compensation.
 - Financements de certains postes (Région, FEDER, État...) liés à des projets européens, aux développements d'actions,
 - Refacturation à des organismes (MNT, CINOS...)
- ⇒ Soit un total de **833 928 € en 2024**.

Ces financements viennent donc minorer le coût « reste à charge » de la CA2BM et l'évolution de la masse salariale.

En recettes, viennent également en déduction les remboursements sur salaires : **293 448 €** en 2024.

Pour information, le montant de la **refacturation du budget général aux budgets annexes s'élève à 1 356 426 € en 2024 (1 175 971 € en 2023)**.

La hausse de la masse salariale s'explique donc, à la fois, par l'augmentation du point d'indice et le renforcement des moyens, sur des postes co-financés.

En définitive, les dépenses de personnel « nettes » restent maîtrisées, à 13.77 M€ (*estimation dans l'attente de l'approbation des comptes 2024*)

personnel - RH - tous budgets	2022	2023	2024
dépenses 012	14 513 909 €	15 614 519 €	16 259 922 €
013 atténuation de charges	433 444 €	425 475 €	293 448 €
refacturation budgets annexes	981 637 €	1 175 971 €	1 356 426 €
subventions et refacturations	1 032 198 €	1 226 220 €	833 928 €
dépenses (A)	14 513 909 €	15 614 519 €	16 259 922 €
recettes (B)	2 447 279 €	2 827 666 €	2 483 802 €
masse salariale "nette" (A-B)	12 066 630 €	12 786 853 €	13 776 120 €
évolution		6,0%	7,7%

Les effectifs communautaires s'établissent comme suit :

Filière	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2021 (*)	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2022 (*)	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2023 (*)	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2024 (*)	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2025 (*)
Emplois fonctionnels	3	3	4	4	4
Administrative	89	89	93	97	110
Technique	154	161	166	168	180
Sociale	6	6	6	4	5
Sportive	15	16	17	17	13
Culturelle	25	21	24	25	16
Animation	6	6	7	7	4
Total	298	302	313	322	332

(*) non compris les emplois aidés, apprentis et vacataires

Les rémunérations se décomposent comme suit :

- Personnel titulaire : 5,99 M€ indiciaire et 1,6 M€ d'indemnités (5,6 M€ indiciaire et 1,6 M€ d'indemnités en 2023). Augmentation suite à une politique RH de titularisation des agents en contrat permanent depuis plus de 2 ans.
- Personnel non titulaire (sur poste permanent et non permanent) : 1,83 M€ et 653 k€ d'indemnités (1,87 M€ indiciaire et 622 k€ d'indemnités en 2023). Diminution par rapport à la titularisation des agents.
- NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) : 95 k€ (101 k€ en 2023), baisse suite à la révision de la NBI durant l'année 2024.

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents à temps complet est de 2 384 € en 2024, 2 200 € en 2023 contre 2 001 € en 2022 et 1 923 € en 2021 (toutes primes incluses).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le temps de travail des agents communautaires est conforme aux 1 607 h/an fixées par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail. Un nouveau protocole fixant les modalités d'organisation du temps du travail a été validé par le conseil communautaire en date du 15 juillet 2021 et a permis de fixer un nouveau cadre conforme à la réglementation en vigueur.

Avantages en nature et prestations sociales

- Complémentaire santé : la participation de la CA2BM par agent éligible (mutuelle labélisée) :
 - Au 01.01.2017 à 10 €
 - Au 01.01.2022 à 12,50 €
 - Au 01.01.2023 à 15 €
 - Au 01.03.2024 à 17,50 €
 - Au 01.01.2025 à 20 €

Le coût annuel s'élève à 19 135 € en 2024 (15 845 € en 2023).

- Prévoyance (maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt) : La participation employeur s'élève à
 - Au 01.04.2017 à 5 €
 - Au 01.03.2024 à 7,50 €
 - Au 01.01.2025 à 10 €

Cela représente un coût annuel de 10 287.50 € en 2024 (7 230 € en 2023).

- Aide aux transports : la collectivité participait à hauteur de 50% aux abonnements de transports publics (trajet domicile-travail). Depuis le 1^{er} septembre 2023, la prise en charge des titres de transport des agents est passée à 75 % sans que le montant puisse dépasser 96,36 € par mois.
- Amicale du personnel : la subvention versée à l'amicale du personnel en 2024 a été de 9 250 € (8 500 € en 2023).
- 1 véhicule de fonction.
- Participation au Noël du personnel : cartes cadeaux 8239 € (8 360 € en 2023), organisation arbre de Noël 1 002,56 € (933,77 € en 2023) et magicien 750 € (cinéma 297 € en 2023).
- CNAS : 78 822.36 € en 2024 (74 250 € en 2023).

Conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état des indemnités perçues est repris en annexe 1.

2.b.4 Les charges à caractère général

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
011-Charges à caractère général	3 497 069 €	4 348 741 €	4 121 488 €	4 490 909 €	4 300 000 €

Après un léger repli en 2023, les charges à caractère général subissent une légère hausse en 2024, impactées, entre autres, par :

- la gemapie : entretiens des réseaux (+153 k€) suite aux inondations, prestations topographiques secteur littoral (+135 k€),
- le poste chauffage/maintenance (P2 P3 des piscines notamment) : +98 k€

Ainsi, une enveloppe prévisionnelle très prudentielle sera proposée à 6.1 M€, **soit limitée à +2% par rapport au BP 2024**, intégrant des augmentations tarifaires de l'énergie, du carburant, et de manière générale, une nouvelle hausse des prix liée à l'inflation.

La mutualisation et les groupements d'achats avec les communes, la poursuite de la dématérialisation des procédures, et l'optimisation des coûts devra contribuer à maîtriser la dépense.

Comme les années précédentes, l'ensemble des dépenses de gestion devra être optimisée.

2.c La tendance générale de la section de fonctionnement

NB : des ajustements pourront être portés aux données en fonction de la notification d'éléments exogènes : bases fiscales, dotation globale de fonctionnement, impact Loi de Finances 2025...

Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	BP 2025 indicatif
011-Charges générales	3 497 069 €	4 348 740 €	4 129 010 €	4 490 909 €	6 064 378 €	6 185 666 € (+2%)
012-Charges de personnel	7 414 054 €	8 789 242 €	9 580 044 €	10 089 970 €	10 803 600 €	11 127 708 € (+3%)
014-atténuation de charges	24 344 216 €	24 318 362 €	24 498 798 €	24 573 538 €	24 606 608 €	24 700 000 € (+0.4%)
65-autres charges de gestion courante	5 705 470 €	6 836 926 €	7 264 876 €	5 393 384 €	7 515 107 €	7 500 000 €
66-frais financiers	301 750 €	302 445 €	383 462 €	368 784 €	445 000 €	445 000 €
67-charges exceptionnelles	27 957 €	7 535 €	404 338 €	546 €	20 000 €	200 000 € (prudence)
68 – dotations aux provisions semi budgétaire	-	-	8 932 €	0 €	-	0 €
68-dotations aux amortissements et provisions (ordre)	3 596 487 €	3 266 420 €	3 051 813 €	8 324 837 €	8 025 337 €	8 400 000 €
023-Virement à l'investissement (budgétaire)				(9 285 306 €)	9 285 306 €	10 018 478 €
TOTAL DÉPENSES	44 887 004 €	47 869 672 €	49 313 751 €	53 241 968 €	66 759 914 €	68 576 852 € (+2.7%)

Entre 2024 et 2025, les frais généraux et les dépenses de personnel seront proposées en hausse modérée et contenue à respectivement +2.00% et +3.00%.

Dans un contexte de taux bas, la gestion active de la dette permet de contenir les frais financiers sous les 400 000 €. La charge de la dette (frais financiers) représente moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement 2024 (0.82%).

Les recettes

Principales recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	BP 2025 indicatif
013-atténuation de charges	260 406 €	216 987 €	153 247 €	188 082 €	160 000 €	160 000 €
70-produits des services, du domaine	2 270 677 €	2 371 871 €	2 696 159 €	2 781 820 €	2 738 537 €	2 700 000 €
73-Impôts et taxes	35 460 690 €	40 091 304 €	44 888 005 €	17 932 508 €	17 906 518 €	17 932 508 € (+0.1%)
731 – fiscalité locale	-	-	-	24 018 730 €	23 812 406 €	23 949 197 € (+0.6%)
74-dotations et participations	8 014 117 €	7 817 019 €	7 539 076 €	7 777 708 €	7 490 487 €	7 300 000 € (-2.5%)
75-autres produits de la gestion courante	595 071 €	1 490 419 €	875 463 €	729 842 €	856 436 €	2 055 000 €
76-produits financiers	4 500 €	4 500 €	4 028 €	3 147 €	3 147 €	3 147 €
77-produits exceptionnels	216 017 €	122 883 €	200 826 €	458 257 €	157 000 €	150 000 €
78-reprise sur provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	8 932 €	0 €
042-opérations d'ordre	714 859 €	520 467 €	462 374 €	450 855 €	850 856 €	450 000 €
TOTAL Recettes année N	47 536 337 €	52 635 452 €	56 819 181 €	54 344 000 €	53 984 317 €	54 699 852 €
Excédent reporté	4 201 386 €	5 350 719 €	9 393 959 €	12 775 597 €	12 775 597 €	13 877 000 €
TOTAL RECETTES	51 737 722 €	57 986 171 €	66 213 140 €	67 119 603 €	66 759 914 €	68 576 852 € (+2.7%)

En fiscalité et dotations, les éléments définitifs (Etat fiscal 1259) ne nous seront pas transmis par l'État, contrairement aux années précédentes, fin mars/début avril.

En effet, la DGCL a indiqué qu'en raison des retards pris avec le décalage du vote du projet de loi de finances, la DGF ne devrait pas être notifiée le 31 mars, mais plus tard. La date butoir (du vote du budget) du 15 avril devrait être ainsi repoussée.

En tout état de cause, des ajustements du budget sont à prévoir au 1^{er} semestre de l'année, voir jusque fin d'année 2025, en fonction de l'évolution de la situation budgétaire et financière nationale.

2.d La prospective financière 2024-2026

Définitions

Les soldes intermédiaires de gestion

Epargne de gestion : Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors frais financiers)

Il mesure le niveau d'épargne qui se dégage de ses opérations courantes.

Epargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement

Il mesure la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur l'ensemble des opérations de fonctionnement.

Taux d'épargne brute : Epargne Brute / Recettes Réelles de Fonctionnement

Plus celui-ci est élevé, plus l'autofinancement des emprunts est élevé

Un seuil minimal de 10% est recommandé.

Epargne nette : Epargne Brute – Remboursement de la dette en capital

Il constitue le solde d'épargne final et permet de mesurer la capacité d'autofinancement

Taux d'épargne nette : épargne nette/ Recettes réelles de fonctionnement

La valeur cible doit être positive (> 0%).

Les ratios

La capacité de désendettement : stock de dette en capital / épargne brute

< à 5 ans : situation optimale // Entre 8 et 12 ans : situation à surveiller // Au-delà de 12-15 ans : situation tendue

L'objectif de la CA2BM est de rester sous les 6 années. Fin 2023, le ratio est de 2.2 ans.

Taux d'endettement : Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Il est un indicateur volumétrique d'endettement. La valeur cible doit rester inférieure à 100%.

La rétrospective financière 2021-2023

Depuis 4 ans, la situation financière est saine, en constante amélioration, malgré les différentes crises (covid, conflit armé en Ukraine, inflation, instabilité politique nationale).

Les efforts portent sur l'optimisation des dépenses (achats, frais financiers, masse salariale), sur les leviers que nous pouvons maîtriser. Par ailleurs, la collectivité subit des aléas exogènes, qu'il nous faut absorber : inflation, remontée des taux d'intérêts, hausse du point d'indice, contribution au fond de péréquation intercommunal et communal (depuis 2024), tout en assurant une qualité de service public aux administrés.

Parallèlement à cette pression constante sur les dépenses, les ressources et leviers se raréfient : suppression de la TH sur les résidences principales (« compensée » par la fraction de TVA), de la CVAE, baisse annuelle de notre DGF.

La collectivité ajuste ainsi ses dépenses aux recettes, sans recourir à l'augmentation des taux de la fiscalité directe locale (TH sur les résidences secondaires, taxe sur le foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises) et en proposant des tarifs adaptés aux usagers (piscines, médiathèques, etc.).

=>Les taux n'ont pas augmenté depuis la création de notre communauté d'agglomération.

Ainsi, dans un contexte contraint, incertain et volatile, la collectivité entend poursuivre ses efforts de gestion pour continuer d'investir, et accroître l'attractivité du territoire : fonds de concours aux communes, préservation des milieux naturels, développement économique, tourisme, mobilité, sport, culture, numérique.

2.d.a. Les indicateurs et ratios financiers

LES SOLDES D'ÉPARGNE

Épargne	2021	2022	2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
Épargne Brute* (EB) (1)	5 394 320 €	7 511 733 €	10 103 501 €	8 665 921 €	8 200 000 €
Taux d'EB (Valeur cible > 10%)	12%	14%	18%	16%	15%
Remboursement du capital de la dette (2)	2 169 068 €	2 336 836 €	2 454 433 €	2 342 222 €	2 378 200 €
Épargne Nette* (EN) 3=1-2 (Valeur cible > 5%)	3 225 252 €	5 174 897 €	7 627 029 €	6 322 192 €	5 821 800 €
Taux d'EN (valeur cible > 0%)	7%	10%	14%	12%	11%

*Pour une meilleure lisibilité, les produits et charges exceptionnelles (cessions et comptes 67 et 775) qui améliorent ou dégradent artificiellement la situation financière, ont été retraités. En 2025, la recette prévisionnelle de 1.4 M€ (exploitation Sunset – année 1) est également retraitée puisque de nature exceptionnelle (1 fois).

Les ratios

Ratios	2021	2022	2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
Dette (capital restant dû au 31/12)	23 391 463 €	22 560 927 €	22 097 735 €	20 755 514 €	20 579 000 €
Capacité de désendettement (en années) Cible < 8 ans	4.3	3.0	2.2	2.4	2.5
Taux d'endettement Cible : < à 100%	50%	43%	39%	39%	38%

En 2024, le recours a été limité à 1 M€, permettant ainsi de réduire le stock de dette (en capital), et d'améliorer les deux principaux ratios : le taux d'endettement et la capacité de désendettement.

Pour 2025, conformément à la trajectoire définie dans le PFF 2024-2026, l'emprunt sera de nouveau limité (2 M€ maximum), pour poursuivre le désendettement, et limiter les frais financiers dans une période de pression sur les taux d'intérêts.

Le montant de l'emprunt effectif sera ajusté en fonction du lancement des projets et des notifications de subventions, tout au long de l'année.

La capacité de désendettement évolue favorablement depuis 2019. Elle passe sous les 3 ans fin 2023.

Ainsi, **le maintien du niveau d'épargne** reste la priorité. Son articulation avec le plan pluriannuel d'investissement devra permettre de contenir le ratio de désendettement sous les 8 ans (seuil préconisé).

Éléments de synthèse 2020/2023 :

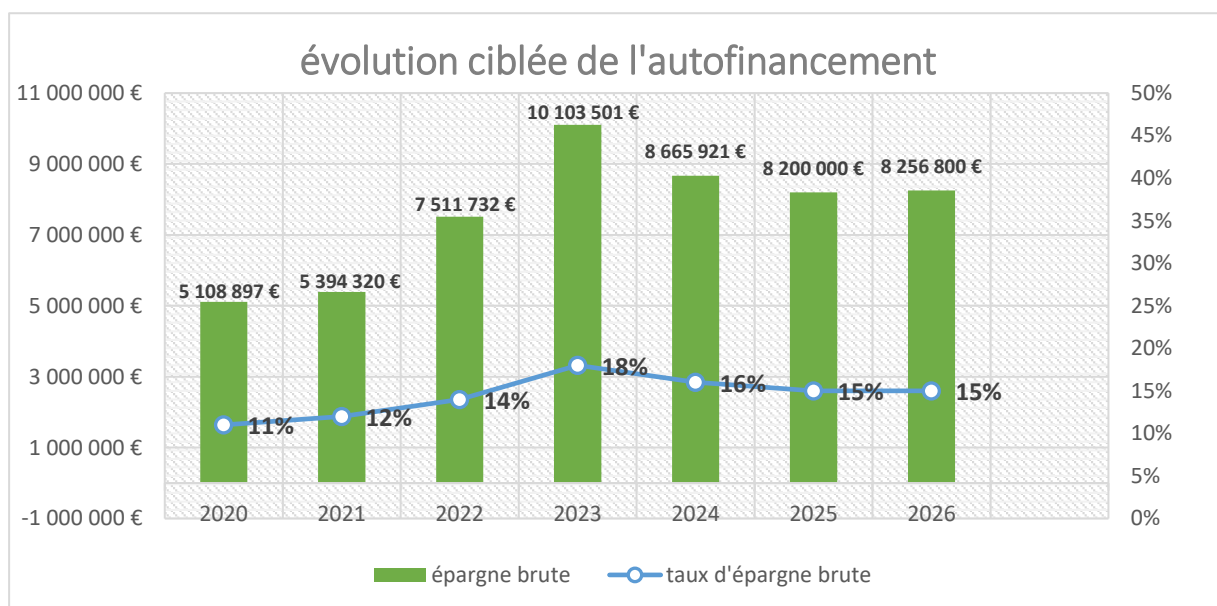
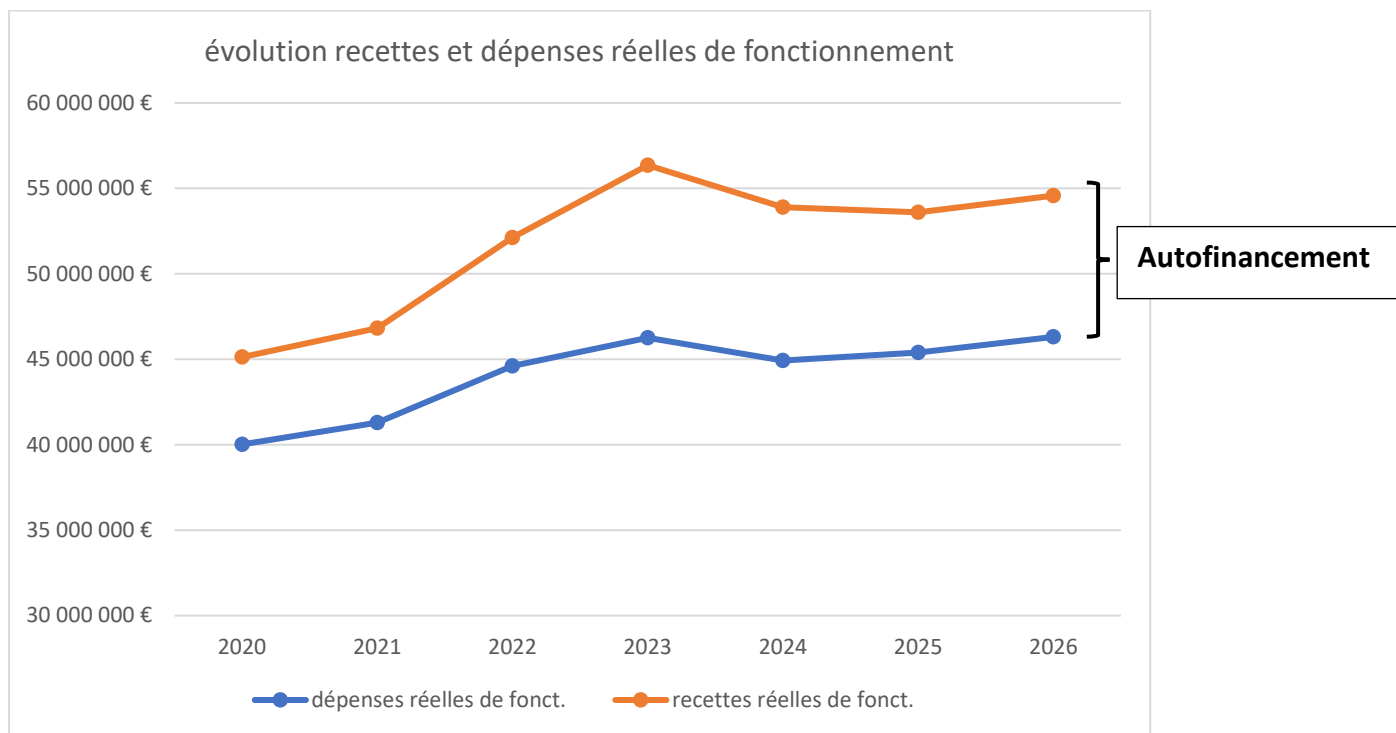
- *une situation financière en constante amélioration depuis 2020,*
- *hausse moyenne des dépenses réelles de fonctionnement, moins rapide que la hausse des recettes réelles de fonctionnement : effet ciseau positif (amélioration continue de l'autofinancement).*

2.d.b La prospective 2024-2026

Dans un contexte inflationniste en dépenses et incertain en recettes, les objectifs pour les prochaines années sont les suivants :

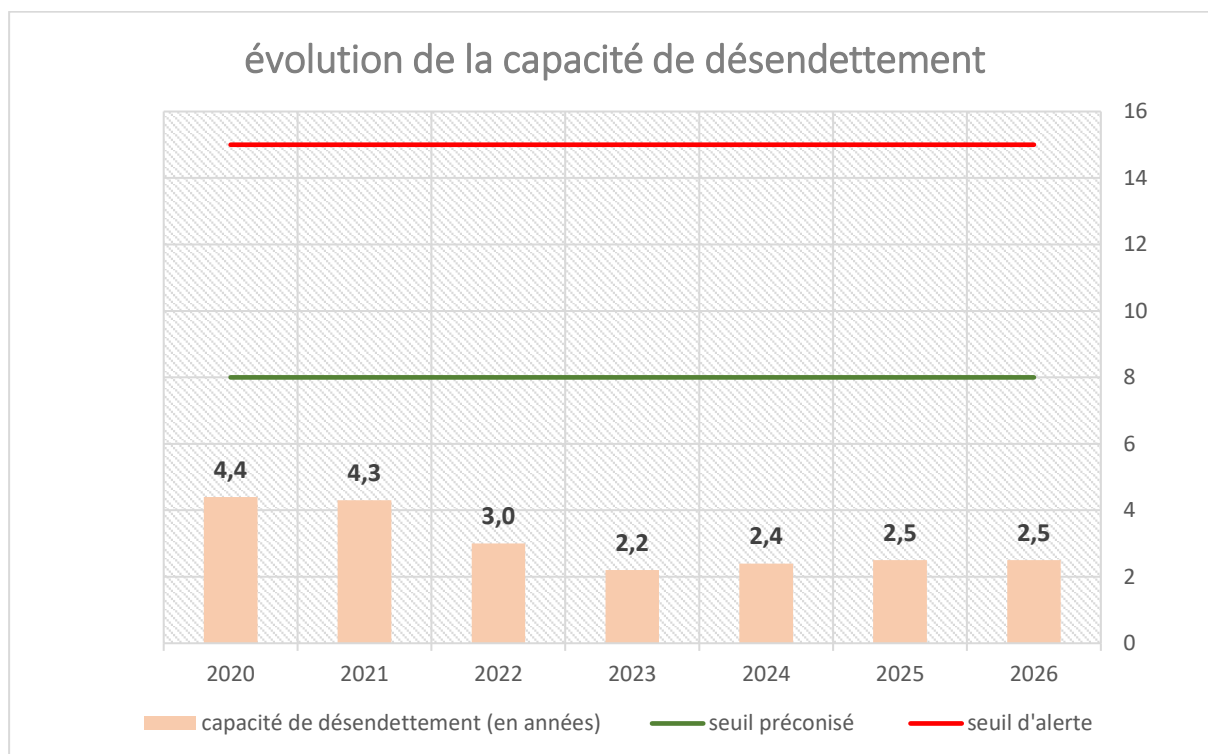
- dégager un taux d'épargne brute cible de 10% minimum,
- maintenir le ratio de désendettement **sous les 8 ans**,
- maintenir le taux d'endettement **sous les 100% préconisés**.

Prospective/année	2021	2022	2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
Dépenses réelles de fonctionnement	41 290 517 €	44 603 253 €	46 261 938 €	44 917 131 €	45 400 000 €
Recettes réelles de fonctionnement	46 821 478 €	52 114 985 €	56 356 807 €	53 893 145 €	53 600 000 €



L'autofinancement conditionne ainsi la capacité d'emprunt. L'augmentation de la dette est possible quand l'épargne permet son remboursement.

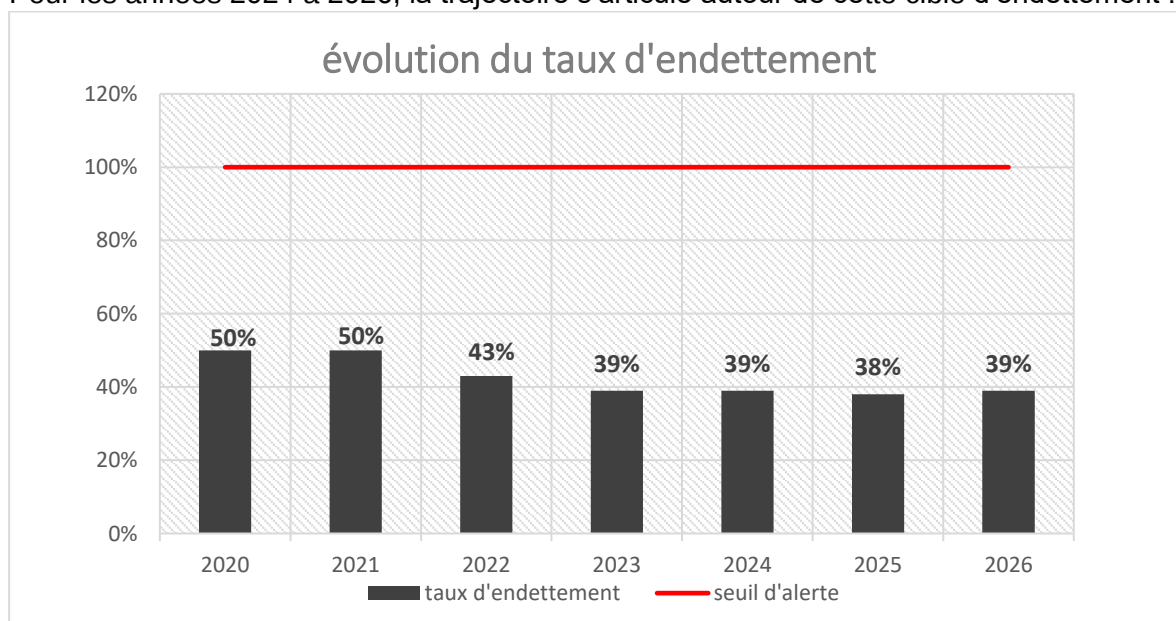
LES RATIOS



Le volume financier du programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2026 devra être en adéquation avec le niveau d'épargne, indispensable au maintien de nos ratios.

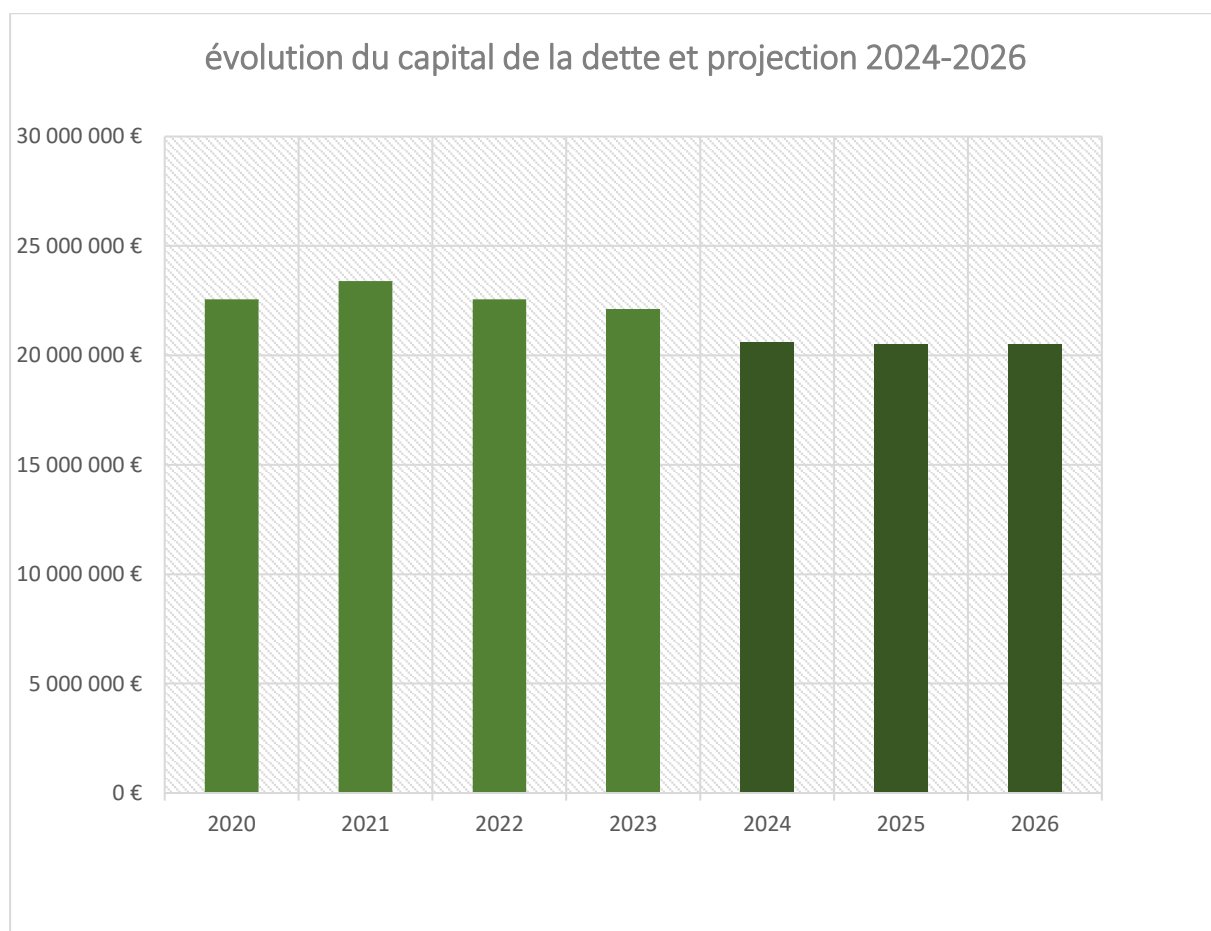
La stabilité du niveau d'épargne à 8 M€/an est permise grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et la dynamique fiscale (évolution des bases), **sans recourir à une augmentation des taux de la fiscalité directe locale.**

Pour les années 2024 à 2026, la trajectoire s'articule autour de cette cible d'endettement :



Par conséquent, la maîtrise et la stabilité du stock de dette se poursuivra, dans un contexte de de taux toujours incertain, générant une pression sur nos dépenses (frais financiers).

L'objectif est ainsi de poursuivre la réalisation d'investissements structurants pour le territoire, telle que définie dans le Plan Pluriannuel d'Investissement du pacte financier et fiscal 2024-2026, tout en préservant la capacité financière des années suivantes (années 2027 et suivantes).



3) La section d'investissement

3.a Les dépenses d'investissement

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
16-emprunts et dettes assimilées	2 169 068 €	2 336 836 €	2 467 540 €	2 344 893 €	2 528 758 €	2 500 000 €
166-refinancement de dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20-204-21-23-dépenses d'équipement	8 873 446 €	7 851 143 €	7 634 242 €	12 277 091 €	27 422 424 €	22 835 300 €
Autres (opé/sous mandats, etc.)	241 800 €	1 155 548 €	288 727 €	389 435 €	598 392 €	3 785 000 €
Total dépenses réelles d'investissement	11 361 171 €	11 343 528 €	10 390 509 €	15 011 417 €	35 089 924 €	29 120 300 €
Ordre	885 795 €	528 624 €	504 063 €	450 856 €	850 856 €	865 000 €
Résultat antérieur (budgétaire)				4 540 349 €	4 540 349 €	0 €
TOTAL dépenses d'investissement	12 246 965 €	11 872 151 €	10 390 509 €	20 002 622 €	35 940 780 €	29 985 300 €

Le respect des ratios (capacité de désendettement et taux d'endettement) implique une trajectoire en investissement adaptée au niveau d'épargne dégagé de la section de fonctionnement.

Tout recours à l'emprunt nécessite d'être en capacité à le rembourser sur nos ressources propres.

Les dépenses prévisionnelles 2025 au titre des opérations en cours :

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
Document d'urbanisme	-	-	96 577 €	59 294 €	500 000 €
Réhabilitation piscine de Berck-sur-mer	-	-	799 918 €	3 655 853 €	1 977 750 € (solde)
Stratégie numérique	-	-	261 949 €	251 948 €	1 000 000 €
Fonds de concours (3 dispositifs : 2018-2021, 2022 et 2023-2026 : 4.5 M€)	1 108 539 €	860 473 €	1 092 281 €	1 052 025 €	1 700 000 € (1.5 M€ 2023-2026 et 200k€ soldes anciens dispositifs)
Fonds de concours exceptionnels (1M€)	-	-	-	20 000 €	980 000 €
Gemapie	4 353 873 €	1 212 330 €	1 434 376 €	3 480 165 €	8 058 746 € dont 4 420 000 € en crédits nouveaux

*enveloppe totale de **4.5M€ sur 3 ans**, gérée en APCP (crédits annuels réajustables en fonction des demandes de versements effectifs, dans le respect des 4.5M€)

Deux opérations seront lancées cette année. Les AP/CP (autorisation de programmes et crédits de paiement) ont été ouvertes en conseil communautaire le 23 décembre dernier.

- Les remparts de Montreuil-sur-Mer (AP 2025-2028 : 3.5 M€) :
CP 2025 proposé : 2 M€, pour :
 - Courtine du cavalier d'Attin / travaux de sécurisation et stabilisation
 - Tour Saint-Justin / travaux de mise en sécurité
- Le futur siège communautaire à Ecuire (AP 2025-2028 de 16.5 M€, répartis sur le budget général à hauteur de 10.9 M€, et sur le budget collecte et valorisation des déchets 5.4 M€).
CP 2025 proposé : 300 k€ (études, concours, jury).

Thématique	Principaux projets 2025 - budget général	montant
Gémapie	gémapie terre	5 364 710 €
Gémapie	gémapie mer	2 694 036 €
Patrimoine	remparts de Montreuil-sur-mer	2 000 000 €
Sports/loisirs	fin des travaux de la piscine de Berck-sur-mer	1 977 750 €
Solidarité	fonds de concours aux communes	1 700 000 €*
Cycle de l'eau	travaux sur le réseau pluvial	1 130 000 €
Opérationnel	travaux/aménagements dans les bâtiments communautaires	1 100 000 €
Aménagement	réserve et acquisitions foncières	1 000 000 €
Numérique	stratégie numérique	1 000 000 €
Solidarité	fonds de concours exceptionnel aux communes suite aux intempéries	980 000 €
Environnement	transition écologique (panneaux photovoltaïques...)	750 000 €
Aménagement	documents d'urbanisme	500 000 €
Opérationnel	voiries - mobilier - véhicules - outillages	470 000 €
Aménagement	habitat	412 000 €
Sécurité	défense incendie	370 000 €
Opérationnel	nouveau siège : jury, concours, études	300 000 €
attractivité	aides aux entreprises	150 000 €
Attractivité	liaisons douces - randonnées	100 000 €

* 1.5 M€ de crédits annuels + 200k€ de reports des anciens dispositifs

3.b Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré comme suit :

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
10222-FCTVA	1 957 687 €	654 677 €	807 377 €	1 590 502 €	2 858 000 €	1 623 000 €
1068-excédent de fonct. Capitalisé	1 200 000 €	1 500 000 €	722 539 €	4 123 791 €	4 123 791 €	0 €
13-subventions d'investissement	1 409 700 €	943 114 €	2 325 851 €	5 329 048 €	8 821 003 €	7 200 000 €
16-emprunts (hors 166)	3 000 000 €	1 500 000 €	2 057 362 €	1 004 650 €	1 820 000 €	2 000 000 €
166-refinancement de dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres recettes (immobilisations + opé s/mandat)	982 368 €	22 616 €	58 362 €	425 022 €	1 012 764 €	747 000 €
Total recettes réelles d'investissement	8 549 755 €	4 620 407 €	5 976 921 €	12 473 015 €	18 635 558 €	11 566 822 €
Ordre	3 767 423 €	3 274 577 €	3 093 502 €	8 324 837 €	8 019 914 €	8 400 000 €
Virement de la section de fonctionnement (budgétaire)					9 285 307 €	10 018 478 €
Résultat antérieur (budgétaire)					0 €	0 €
TOTAL recettes d'investissement	12 317 178 €	7 894 985 €	9 070 423 €	20 797 852 €	35 940 780 €	29 985 300 €

Si l'année 2024 se caractérise par un pic en dépenses d'équipement, elle est aussi marquée par un niveau de cofinancement historiquement haut, avec **5.3 M€ de subventions versées**, limitant ainsi le recours à l'emprunt à 1 M€.

En 2025 sont notamment attendues notamment les soldes des subventions liées aux inondations (fonds vert, FEAC, DSEC...), à l'OPAH (habitat)...pour un total de **7.2 M€**.

L'autofinancement prévisionnel 2025 s'établirait à 17.6 M€, supérieur à 2024 (17.3 M€).

Au final, l'emprunt d'équilibre prévisionnel 2025 serait limité à 2 M€, permettant de poursuivre le désendettement du budget.

4) Les informations relatives à la dette

Conformément à la circulaire n° NOR10CB1015077C du 25 Juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, vous trouverez ci-après des informations concernant la dette de la CA2BM au 31 décembre 2023 ainsi que les perspectives pour l'année 2024.

Les éléments de dette sont présentés par budget, avec une version consolidée à la fin du présent rapport.

4. a Éléments de contexte

Les annonces de la Banque Centrale Européenne (17 octobre 2024)

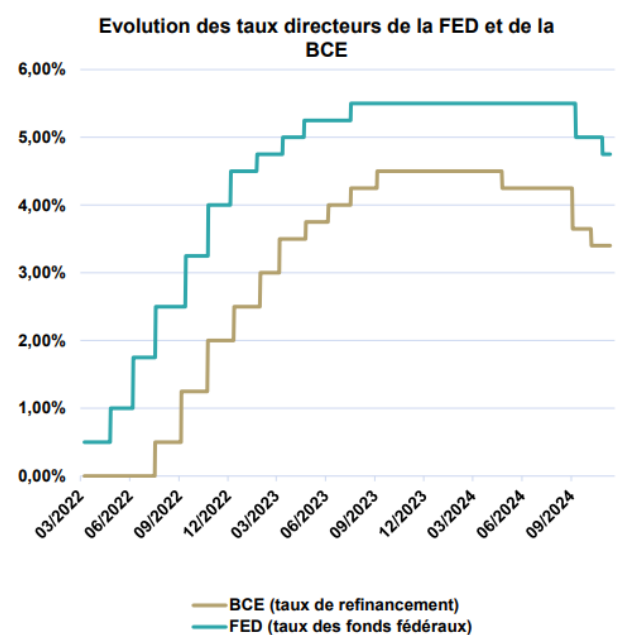
La Banque centrale européenne a décidé, jeudi 17 octobre, de procéder à une nouvelle baisse de ses taux directeurs. Cette décision est motivée par une inflation tombée à son plus bas niveau depuis trois ans dans la zone euro, où c'est désormais la faiblesse de la croissance qui suscite des inquiétudes.

Cette réduction de 0,25% abaisse le taux de dépôt à 3,25%, le taux de refinancement à 3,40% et le taux de prêt marginal à 3,65%.

Avec ce deuxième assouplissement monétaire d'affilée, après une décision similaire en septembre, ils prennent le contre-pied de la prudence affichée il y a un mois : ils avaient alors donné le sentiment de vouloir attendre décembre pour desserrer à nouveau la vis monétaire.

Mais depuis, l'inflation en zone euro a ralenti plus que prévu en septembre, à 1,7% sur un an, contre une première estimation à 1,8 %, a annoncé Eurostat.

Parallèlement, les signaux inquiétants se sont accumulés pour l'économie européenne, encourageant à réduire les taux afin de relancer la consommation et l'investissement. Même les défenseurs de l'orthodoxie monétaire la plus stricte s'étaient montrés ouverts ces dernières semaines à un nouveau desserrement.



Sources : BCE FED

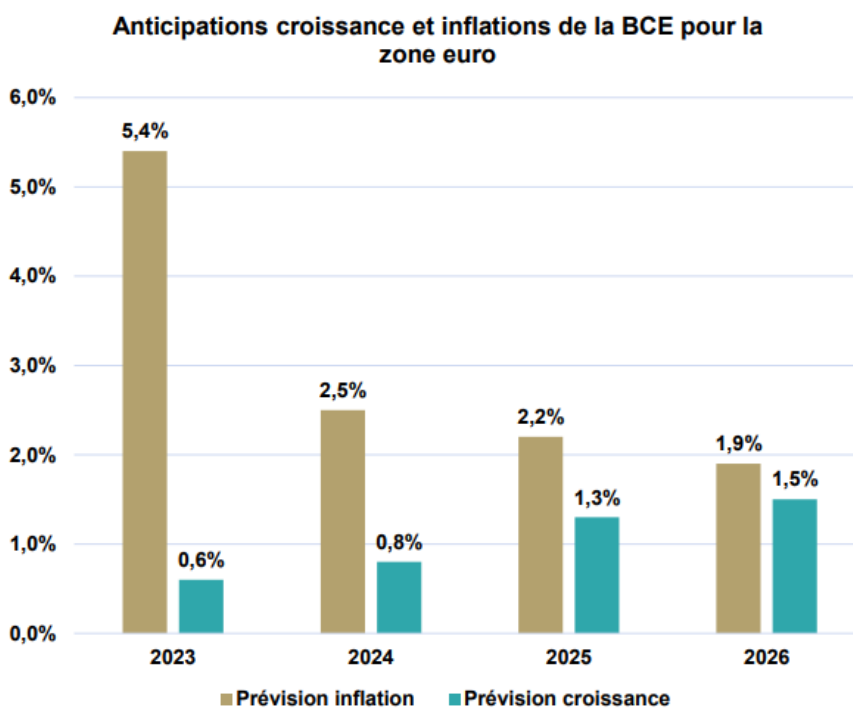
Anticipations de croissance et d'inflation

Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait s'établir à 0,8 % en 2024, avant d'atteindre 1,3% en 2025 et 1,5% en 2026.

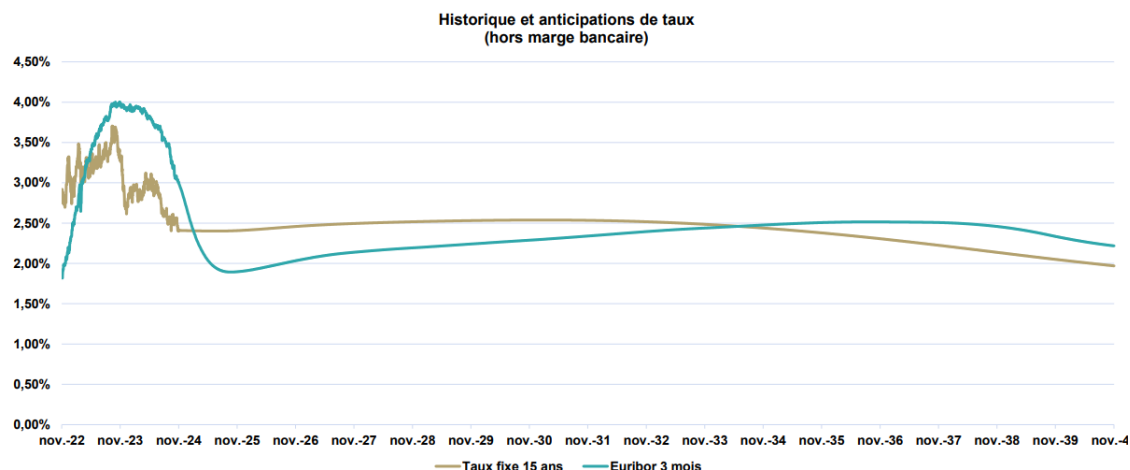
Par rapport aux projections de juin, les perspectives de croissance du PIB ont été légèrement révisées à la baisse pour chaque année de l'horizon de projection en raison de la faible demande intérieure.

Concernant l'inflation, elle pourrait réaugmenter à court terme à cause la hausse des salaires mais elle devrait revenir ensuite autour de 2%. L'institut de Francfort table sur un taux d'inflation de 2,5% en 2024, 2,2% en 2025 et 1,9% en 2026.

La croissance économique restera probablement atone à court terme mais devrait de plus en plus être soutenue par la hausse des revenus des ménages, la bonne tenue du marché du travail, le renforcement de la confiance et le redressement de la demande extérieure, tandis que les contraintes liées aux conditions de financement s'estomperont.



Source : BCE



4.b Les éléments de dette de la CA2BM – budget général

Situation de la dette du budget général au 31 décembre 2024

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
La dette globale est de :	20 755 513.55 €	22 097 735.66 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	1.77 %	1.81 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.49 ans	12.29 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6.12 ans	6.53 ans	↓

La légère détente des taux en 2024 et le recours très limité à l'emprunt (1 M€) impacte légèrement à la baisse le taux moyen et confirme le point de vigilance à porter sur ce poste les prochaines années : 1.29% fin 2021, 1.51% fin 2022, 1.81% fin 2023, **puis 1.77% fin 2024.**

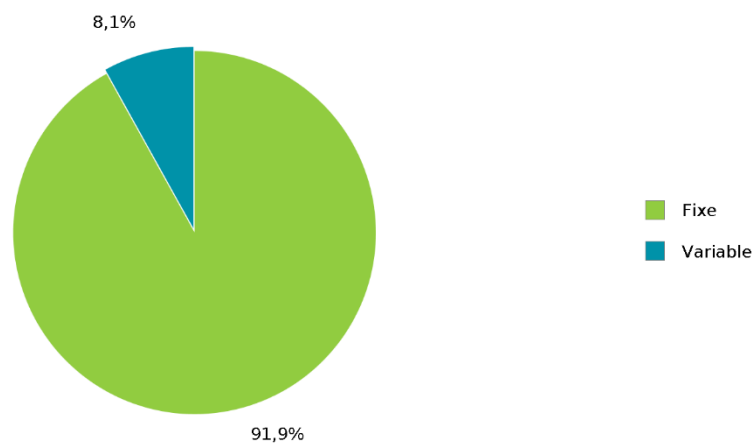
Le budget général s'est **désendetté de 1 342 222 €** en 2024. Avec un taux moyen de 1.77% sur l'année, cela valorise une **économie de frais financiers de 23 757 €.**

Dette par type de taux

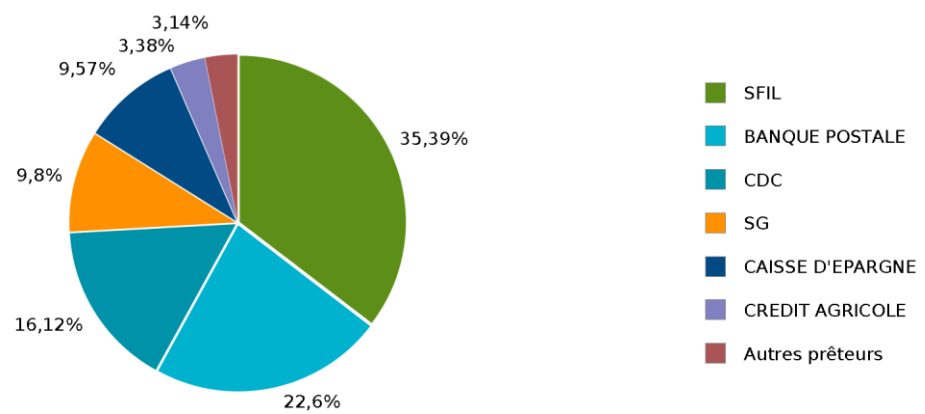
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	19 079 096.72 €	91,92 %	1,58 %
Variable	1 676 416.83 €	8,08 %	3,94 %
Ensemble des risques	20 755 513.55 €	100,00 %	1,77 %

Près de 92% de la dette est à taux fixe (visibilité et sécurité).

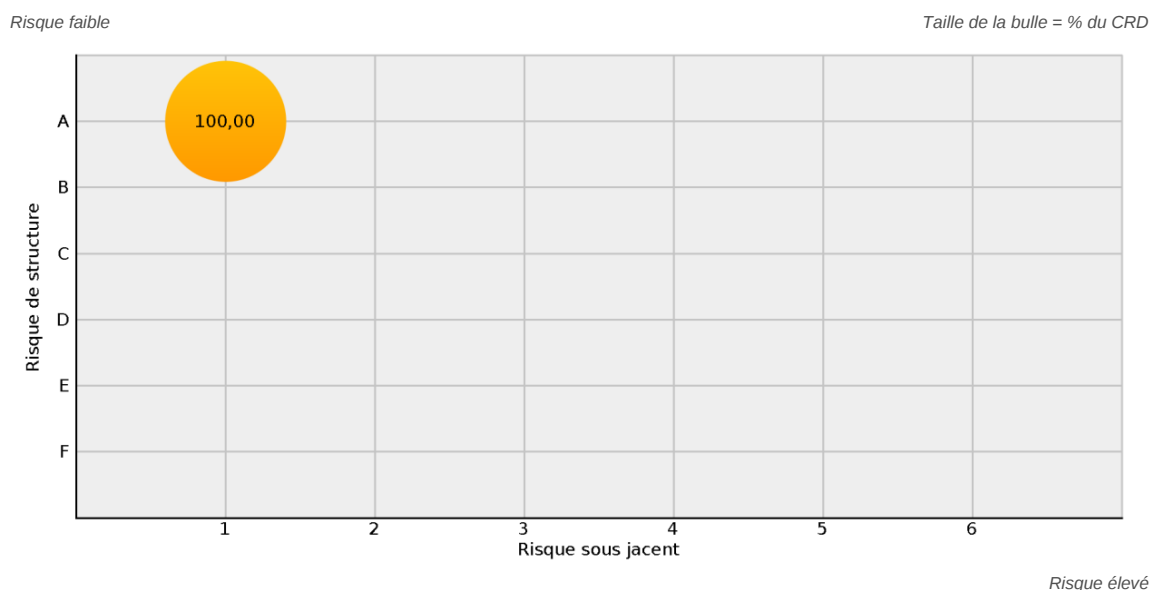
Ainsi, la dette est à la fois peu exposée aux risques de taux (**sécurisée**) et bénéficie d'un taux moyen bas (grâce au travail d'**optimisation** dans un contexte de baisse des taux jusque fin 2021).



Répartition de la dette par prêteur



Classification de la dette selon la charte Gissler : une dette totalement sécurisée



La charte Gissler est une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, qui a notamment permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

La mise en place, dans le cadre de la charte de bonne conduite, d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont pour objectif d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

COTATION GISSLER DES RISQUES

Indices sous-jacents	
1	Indices Zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Écarts d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Écart d'indices hors zone euro

Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (<i>swaption</i>)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

La CA2BM continuera d'étudier en 2025 les éventuelles conditions de sortie en fonction des opportunités de marché.

4. c Les perspectives d'emprunt 2025

Les recommandations de notre conseil Finance active, en matière de répartition par risque de taux restent inchangées : détenir une part de taux variable de 25% du stock de dette, ceci dans un but de diversification et de performance.

Les emprunts à taux variable permettent de profiter des index court terme très faibles et/ou négatifs et ainsi de réduire les frais financiers. A moyen et long terme, ces contrats apportent une souplesse de gestion plus grande que les taux fixes, en raison d'absence (ou de faible) indemnité de remboursement anticipé.

Pour 2025, un nouvel emprunt de **2 M€** maximum est prévu. Il ne sera réalisé, pour tout ou partie, qu'en fonction du besoin effectif, de l'avancée des projets et de leurs financements.

Impact sur l'évolution du stock de dette, prêt de 2 M€ Durée : 15 ans au taux fixe de 3.5%

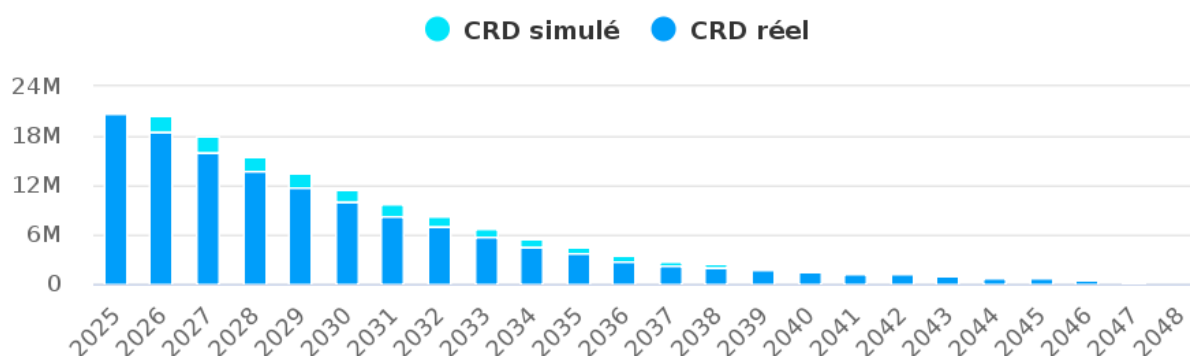


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 1^{er}/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total
2025	20 755 513,55 €	2 378 199,54 €	339 277,16 €	2 717 476,69 €
2026	20 377 314,01 €	2 446 241,28 €	359 973,64 €	2 806 214,93 €
2027	17 931 072,73 €	2 347 507,68 €	316 339,78 €	2 663 847,46 €
2028	15 583 565,04 €	2 199 208,70 €	276 765,54 €	2 475 974,24 €
2029	13 384 356,34 €	1 897 592,13 €	240 868,17 €	2 138 460,30 €
2030	11 486 764,21 €	1 782 615,34 €	210 445,10 €	1 993 060,44 €
2031	9 704 148,86 €	1 547 352,67 €	181 667,78 €	1 729 020,45 €
2032	8 156 796,19 €	1 411 722,62 €	156 495,81 €	1 568 218,43 €
2033	6 745 073,57 €	1 219 136,67 €	134 194,30 €	1 353 330,97 €
2034	5 525 936,89 €	1 018 408,38 €	114 689,64 €	1 133 098,02 €

III. LES BUDGETS ANNEXES

1) Le Budget collecte et valorisation des déchets

Ce budget annexe reprend la collecte en porte à porte ou en apports volontaires des déchets du territoire.

Deux modes de gestion assurent l'exercice de la compétence : en régie et en délégation de services publics.

A partir de cette année (2025), deux zones couvrent le territoire : les 7 communes du « littoral » (Berck-sur-Mer, Camiers, Cucq, Etaples-sur-Mer, Merlimont, le Touquet-Paris-Plage et Rang-du-Fliers), et les 39 autres communes de « l'arrière-pays ».

Le budget est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

1.a Le fonctionnement

En 2023, la hausse majeure concernait les contributions/refacturations au SMTT, évoluant de 5.36 M€ en 2021, 6.67 M€ en 2022 et 7.2 M€ en 2023. La contribution 2024 est restée stable à 7.2 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement 2024 reprennent le contrat de DSP (3.3 M€), le carburant (500 k€), l'entretien des véhicules (200 k€) et les frais de personnel (3.5 M€).

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
011	Charges à caractère général	4 508 670 €	4 814 287 €	5 479 693 €	6 505 600 €	6 700 000 €
012	Charges de personnel	3 144 537 €	3 435 529 €	3 532 600 €	3 708 000 €	3 900 000 €
042	Opérations d'ordre	977 631 €	1 193 498 €	1 450 825 €	1 548 389 €	1 600 000 €
65	Autres charges de gestion courante	6 641 253 €	7 119 328 €	7 172 981 €	7 657 100 €	7 300 000 €
66	Charges financières	12 777 €	19 408 €	16 362 €	28 000 €	20 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 595 €	5 026 €	6 911 €	16 000 €	15 000 €
023	Virement à l'investissement (budgétaire)				4 156 843 €	3 407 142 €
	TOTAL dépenses	15 286 454 €	16 593 745 €	17 637 400 €	23 609 933 €	22 942 142 €

En 2025, il est proposé d'intégrer la hausse des frais d'énergie et des carburants, l'impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine et diverses locations (chargeuses, broyeurs, bennes, camions) pour assurer l'exercice de la compétence en cas de longue immobilisation.

Le nouveau marché de collecte avec l'entreprise Véolia, sur le secteur « Littoral » débute cette année (2025).

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
042	Opérations d'ordre	2 142 €	2 142 €	2 142 €	252 142 €	2 142 €
013	Atténuation de charges	153 385 €	129 561 €	54 010 €	89 000 €	50 000 €
70	Produits services, domaine et ventes	1 800 157 €	2 042 201 €	2 365 682 €	1 880 500 €	2 300 000 €
73	Impôts et taxes	13 192 512 €	14 218 061 €	81 729 €	100 000 €	100 000 €
731	Fiscalité locale	-	-	14 678 217 €	14 676 512 €	12 800 000 €
74	Dotations et participations	1 450 771 €	1 373 127 €	1 333 761 €	1 300 000 €	1 300 000 €
75	Autres produits de gestion courante	1 €	2 €	119 428 €	0 €	50 000 €
77	Produits exceptionnels	41 610 €	19 345 €	61 940 €	0 €	0 €
78	Reprise sur amort. Et provisions	-	-	-	6 667 €	0 €
002	Excédent de fonctionnement reporté			(5 301 567 €)	5 301 567 €	6 340 000 €
	TOTAL recettes	16 640 579 €	17 784 440 €	18 697 130 €	23 606 389 €	22 942 142 €

En recettes, le produit de TEOM 2024 est supérieur à 14.6 M€.

Dans le cadre du pacte financier et fiscal 2024-2026, un nouveau zonage a été mis en place le 14 octobre 2024 :

- plus conforme aux services rendus : 1 zone Littoral (7 communes) et 1 zone Arrière-Pays (39 communes).
- un ajustement du produit de TEOM total, adapté au besoin de financement global de la compétence déchets.

Ainsi, l'impact majeur en 2025 portera sur la réduction du produit de TEOM attendu, -1.8 M€, soit un produit 2025 estimé à 12.8 M€.

Compte tenu des excédents cumulés et de la dynamique de valorisation des déchets attendus les prochaines années, la CA2BM proposera des taux :

- de 9% pour le secteur littoral
- et de 10% pour l'arrière-pays.

En année pleine, le produit de la tarification des professionnels (apports en déchetteries) est attendu à 440 000 €.

Entre 2024 et 2025, les recettes réelles de fonctionnement devraient mécaniquement être en repli (de 10%), hors dynamique de la redevance spéciale et hors dynamisme local sur les bases (constructions neuves).

1.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	2 142 €	2 142 €	2 142 €	252 142 €	253 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	72 875 €	74 123 €	75 414 €	90 000 €	80 000 €

20	Immobilisations incorporelles	14 009 €	24 474 €	9 909 €	102 000 €	100 000 €
204	Subv équipement versées	-	-	1 500 €	10 000 €	10 000 €
21	Immobilisations corporelles	2 251 453 €	2 498 474 €	932 723 €	6 262 000 €	6 200 000 €
23	Immobilisations en cours	1 994 758 €	197 968 €	12 294 €	3 729 216 €	3 728 939 €
	TOTAL dépenses	4 335 236 €	2 797 182 €	1 033 984 €	10 445 358 €	10 371 939 €

En 2025, il sera notamment proposé 10.1 M€ d'équipements, avec comme principaux projets : le renouvellement de véhicules pour la collecte (Ampliroi, Bennes à Ordures Ménagères...), la fourniture et pose d'abri-bacs, la fourniture de composteurs, des points d'apports volontaires, le projet d'une nouvelle déchetterie.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	977 631 €	1 193 498 €	1 450 825 €	1 467 389 €	1 600 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	57 672 €	470 272 €	389 537 €	390 000 €	400 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	3 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	4 429 549 €	3 407 142 €
024	Cessions d'immobilisation	-	0 €	0 €	0 €	0 €
	Reprise de l'excédent d'investissement			(4 136 712 €)	4 136 713 €	4 944 797 €
	TOTAL recettes	4 535 303 €	1 663 771 €	1 842 069 €	10 445 358 €	10 371 939 €

Le budget présenterait en 2025 un excédent d'investissement de + 4.9 M€.

Pas de recours à l'emprunt prévu en 2025.

Synthèse

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
épargne brute	3 546 956 €	2 325 014 €	2 382 051 €	2 600 121 €	767 414 €	683 058 €
taux EB	22%	14%	13%	14%	5%	4%
épargne nette	3 421 114 €	2 252 140 €	2 307 928 €	2 524 707 €	690 664 €	604 928 €
taux EN	22%	14%	13%	14%	4%	4%
capacité de désendettement	0	0	0	0	0	0
taux d'endettement	4%	3%	2%	2%	2%	1%
dette (capital restant dû au 31/12)	558 382 €	485 508 €	411 384 €	335 970 €	259 220 €	181 090 €

1.c La dette

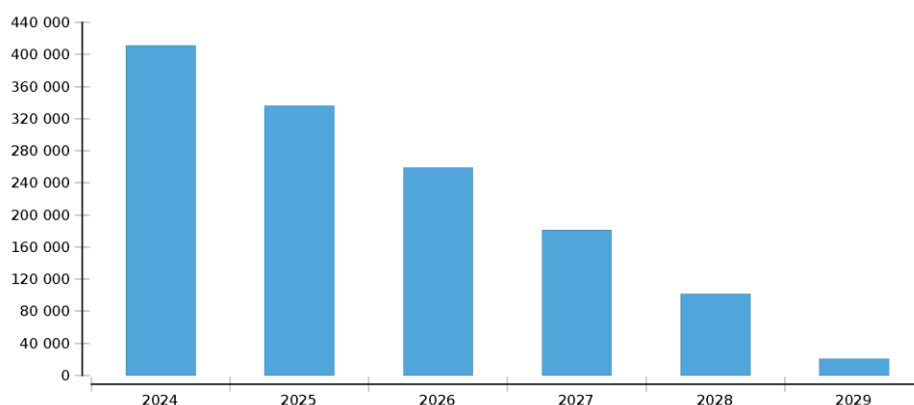
Le stock de dette au 31 décembre 2024 s'établit à 335 k€, contre 411 384 € fin 2023, 485 507 € fin 2022, et 558 382 € fin 2021.

Éléments de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
La dette globale est de :	335 969.60 €	411 384.32 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	4.10 %	4.55 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	4.09 ans	5.09 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	2.20 ans	2.71 ans	↓

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024. Les opportunités de remboursement anticipé seront étudiées, en fonction des conditions de marché.

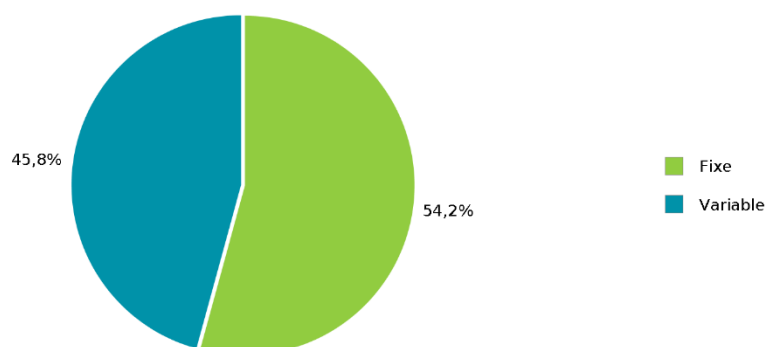
Profil d'extinction (capital, en €)

Évolution du capital restant dû



Dette par type de risque

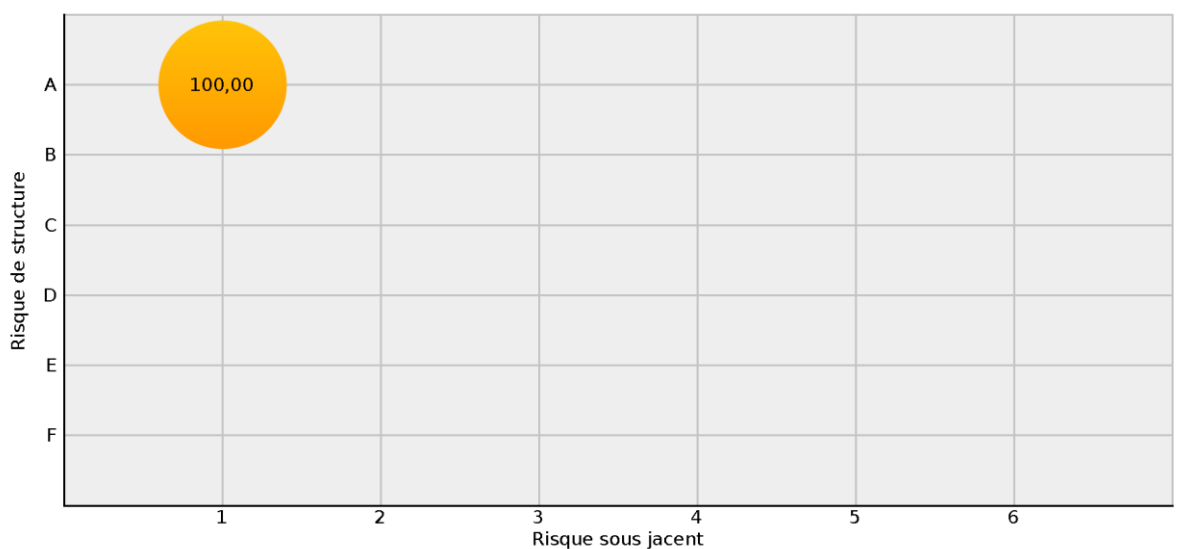
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	182 247.10 €	54,25 %	3,45 %
Variable	153 722.50 €	45,75 %	4,87 %
Ensemble des risques	335 969.60 €	100,00 %	4,10 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

La dette de ce budget annexe apparaît comme très sécurisée. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	335 969,60 €	76 750,06 €	11 695,73 €	88 445,80 €	259 219,54 €
2026	259 219,54 €	78 130,81 €	8 276,02 €	86 406,83 €	181 088,73 €
2027	181 088,73 €	79 558,57 €	5 516,65 €	85 075,23 €	101 530,16 €
2028	101 530,16 €	81 034,89 €	2 629,42 €	83 664,31 €	20 495,27 €
2029	20 495,27 €	20 495,27 €	191,08 €	20 686,35 €	0,00 €

2) Le budget transport

Deux thématiques sont couvertes par ce budget annexe : le transport scolaire, le transport urbain.

La compétence et le budget monte en puissance depuis 2021, avec le transfert du transport scolaire de la Région Hauts-de-France vers les EPCI, dont la CA2BM, et le déploiement progressif du transport urbain. En adéquation avec le déploiement de l'offre de service urbain et de la mobilité en général, le versement mobilité a été mis en place en 2022, au taux de 0.8%.

Les principales recettes sont issues du versement mobilité et de la Région. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le versement mobilité est directement imputé sur ce budget.

2.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
011	Charges à caractère général	2 278 457 €	2 655 320 €	2 830 928 €	3 206 197 €	3 300 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	345 230 €	453 311 €	497 959 €	536 080 €	600 000 €
014	Atténuations de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre	100 236 €	99 677 €	78 452 €	78 351 €	90 000 €
65	Autres charges de gestion courante	2 246 599 €	2 180 967 €	2 328 456 €	2 575 100 €	2 600 000 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
	Virement investissement				1 100 000 €	2 971 016 €
	TOTAL dépenses	4 970 523 €	5 389 275 €	5 735 795 €	7 515 808 €	9 581 016 €

Les principales dépenses 2025 comprennent :

- le transport scolaire (2.93 M€, chapitre 011)
- et la DSP du transport urbain (2.2 M€, chapitre 65).

En 2025, il est proposé la mise en place d'une aide à l'acquisition de vélo électrique : enveloppe globale de 50 000 €.

La section de fonctionnement devrait se stabiliser autour de 9.5 M€ : 3.3 M€ de frais généraux (dont 2.93 M€ pour le transport scolaire, 106 k€ pour la billettique), 600 k€ de frais de personnel, 2.6 M€ au chapitre 65 (dont transport urbain) et un virement à l'investissement de 2.9 M€, principalement destiné au lancement des travaux du tronçon de l'Eurovéloroute Cucq-Merlimont (projet estimé à 5 M€).

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
042	Opérations d'ordre	2 946 €	2 946 €	2 946 €	2 946 €	2 946 €
013	Atténuation de charges	26 572 €	29 235 €	0 €	2 000 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 288 €	3 144 €	3 680 €	2 500 €	3 600 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €	4 238 413 €	3 800 000 €	4 200 000 €
74	Subventions d'exploitation	5 144 997 €	5 509 677 €	3 156 464 €	3 156 922 €	3 150 000 €
75	Autres produits de gestion courante	5 002 €	5 000 €	5 002 €	5 000 €	5 000 €
77	Produits exceptionnels	0 €	1 396 €	2 319 €	0 €	0 €
	Excédent antérieur			(546 440 €)	546 441 €	2 219 470 €
	TOTAL recettes	5 181 804 €	5 551 399 €	7 955 266 €	7 515 808 €	9 581 016 €

En 2025, les principales recettes comprennent le versement mobilité (4.2 M€) et la compensation de la Région-Hauts-de-France (2.47 M€), pour l'urbain et le scolaire.

Le résultat reporté est estimé à 2.2 M€.

2.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	2 946 €	2 946 €	2 946 €	2 946 €	2 946 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	2 664 €	86 000 €	300 000 €
21	Immobilisations corporelles	111 €	0 €	31 672 €	574 000 €	700 000 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	722 247 €	2 306 846 €
	Déficit antérieur	199 028 €	-	-	-	-
	TOTAL dépenses	202 085 €	2 946 €	37 282 €	1 385 193 €	3 309 792 €

En 2025, il sera proposé d'inscrire 3.3 M€ en dépenses d'équipement, destinées à : la **maitrise d'œuvre de l'Eurovéloroute Cucq-Merlimont et le tronçon au Touquet-Paris-Plage** mais également du mobilier urbain (totems, panneaux...) pour 100 k€, l'étude du schéma directeur et divers frais d'insertion (35 k€).

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	100 235 €	99 676 €	78 451 €	78 351 €	90 000 €
1068	Affectation du résultat	144 752 €	0 €	0 €	0 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 992 €	0 €	54 €	200 €	100 €
13	Subventions d'investissement	54 387 €	1 630 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Virement de la section de fonctionnement (budgétaire)				1 100 000 €	2 971 016 €
001	Excédent d'investissement reporté				206 642 €	248 676 €
	TOTAL recettes	310 366 €	101 306 €	285 147 €	1 385 193 €	3 309 792 €

Le budget n'a pas de dette. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025.

Synthèse

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 408 791 €	5 152 359 €	5 519 219 €	7 399 502 €	7 385 000 €	7 385 000 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 097 408 €	4 843 787 €	5 260 363 €	5 658 000 €	5 800 180 €	5 946 062 €
épargne brute	311 383 €	308 571 €	258 855 €	1 741 502 €	1 584 820 €	1 438 938 €
taux EB	13%	6%	5%	24%	21%	19%
épargne nette	311 383 €	308 571 €	258 855 €	1 741 502 €	1 584 820 €	1 438 938 €
taux EN	13%	6%	5%	24%	21%	19%
capacité de désendettement	0	0	0	0	0	0
taux d'endettement	0%	0%	0%	0%	0%	0%
dépenses d'équipement	331 443 €	111 €	0 €	34 337 €	500 000 €	2 000 000 €
dette (capital restant dû au 31/12)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

3) Le Budget immobilier d'entreprises

Ce budget assure le financement des activités de la maison des entreprises et des ateliers relais. Le principal projet en 2025 porte sur l'aménagement de nouvelles cellules artisanales pour un coût total estimé actuellement à 1.5 M€.

3.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
011	Charges à caractère général	112 573 €	107 779 €	79 592 €	183 300 €	120 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	73 698 €	63 083 €	58 680 €	77 000 €	77 000 €
042	<i>Opérations d'ordre</i>	161 595 €	162 629 €	164 366 €	169 287 €	175 000 €
65	Autres charges de gestion courante	31 840 €	25 598 €	0 €	45 617 €	20 000 €
66	Charges financières	106 323 €	116 683 €	109 426 €	136 000 €	120 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 778 €	0 €	1 052 €	5 000 €	5 000 €
	<i>Virement à l'investissement (budgétaire)</i>				554 949 €	1 201 267 €
	TOTAL dépenses	487 808 €	475 774 €	413 116 €	1 171 153 €	1 718 267 €

Les principales dépenses de fonctionnement s'articulent autour des frais généraux (énergie, télécommunications), des frais de personnel et des intérêts de la dette.

Le budget 2025 est stable dans son ensemble en fonctionnement. Un important virement de 1.2 M€ alimentera la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
042	<i>Opérations d'ordre</i>	30 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	30 000 €
013	Atténuations de charges	0 €	135 €	66 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	400 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	800 000 €
75	Autres produits de gestion courante	130 507 €	132 579 €	142 718 €	133 000 €	142 000 €
77	Produits exceptionnels	0 €	7 119 €	7 549 €	0 €	0 €
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>			(378 153 €)	378 153 €	746 267 €
	TOTAL recettes	560 607 €	769 833 €	780 334 €	1 171 153 €	1 718 267 €

Les recettes sont composées essentiellement de la subvention d'équilibre du budget général (600 k€), les loyers et redevances d'occupation (142 k€) et de l'excédent antérieur prévisionnel (746 k€).

En 2025, la subvention du budget général sera **exceptionnellement proposée à 800 000 €**, traduction d'une volonté à renforcer le développement et l'attractivité économique du territoire.

3.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	30 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	30 000 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	1 423 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	285 261 €	289 085 €	293 892 €	300 000 €	310 000 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	990 €	0 €	3 300 €	50 000 €
21	Immobilisations corporelles	3 250 €	2 545 €	993 €	35 500 €	150 000 €
23	Immobilisations en cours	12 640 €	21 218 €	23 696 €	885 500 €	1 214 101 €
	Déficit d'investissement reporté	-	-	-	-	-
	TOTAL dépenses	331 151 €	345 263 €	348 582 €	1 284 300 €	1 754 101 €

Très peu de dépenses d'investissement en 2024, hormis le remboursement de la dette (293 k€).

Les études et travaux pour de nouvelles cellules artisanales sont programmées les deux prochaines années, dont 1.3 M€ en 2025.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	161 595 €	162 629 €	164 336 €	169 287 €	175 000 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	1 423 €	0 €	0 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	129 000 €	0 €	301 000 €	301 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 535 €	2 965 €	1 987 €	5 000 €	5 000 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Virement de la section d'investissement (budgétaire)				554 949 €	1 201 267 €
001	Excédent d'investissement reporté			(254 063 €)	254 063 €	71 834 €
	TOTAL recettes	163 130 €	296 018 €	166 353 €	1 284 300 €	1 754 101 €

Le financement de la section est assuré par le virement issu de la section de fonctionnement, des excédents antérieurs et du solde de la subvention du fonds vert (301 k€ sur les 429 k€ notifiés) fléchés sur les cellules commerciales.

Synthèse

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
épargne brute	142 492 €	204 394 €	426 689 €	501 584 €	703 356 €	514 254 €
taux EB	27%	39%	58%	67%	74%	68%
épargne nette	-136 232 €	-78 932 €	137 603 €	208 515 €	405 131 €	210 673 €
taux EN	-26%	-15%	19%	28%	43%	28%
capacité de désendettement	30	20	9	7	4	5
taux d'endettement	807%	754%	502%	456%	328%	373%
dépenses d'équipement	1 506 €	15 891 €	24 754 €	24 690 €	1 000 000 €	500 000 €
dette (capital restant dû au 31/12)	4 282 804 €	3 999 478 €	3 711 374 €	3 418 305 €	3 120 080 €	2 816 499 €

3.c La dette

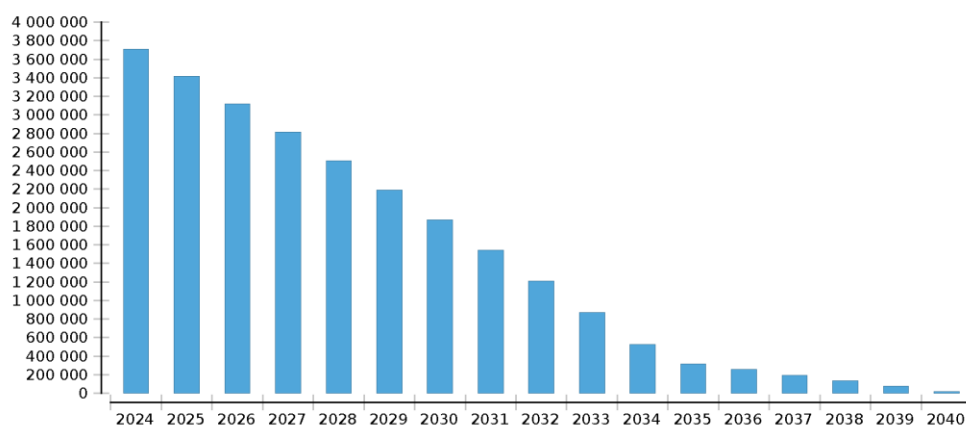
Le budget poursuit son désendettement : fin 2024, le stock de dette atteint 3.4 M€, contre 4.28 M€ fin 2021.

La participation soutenue du budget général a vocation à limiter le recours à l'emprunt, notamment sur le financement des nouvelles cellules à la Maison des Entreprises.

Éléments de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
La dette globale est de :	3 418 305.26 €	3 711 373.80 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	3.10 %	3.12 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10.91 ans	11.89 ans	↓
Sa durée de moyenne est de :	5.69 ans	6.21 ans	↓

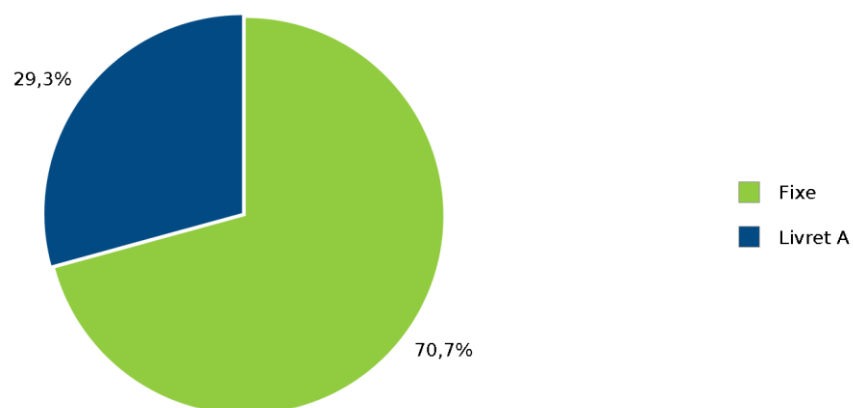
Profil d'extinction (capital, en €)

Évolution du capital restant dû



Dette par type de risque

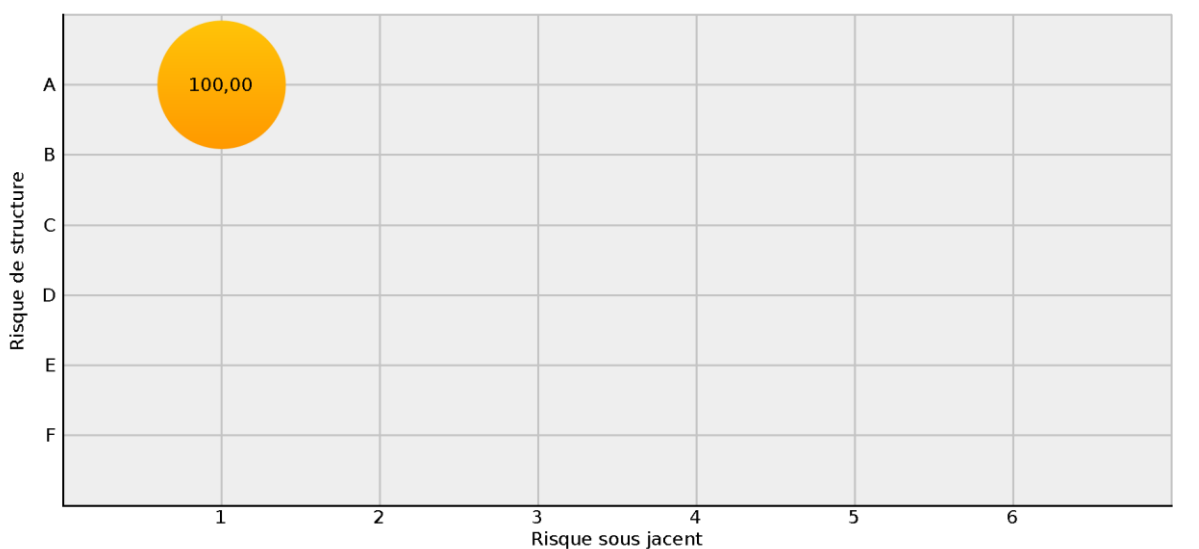
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 418 305.26 €	70,75 %	2,73 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	1 000 000.00 €	29,25 %	4,00 %
Ensemble des risques	3 418 305.26 €	100,00 %	3,10 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

La dette de ce budget est totalement sécurisée (classée 1 A).

En 2024, aucun emprunt n'a été réalisé. Pas de recours à l'emprunt prévu en 2025.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	3 418 305,26 €	298 225,03 €	95 339,84 €	393 564,87 €	3 120 080,23 €
2026	3 120 080,23 €	303 581,35 €	79 892,43 €	383 473,78 €	2 816 498,88 €
2027	2 816 498,88 €	309 145,23 €	71 507,98 €	380 653,21 €	2 507 353,65 €
2028	2 507 353,65 €	314 924,71 €	63 583,53 €	378 508,24 €	2 192 428,94 €
2029	2 192 428,94 €	320 928,16 €	54 771,04 €	375 699,20 €	1 871 500,78 €
2030	1 871 500,78 €	327 164,24 €	45 605,71 €	372 769,95 €	1 544 336,54 €
2031	1 544 336,54 €	333 641,96 €	35 773,49 €	369 415,45 €	1 210 694,58 €
2032	1 210 694,58 €	340 370,72 €	25 561,17 €	365 931,89 €	870 323,86 €
2033	870 323,86 €	347 360,21 €	14 907,98 €	362 268,19 €	522 963,65 €
2034	522 963,65 €	207 963,65 €	5 210,42 €	213 174,07 €	315 000,00 €
2035	315 000,00 €	60 000,00 €	2 193,76 €	62 193,76 €	255 000,00 €
2036	255 000,00 €	60 000,00 €	1 743,76 €	61 743,76 €	195 000,00 €
2037	195 000,00 €	60 000,00 €	1 293,76 €	61 293,76 €	135 000,00 €
2038	135 000,00 €	60 000,00 €	843,76 €	60 843,76 €	75 000,00 €
2039	75 000,00 €	60 000,00 €	393,76 €	60 393,76 €	15 000,00 €
2040	15 000,00 €	15 000,00 €	28,13 €	15 028,13 €	0,00 €

4) Le Budget assainissement collectif

Depuis 2017 et la création de la CA2BM, ce budget intègre les anciens services assainissement des anciennes communautés (CCOS, CCM), du SIVOM d'Etaples et le SMAGE de Dannes-Camiers, le syndicat des eaux et d'assainissement de la région de Widehem.

La compétence est exercée en délégation de service public, avec 2 contrats (Véolia) :

- le secteur de l'ex-CCOS, jusqu'au 31/12/2026,
- le secteur de Camiers-Etaples-Le Touquet-Montreuil, jusqu'au 31/12/2029.

La procédure relative au futur choix du mode de gestion, couvrant l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2030 (à la fin des DSP actuelles), sera mise en œuvre, en collaboration avec une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) courant 2025.

5.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
011	Charges à caractère général	453 692 €	617 043 €	737 748 €	826 800 €	850 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	658 079 €	591 508 €	613 576 €	760 000 €	780 000 €
014	Atténuation de produit	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre	2 890 847 €	2 892 131 €	2 899 570 €	2 899 570 €	2 900 000 €
65	Autres charges de gestion courante	7 020 €	21 087 €	29 480 €	100 100 €	60 000 €
66	Charges financières	1 187 481 €	944 030 €	877 507 €	1 300 000 €	1 000 000 €
67	Charges exceptionnelles	194 248 €	106 806 €	89 246 €	195 000 €	200 000 €
68	Dotation aux amortissement, provisions	-	7 271 €	0 €	240 470 €	0 €
	Virement à la section d'investissement (budgétaire)				4 191 150 €	5 898 510 €
	TOTAL dépenses	5 391 368 €	5 179 877 €	5 247 128 €	10 513 091 €	11 688 510 €

Le budget de fonctionnement 2024 s'équilibrera à hauteur de 11.6 M€. Pas d'évolution significative attendue en 2025, hormis l'intégration de l'inflation dans les charges : personnel, fournitures et services.

Le virement prévisionnel à l'investissement est toujours conséquent : 5.8 M€, contre 4.1 M€ l'an dernier (dans l'attente des résultats définitifs 2024).

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
042	Opérations d'ordre	717 398 €	717 398 €	716 947 €	716 947 €	717 000 €
013	Atténuation de charges	81 625 €	76 737 €	73 130 €	70 500 €	3 000 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	5 337 066 €	5 022 094 €	5 696 603 €	5 140 000 €	5 500 000 €
74	Subventions d'exploitation	340 852 €	366 761 €	372 271 €	320 000 €	190 000 €
75	Autres produits de gestion courante	7 731 €	6 466 €	3 361 €	6 100 €	3 000 €
76	Produits financiers	717 586 €	716 633 €	718 128 €	717 000 €	718 000 €
77	Produits exceptionnels	193 969 €	233 502 €	92 749 €	150 000 €	20 000 €
002	Excédent d'exploitation reporté			(3 385 272 €)	3 385 272 €	4 537 510 €
	TOTAL recettes	7 396 228 €	7 139 595 €	7 673 190 €	10 513 091 €	11 688 510 €

La principale recette est la surtaxe assainissement, estimée prudemment à 5.5 M€. La perte de la prime épuratoire de l'Agence de l'Eau (330 k€/an) est atténuée par les ajustements des parts fixes et parts variables. L'excédent de fonctionnement cumulé permet d'alimenter la section d'investissement, sans recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement.

La stratégie financière vise à utiliser ce fonds de roulement, pour ne pas recourir à l'emprunt, et ainsi ne pas supporter inutilement plus d'intérêts bancaires.

Par ailleurs, la collectivité perçoit 712 064 €/an jusque 2028 du fonds de soutien (Etat), suite à la sécurisation d'un prêt à risque en 2016.

5.b) L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	717 398 €	717 398 €	716 947 €	716 947 €	717 000 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €
13	Subventions d'investissement	4 480 €	17 064 €	0 €	30 000 €	30 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 047 296 €	3 166 186 €	3 075 890 €	3 300 000 €	3 200 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 196 €	11 021 €	990 €	80 000 €	80 000 €
21	Immobilisations corporelles	141 467 €	158 376 €	145 750 €	1 017 458 €	300 000 €
23	Immobilisations en cours	2 462 801 €	1 579 976 €	2 238 327 €	3 776 648 €	5 154 511 €
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	1 033 058 €	2 479 678 €	1 985 459 €	1 985 458 €	1 016 558 €
	TOTAL dépenses	7 407 697 €	8 129 701 €	8 163 364 €	10 986 512 €	10 498 069 €

Programme 2024, débuté fin 2024/début 2025 :

- Extension de réseau à :
 - o Cucq
 - o Lefaux (dernière tranche)
 - o Beaumerie-Saint-Martin (2ième tranche)
 - o Groffliers (dernière tranche)
- Rénovation de la mini-station de Wailly-Beaucamp

Programme 2025 qui va être lancé en milieu d'année :

- Extension de réseau à :
 - o Merlimont (lié au projet de l'EuroVéloroute)
 - o Écuire
 - o Beutin (3ième tranche)
- Rénovation de la mini-station de Montcavrel

Finalisation du zonage d'assainissement et comme chaque année : inspection TV + réhabilitation des réseaux en amont des travaux communaux.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	2 890 847 €	2 892 131 €	2 899 570 €	2 899 570 €	2 900 000 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1068	Affectation du résultat	1 217 076 €	2 629 775 €	2 442 504 €	2 442 504 €	1 016 559 €
13	Subventions d'investissement	564 423 €	376 409 €	990 517 €	1 113 758 €	603 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	230 034 €	218 989 €	130 900 €	237 573 €	58 000 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financière	25 638 €	26 937 €	21 957 €	21 957 €	22 000 €
	Virement de la section d'exploitation (budgétaire)			(4 191 150 €)	4 191 150 €	5 898 510 €
001	Résultat antérieur	-	-	-	-	-
	TOTAL recettes	4 928 019 €	6 144 242 €	6 485 449 €	10 986 512 €	10 498 069 €

Les recettes d'investissement proviennent principalement de l'autofinancement issu du fonctionnement.

Sauf avances remboursables de l'Agence de l'Eau (130 k€ en 2024, taux à 0%/an), aucun recours à l'emprunt n'est prévu sur ce budget en 2025.

Synthèse

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
épargne brute	4 106 670 €	4 178 309 €	4 134 451 €	4 608 685 €	4 468 285 €	4 594 478 €
taux EB	65%	63%	65%	67%	67%	68%
épargne nette	884 399 €	1 131 013 €	1 006 501 €	1 580 295 €	1 480 285 €	1 580 478 €
taux EN	14%	17%	16%	23%	22%	23%
capacité de désendettement	8	7	7	5	5	4
taux d'endettement	525%	462%	440%	362%	328%	280%
dépenses d'équipement	1 883 699 €	2 605 465 €	1 749 373 €	2 385 067 €	2 000 000 €	2 000 000 €
dette (capital restant dû au 31/12)	33 332 135 €	30 465 902 €	27 896 790 €	24 905 626 €	21 886 020 €	18 903 626 €

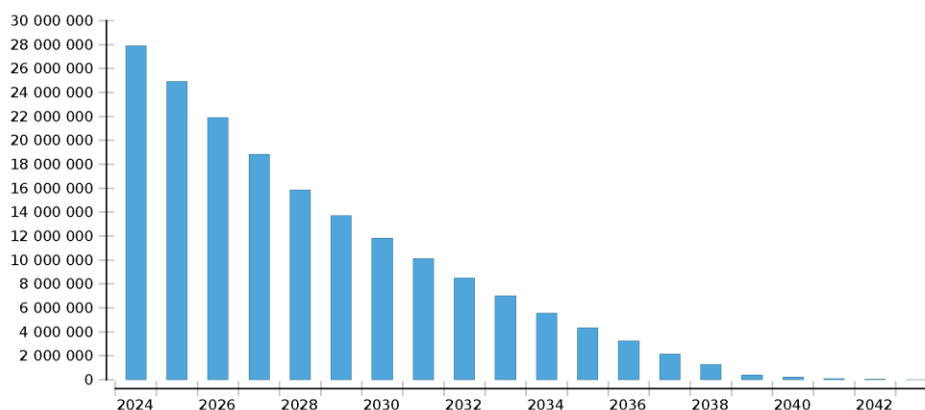
5.c) La dette

Le stock de dette fin 2024 s'élève à 24.9 M€, contre 33.3 M€ fin 2021. Le budget poursuit son désendettement d'année en année.

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
La dette globale est de :	24 905 626.35 €	27 896 789.34 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	* 3.19 %	3.32 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.23 ans	12.01 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	5.74 ans	6.07 ans	↓

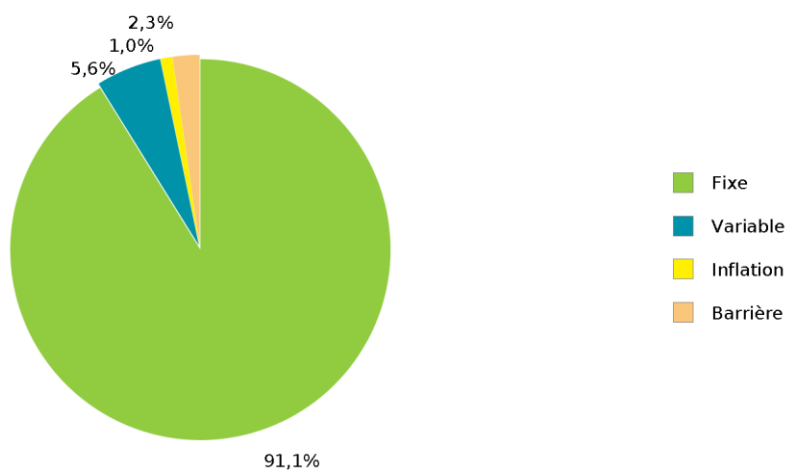
Profil d'extinction (capital, en €)

Évolution du capital restant dû



Dette par type de risque

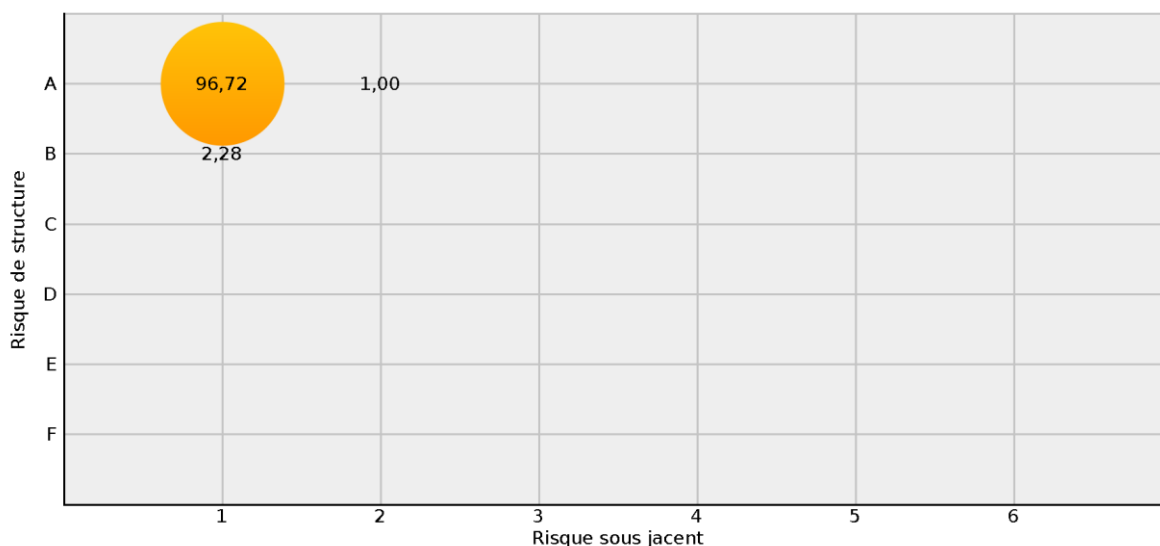
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	22 701 132.36 €	91,15 %	3,13 %
Variable	1 386 666.70 €	5,57 %	3,08 %
Inflation	248 755.05 €	1,00 %	5,76 %
Barrière	569 072.24 €	2,28 %	4,86 %
Ensemble des risques	24 905 626.35 €	100,00 %	3,19 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

Comme depuis 2022, il n'est pas prévu d'emprunter en 2025 sur ce budget.

- ⇒ La stratégie actuelle vise à limiter le recours à l'emprunt jusqu'en 2027 et à financer sur les ressources propres les investissements.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	24 905 626,35 €	3 019 606,22 €	785 678,48 €	3 805 284,70 €	21 886 020,13 €
2026	21 886 020,13 €	3 045 343,42 €	686 269,48 €	3 731 612,90 €	18 840 676,71 €
2027	18 840 676,71 €	2 976 279,37 €	593 561,05 €	3 569 840,42 €	15 864 397,34 €
2028	15 864 397,34 €	2 166 171,61 €	504 612,58 €	2 670 784,19 €	13 698 225,73 €
2029	13 698 225,73 €	1 884 533,72 €	439 321,80 €	2 323 855,52 €	11 813 692,01 €
2030	11 813 692,01 €	1 715 526,74 €	382 343,99 €	2 097 870,73 €	10 098 165,27 €
2031	10 098 165,27 €	1 620 242,40 €	323 128,88 €	1 943 371,28 €	8 477 922,87 €
2032	8 477 922,87 €	1 488 299,68 €	268 083,35 €	1 756 383,03 €	6 989 623,19 €
2033	6 989 623,19 €	1 431 405,42 €	216 955,71 €	1 648 361,13 €	5 558 217,77 €
2034	5 558 217,77 €	1 211 441,80 €	168 422,46 €	1 379 864,26 €	4 346 775,97 €
2035	4 346 775,97 €	1 120 897,44 €	129 889,34 €	1 250 786,78 €	3 225 878,53 €
2036	3 225 878,53 €	1 081 956,07 €	94 897,35 €	1 176 853,42 €	2 143 922,46 €
2037	2 143 922,46 €	866 955,48 €	61 244,61 €	928 200,09 €	1 276 966,98 €
2038	1 276 966,98 €	878 168,77 €	32 435,11 €	910 603,88 €	398 798,21 €
2039	398 798,21 €	173 580,94 €	5 807,23 €	179 388,17 €	225 217,27 €
2040	225 217,27 €	145 684,90 €	2 783,83 €	148 468,73 €	79 532,37 €
2041	79 532,37 €	41 308,74 €	0,00 €	41 308,74 €	38 223,63 €
2042	38 223,63 €	32 230,34 €	0,00 €	32 230,34 €	5 993,29 €
2043	5 993,29 €	5 993,29 €	0,00 €	5 993,29 €	0,00 €

5) Le budget assainissement non collectif

Ce budget finance les services d'assainissement des usagers non raccordés à l'assainissement collectif sur toutes les communes de la CA2BM. Il assure des missions imputées en section de fonctionnement (frais de personnel, maintenance).

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
011	Charges à caractère général	161 090 €	188 048 €	178 452 €	296 483 €	300 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 560 €	83 369 €	86 521 €	133 759 €	140 000 €
042	Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	3 000 €	3 000 €
65	Autres charges de gestion courante	-	966 €	1 040 €	9 758 €	10 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 140 €	2 691 €	590 €	3 500 €	5 000 €
	Virement à l'investissement				5 016 €	
	TOTAL dépenses	241 790 €	275 073 €	266 603 €	459 534 €	466 566 €

Ce budget présentait un excédent de 244 k€ début 2024, pour atteindre de manière prévisionnelle 251 k€ début 2025.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	263 730 €	226 861 €	271 910 €	214 000 €	215 000 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	1 500 €	0 €	0 €
78	Reprise sur amort. Et prov.	-	-	0 €	774 €	0 €
002	Excédent d'exploitation reporté N-1			(244 759 €)	244 759 €	251 566 €
	TOTAL recettes	263 730 €	226 862 €	273 410 €	459 534 €	466 566 €

La redevance d'assainissement non collectif et les vidanges de fosses financent à hauteur de 271 k€ le budget en 2024.

En investissement, une réflexion est actuellement menée pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Ce budget n'a pas de dette et aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025.

6) Le budget de l'eau potable

Ce budget annexe finance la production et la distribution d'eau potable via la régie et des contrats en délégations de service public.

Ce budget est issu de la fusion des services ou syndicats suivants : service de distribution d'eau potable de Berck (régie), service de distribution d'eau potable de Montreuil (régie), service de distribution d'eau potable de Neuville (régie), service des eaux du Touquet (DSP), service des eaux d'Étaples (DSP), service des eaux de Cucq (DSP), service des eaux de Merlimont (DSP), service des eaux de Verton (DSP), syndicat de Dannes-Camiers (DSP), syndicat des eaux de la Bimoise (régie), syndicat des eaux et d'assainissement de la région de Widehem (régie), syndicat des eaux de Saint-Josse Saint-Aubin (régie), syndicat des eaux de Conchil (régie), syndicat des eaux de Lépine Boisjean et Roussent (régie), syndicat des eaux du plateau de Campigneulles (régie) et syndicat des eaux de la région de Beutin (régie).

Actuellement 40 communes sont gérées en régie, et 6 en affermage, avec 6 contrats (Véolia) :

- Camiers, jusqu'au 31/12/2025
- Étaples-sur-Mer, jusqu'au 31/12/2025
- Verton, jusqu'au 08/07/2025 – reprise en régie à compter du 09/07/2025
- Cucq, jusqu'au 31/12/2025
- Merlimont, jusqu'au 31/12/2025
- Le Touquet-Paris-Plage, jusqu'au 02/02/2035

Le budget fait l'objet d'une attention particulière. La trajectoire financière des deux dernières années (intégration d'anciens syndicats) nécessite des mesures correctrices pour restaurer le niveau d'autofinancement.

L'année 2021 s'était notamment clôturée avec un déficit de 1.2 M€ sur l'exercice seul, en section de fonctionnement. Par ailleurs, cette section, ne dégagait pas encore un niveau d'épargne suffisant pour rembourser, sur ces ressources propres, le capital de la dette.

Par conséquent, il est nécessaire de poursuivre l'ajustement des grands postes de ce budget, en dépenses et/ou en recettes.

Une progression tarifaire lissée sur 6 ans a déjà été actée le 2 juin 2021 en commission, permettant d'accroître les recettes de 170 k€/an en moyenne. La convergence sera atteinte en 2026. Toutefois, les dernières tensions inflationnistes dégradent cette trajectoire.

L'objectif, depuis 4 ans, est d'accroître le niveau d'épargne dégagée de la section de fonctionnement pour atteindre progressivement **1.7 M€/an** en 2025 (contre 192 k€ en 2021)

4.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
011	Charges à caractère général	1 688 939 €	2 002 222 €	1 956 531 €	2 296 700 €	2 125 889 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 423 563 €	1 407 675 €	1 458 903 €	1 610 600 €	1 500 000 €
014	Atténuations de produits	816 750 €	675 527 €	615 261 €	616 000 €	620 000 €
042	Opérations d'ordres	1 983 688 €	1 676 878 €	1 682 402 €	1 752 691 €	1 800 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 960 €	24 882 €	30 955 €	50 000 €	40 000 €
66	Charges financières	224 286 €	259 938 €	328 736 €	450 000 €	420 000 €
67	Charges exceptionnelles	80 654 €	90 478 €	114 983 €	115 000 €	150 000 €
68	Dotations aux amortissement et provisions	-	42 047 €	0 €	81 829 €	0 €
	Virement à la section d'investissement (budgétaire)				439 508 €	0 €
	TOTAL dépenses	6 219 841 €	6 179 649 €	6 187 773 €	7 412 328 €	6 655 889 €

En 2024, les dépenses de personnel sont maîtrisées et en léger repli par rapport à 2023.

D'importantes casses impactent toujours négativement les frais généraux (près de 2M€).

En 2025, la maîtrise des frais de personnel se traduira par le non remplacement systématique de deux départs en retraite ou de mobilité interne.

L'année 2025 intégrera le fonctionnement annuel de l'usine de traitement dont les travaux sont maintenant terminés (180 k€/an, à affiner lors des premiers mois de mise en service).

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
013	Atténuation de charges	27 879 €	36 559 €	47 815 €	50 000 €	45 000 €
042	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>298 057 €</i>	<i>275 968 €</i>	<i>172 361 €</i>	<i>172 361 €</i>	<i>173 000 €</i>
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	5 058 921 €	5 787 651 €	5 470 528 €	6 015 700 €	5 800 000 €
74	Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	93 071 €	74 444 €	115 951 €	78 329 €	80 000 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	581 659 €	5 324 €	108 621 €	224 000 €	5 000 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-	42 047 €	0 €
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>			<i>(829 889 €)</i>	<i>829 889 €</i>	<i>552 889 €</i>
	TOTAL recettes	6 059 587 €	6 179 948 €	5 915 279 €	7 412 328 €	6 655 889 €

Les recettes tarifaires constituent la principale ressource du budget : vente d'eau aux abonnés et les locations de compteurs. Ce poste est estimé à 5.8 M€ en 2025, de manière prudentielle, en intégrant les ajustements tarifaires et une moindre consommation en 2024.

L'excédent de fonctionnement début 2025 serait en repli à 552 k€, contre 829 k€ l'an dernier, d'où les indispensables efforts de gestion entrepris depuis fin 2022.

4.a L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	298 056 €	275 969 €	172 361 €	172 362 €	173 000 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	163 247 €	170 769 €	171 000 €
13	Subventions d'investissement	104 114 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	634 891 €	775 860 €	818 309 €	850 000 €	880 000 €
20	Immobilisations incorporelles	56 024 €	29 452 €	10 502 €	55 980 €	100 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 724 664 €	910 945 €	1 204 095 €	1 600 109 €	2 494 302 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20190 12313	Opérations d'équipement : usine de nitrate	11 310 €	3 397 759 €	1 607 253 €	1 900 000 €	0 €
001	Résultat reporté négatif	-	-	-	-	-
	TOTAL dépenses	2 829 059 €	5 389 986 €	3 975 767 €	4 749 221 €	3 818 302 €

Les principaux investissements 2025 comprennent :

- Travaux sur ouvrages avec changement de pompes sur les forages de Conchil-le-Temple, Neuville-sous-Montreuil, Estrée et Airon-Saint-Vaast.
- Continuité de mise en place des compteurs communicants et des compteurs de sectorisation.
- Après la validation du contrat CARE d'Airon-Saint-Vaast, mise en place de celui de Rombly.
- Lancement de révision de la DUP d'Airon-Saint-Vaast et mise en place de celle de Beaumerie-Saint-Martin.
- Comme chaque année, travaux en amont des ceux réalisés par les communes (Lépine, Groffliers, Lefaux, Tubersent, Estrée, Montreuil s/mer, Groffliers, Beaumerie-Saint-Martin...)

Le remboursement prévisionnel du capital de la dette en 2025 s'élève à : 853 k€.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	BP 2024	2025 indicatif
040	Opérations d'ordre	1 983 688 €	1 676 878 €	1 682 402 €	1 752 691 €	1 800 000 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	163 247 €	170 769 €	171 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1068	Affectation du résultat	90 361 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	379 788 €	361 575 €	151 519 €	430 975 €	380 026 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 621 658 €	632 564 €	1 000 000 €	1 190 500 €	1 150 537 €
20	Immobilisations incorporelles	2 690 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Virement de la section de fonctionnement (budgétaire)				439 508 €	
001	Excédent d'investissement reporté	234 619 €	3 483 745 €	764 777 €	764 777 €	316 739 €
	TOTAL recettes	6 312 805 €	6 154 763 €	3 761 945 €	4 749 221 €	3 818 302 €

Face à la problématique budgétaire et financière du budget, il sera proposé de limiter le recours à l'emprunt bancaire à 1 M€, hors financement à taux 0% de l'agence de l'eau (estimés à 150 k€).

Synthèse

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes Réelles de Fonctionnement	4 081 306 €	4 622 132 €	5 186 569 €	5 079 839 €	5 269 739 €	5 269 739 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	3 888 372 €	3 391 524 €	3 790 685 €	3 842 293 €	3 716 000 €	3 589 000 €
épargne brute	192 934 €	1 230 608 €	1 395 884 €	1 237 546 €	1 553 739 €	1 680 739 €
taux EB	5%	27%	27%	24%	29%	32%
épargne nette	-511 089 €	595 717 €	625 884 €	419 237 €	660 639 €	907 739 €
taux EN	-13%	13%	12%	8%	13%	17%
capacité de désendettement	39	8	7	8	7	6
taux d'endettement	184%	224%	190%	198%	194%	194%
dépenses d'équipement	1 603 632 €	1 791 997 €	4 338 157 €	2 821 850 €	1 500 000 €	1 500 000 €
dette (capital restant dû au 31/12)	7 504 652 €	10 373 063 €	9 874 111 €	10 056 309 €	10 203 542 €	10 203 542 €

4.c La dette

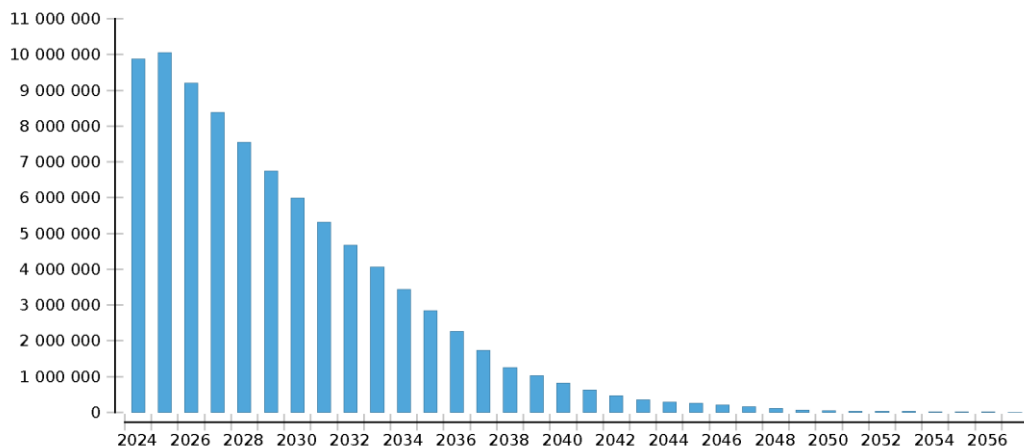
Le stock de dette au 31 décembre 2024 s'élève à 10 M€, contre 9.8 M€ fin 2023, et 10.3 M€ fin 2022.

L'objectif reste de stabiliser la dette autour de 10 M€, tout en investissant 1.7 M€/an sur les réseaux, ouvrages et compteurs.

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
La dette globale est de :	10 056 309.22 €	9 874 111.49 €	➔
Son taux moyen s'élève à :	2.69 %	2.65 %	➔
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13.79 ans	13.40 ans	➔
Sa durée de vie moyenne est de :	7.38 ans	7.26 ans	➔

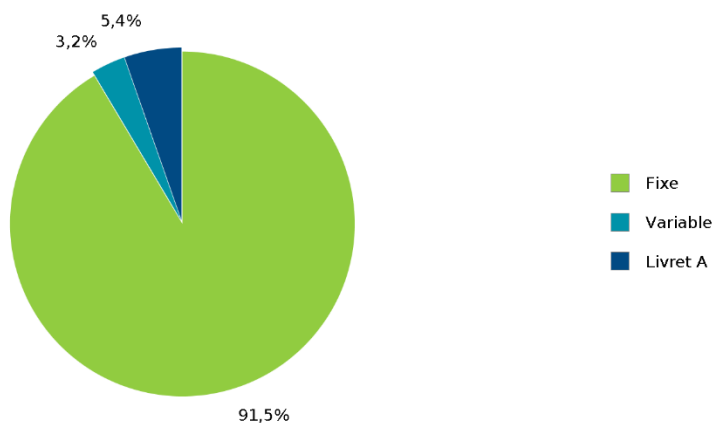
Profil d'extinction (capital, en €)

Évolution du capital restant dû



Dette par type de risque

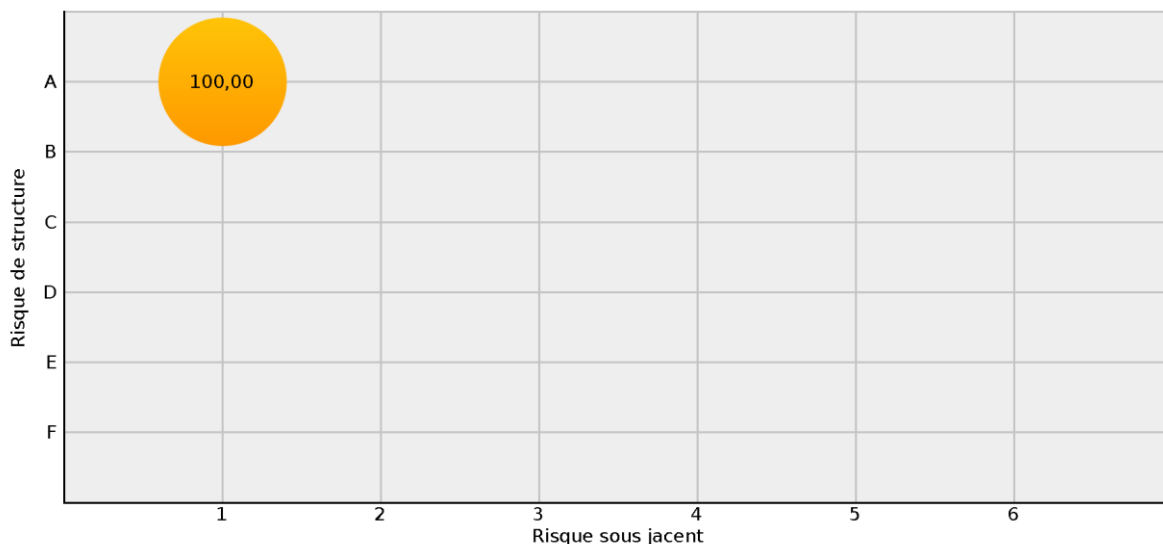
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 197 096.74 €	91,46 %	2,57 %
Variable	320 000.12 €	3,18 %	4,08 %
Livret A	539 212.36 €	5,36 %	3,92 %
Ensemble des risques	10 056 309.22 €	100,00 %	2,69 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

La dette est totalement sécurisée (classée 1A). Il est prévu de limiter le recours à l'emprunt à **1 M€ en 2025**.

Par ailleurs, afin de faire face aux aléas et fluctuations entre recettes et dépenses, le budget dispose d'une **ligne de trésorerie de 4 M€**, indexé sur : **€ster + 0.70%/an**.

A sa **clôture le 25 juin 2025**, il sera proposé de la renouveler, sur la base du même montant.

Impact sur l'évolution du stock de dette, prêt de 1 M€ Durée : 15 ans au taux fixe de 3.5%

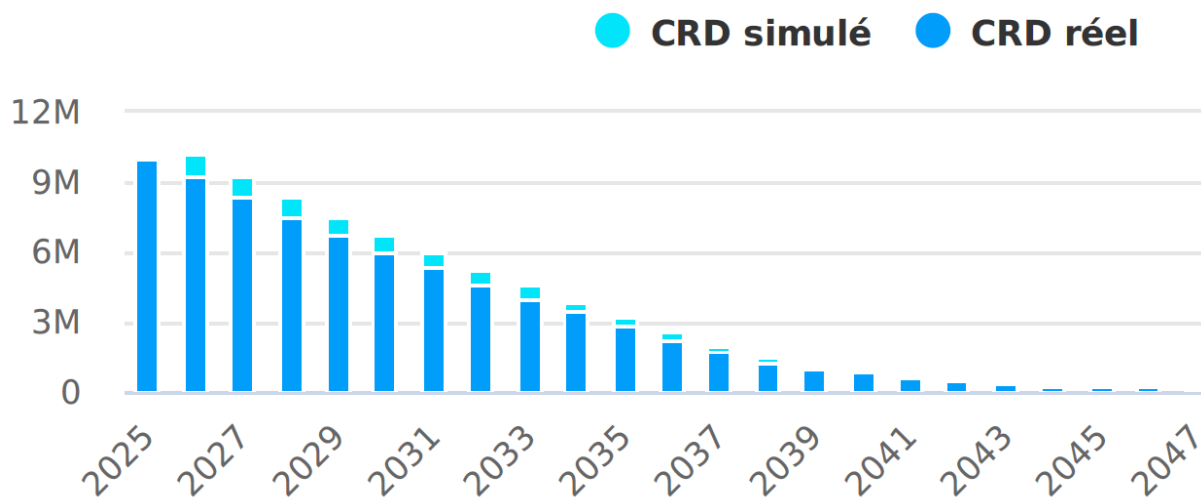


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 1^{er}/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total
2025	10 056 309,22 €	852 767,30 €	257 068,23 €	1 109 835,53 €
2026	10 203 541,92 €	893 100,21 €	265 868,76 €	1 158 968,97 €
2027	9 310 441,71 €	900 458,99 €	238 829,16 €	1 139 288,15 €
2028	8 409 982,73 €	867 451,42 €	214 948,01 €	1 082 399,43 €
2029	7 542 531,31 €	812 844,00 €	192 227,32 €	1 005 071,32 €
2030	6 729 687,31 €	746 267,84 €	171 192,70 €	917 460,54 €
2031	5 983 419,48 €	705 975,50 €	152 220,63 €	858 196,13 €
2032	5 277 443,98 €	681 722,53 €	134 108,37 €	815 830,90 €
2033	4 595 721,45 €	685 486,43 €	115 791,66 €	801 278,09 €
2034	3 910 235,03 €	666 696,04 €	97 152,79 €	763 848,83 €

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2025 CONSOLIDÉS :

181 M€

Prévision budget 2025	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Principal	68 576 852 €	29 985 300 €	98 562 152 €
Collecte et valorisation des déchets	22 942 142 €	10 371 939 €	33 314 081 €
Transport	9 581 016 €	3 309 792 €	12 890 808 €
Immobilier d'entreprise	1 718 267 €	1 754 101 €	3 472 368 €
Assainissement collectif	11 688 510 €	10 498 069 €	22 186 579 €
Assainissement non collectif	466 566 €	0 €	466 566 €
Eau potable	6 655 889 €	3 818 302 €	10 474 191 €
TOTAL	121 629 242 €	59 737 503 €	181 366 745 €

IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE RELATIVE A LA DETTE (TOUS BUDGETS RÉUNIS)

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
La dette globale est de :	59 471 723.98 €	63 991 394.61 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	2.61 %	2.69 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.69 ans	12.27 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6.13 ans	6.41 ans	↓

209 emprunts répartis auprès de 9 établissements prêteurs.

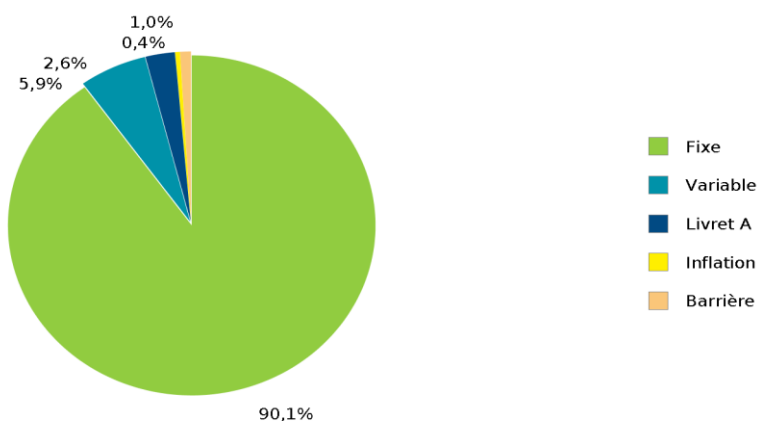
En 2024, alors que les taux se stabilisés à des niveaux historiquement haut, la CA2BM a réduit sa dette de 4.5 M€.

⇒ Comparativement au taux moyen de 2.61%, cette réduction de dette valorise une économie de 121 050 € de frais financiers en 2024.

Dettes par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	53 577 878.18 €	90,09 %	2,46 %
Variable	3 536 806.15 €	5,95 %	3,66 %
Livret A	1 539 212.36 €	2,59 %	3,97 %
Inflation	248 755.05 €	0,42 %	5,76 %
Barrière	569 072.24 €	0,96 %	4,86 %
Ensemble des risques	59 471 723.98 €	100,00 %	2,61 %

⇒ Plus de 90% de la dette est à taux fixe

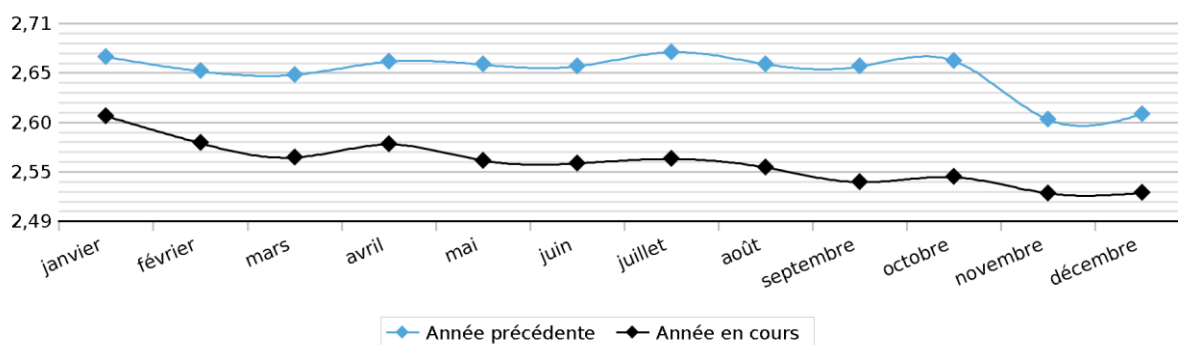


Définitions

Barrière : Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option où le taux est conditionné en fonction d'un indice sous-jacent qui s'active ou se désactive par rapport à un seuil fixé à l'avance dans le contrat de prêt (« la barrière »).

Barrière avec multiplicateur : un effet multiplicateur peut être également introduit au contrat. Le franchissement de la barrière conduit à une augmentation plus que proportionnelle du taux d'intérêt par rapport à l'indice sur lequel il est indexé.

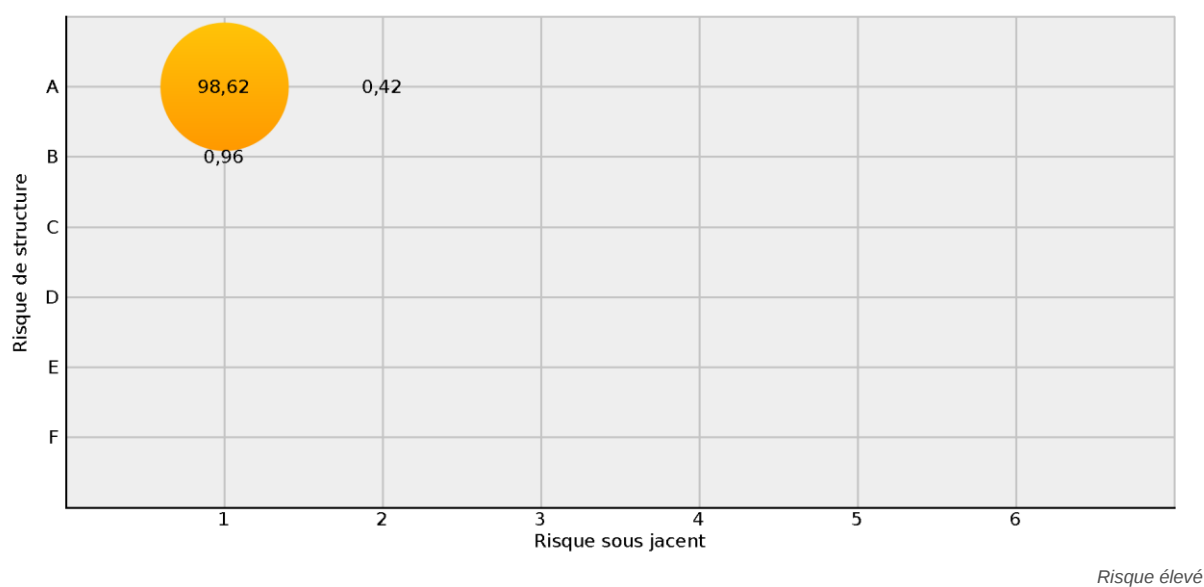
Évolution annuelle du taux moyen (%)



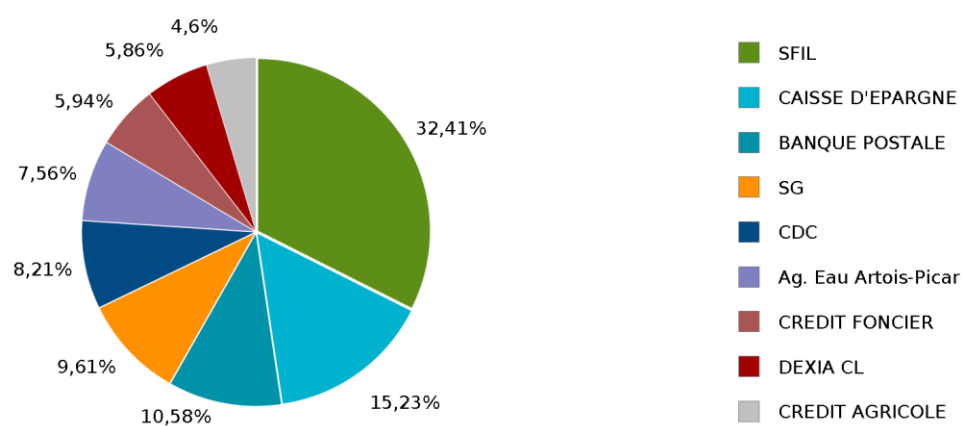
Structure de la Dette (selon la charte Gissler)

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Dette par prêteur



Stratégie d'endettement 2025 :

L'arbitrage des nouveaux emprunts et des avis de tirage se fera sur les seuls index taux fixes ou monétaires en euro (classement **Glissler 1A**).

Les emprunts existants pourront être réaménagés ou refinancés selon les opportunités de taux.

La durée des emprunts nouveaux s'effectuera sur 25 années maximum.

Avec un recours à l'emprunt prévisionnel limité à 3 M€ en 2025, et 6.6 M€ en remboursement du capital, la collectivité prévoit une nouvelle **diminution de sa dette, de 3.6 M€ sur l'exercice 2025**.

Simulation d'impact d'un emprunt de 3 M€ sur 15 ans (taux : 3.50%/an) sur la dette globale de la CA2BM pour l'ensemble des budgets :

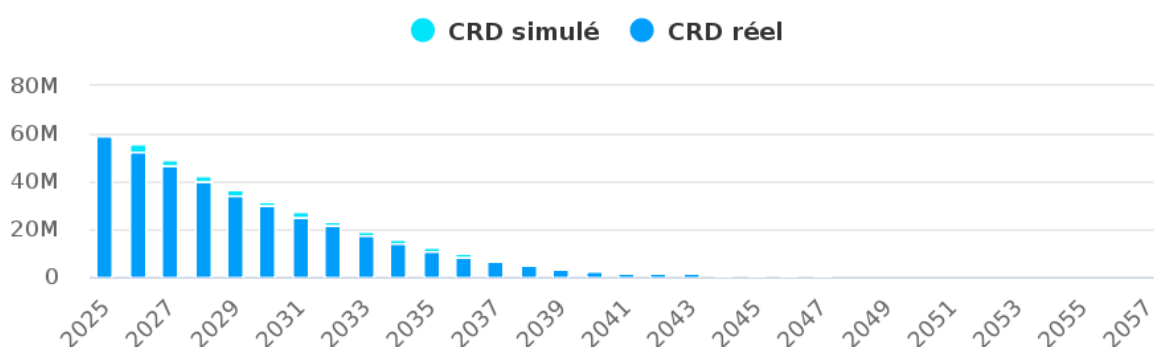
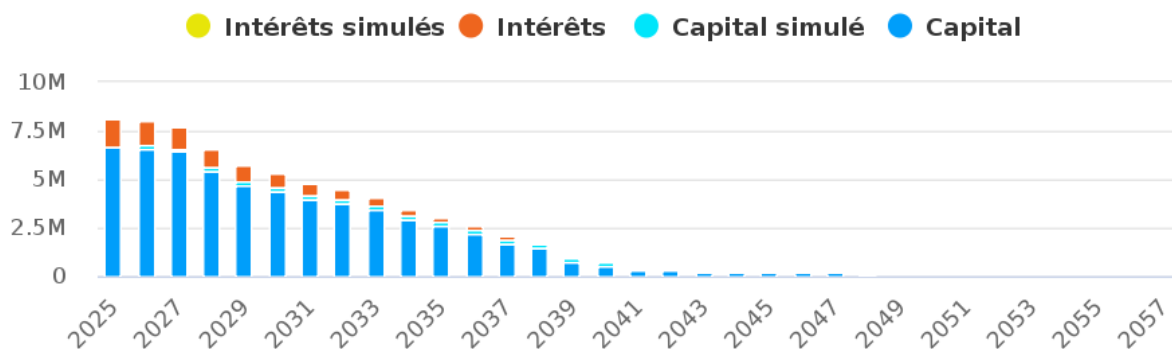


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N, avec l'intégration de ces deux emprunts :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total
2025	59 471 723,98 €	6 625 548,15 €	1 495 811,55 €	8 121 359,70 €
2026	55 846 175,83 €	6 766 397,07 €	1 402 037,71 €	8 168 434,78 €
2027	49 079 778,76 €	6 612 949,84 €	1 225 639,84 €	7 838 589,68 €
2028	42 466 828,92 €	5 628 791,33 €	1 062 586,50 €	6 691 377,83 €
2029	36 838 037,59 €	4 936 393,28 €	927 391,65 €	5 863 784,93 €
2030	31 901 644,31 €	4 571 574,16 €	809 447,93 €	5 381 022,09 €
2031	27 330 070,15 €	4 207 212,53 €	692 632,87 €	4 899 845,40 €
2032	23 122 857,62 €	3 922 115,55 €	584 071,31 €	4 506 186,86 €
2033	19 200 742,07 €	3 683 388,73 €	481 691,48 €	4 165 080,21 €
2034	15 517 353,34 €	3 104 509,87 €	385 347,67 €	3 489 857,54 €

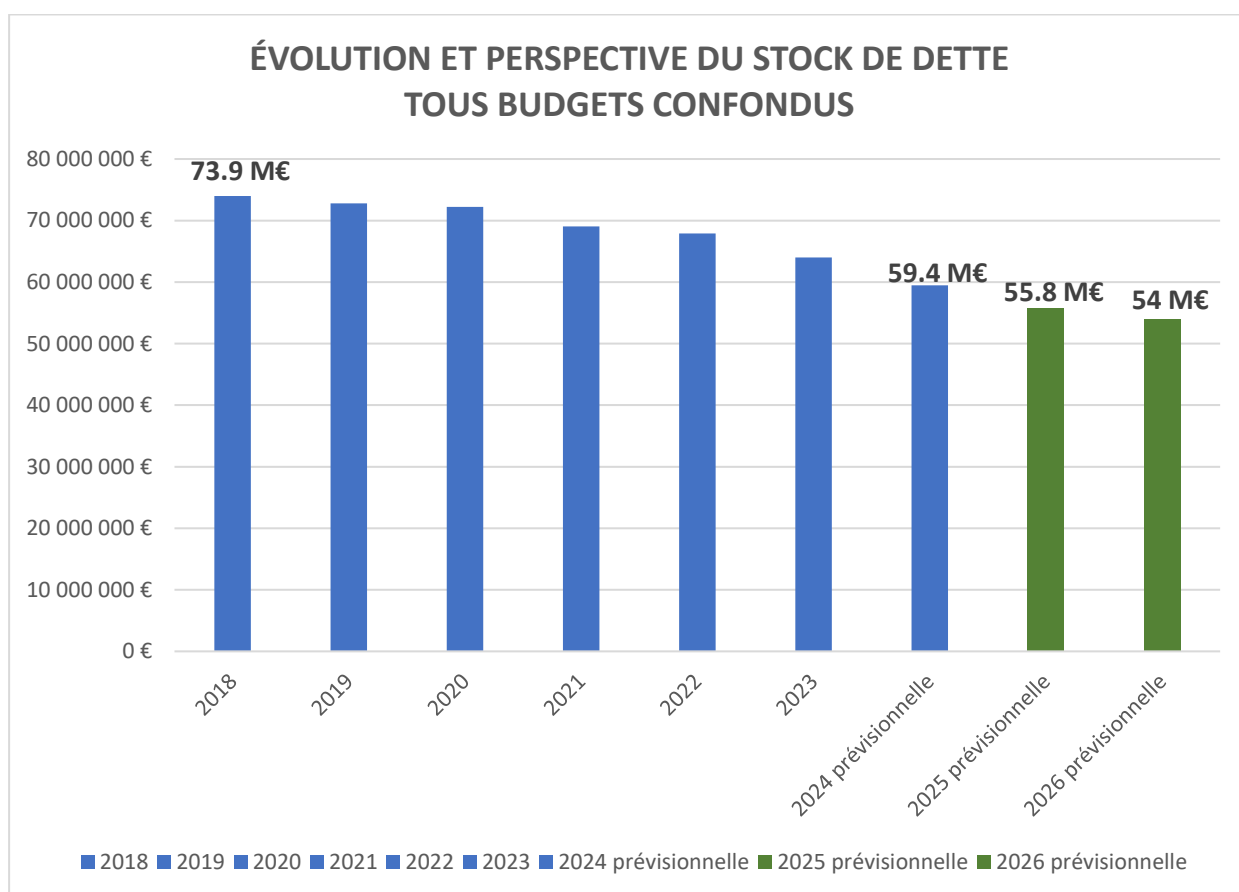


Depuis 2018, le stock de dette tous budgets confondus a été réduit de 14.6 M€, soit -22%.

Au taux moyen de 2.61%/an, cela permet de valoriser **une économie de 381 k€ par an de frais financiers.**

La cible 2025 cible une nouvelle **réduction du stock de dette de 3.6 M€, soit – 18.1 M€** depuis 2018.

D'ici fin 2026, la collectivité s'est fixée comme trajectoire une **réduction du stock de dette 20 M€, pour atteindre 54 M€ tous budgets confondus, contre près de 74 M€ en 2018.**



GLOSSAIRE

AC	: Attribution de compensation
APCP	: autorisation de programme/crédits de paiement
BCE	: Banque Centrale Européenne
BP	: Budget Primitif
BPI	: Banque publique d'investissement
CA	: compte administratif
CARE	: contrat d'action pour la ressource en eau
CGI	: Code Général des Impôts
CDC	: Caisse des dépôts et consignations
CRD	: Capital Restant Dû (dette)
CET	: contribution économique territoriale
CFE	: cotisation foncière des entreprises
CNRACL	: caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
CRTE	: contrat de relance et de transition écologique
CVAE	: cotisation sur la valeur ajoutée
DCRTP	: dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDTM	: direction départementale des territoires et de la mer
DMTO	: droit de mutation à titre onéreux
DETR	: dotation d'équipement des territoires ruraux
DGFIP	: Direction Générale des Finances Publiques
DGF	: dotation globale de fonctionnement
DPV	: dotation politique de la Ville
DSID	: dotation de soutien à l'investissement des départements
DSIL	: dotation de soutien à l'investissement local
DSP	: délégation de service public
DRF	: dépenses réelles de fonctionnement
DUCSTP	: dotation unique de compensation de la taxe professionnelle
DUP	: déclaration d'utilité publique
EPCI	: établissement public de coopération intercommunale
IFER	: imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IPCHT	: indice des prix à la consommation des prix hors tabac
FCTVA	: fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDPTP	: Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FPIC	: fond de péréquation intercommunale et communale
FSRIF	: fonds de solidarité de la Région île de France
GFP	: groupement à fiscalité propre
HCFP	: Haut Conseil des Finances Publiques
MDE	: Maison des entreprises
OAT	: Obligations assimilables du Trésor
OFGL	: Observatoire des finances et de la gestion publique locales
PCAET	: Plan climat air énergie territoriale
Prév	: prévisionnel
PFF	: Pacte Fiscal et Financier
SPL	: société publique locale
RRF	: recettes réelles de fonctionnement
SDIS	: service départemental d'incendie de secours
SMTT	: syndicat mixte de traitement de tri
TASCOM	: taxe sur les surfaces commerciales
TEOM	: taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TF	: taxe sur le foncier bâti
TFNB	: taxe sur le foncier non bâti
TH	: taxe d'habitation
THRP/RS	: taxe d'habitation sur les résidences principales/ résidences secondaires
ZA	: zones d'activités

ANNEXE 1 - INDEMNITÉS ÉLUS

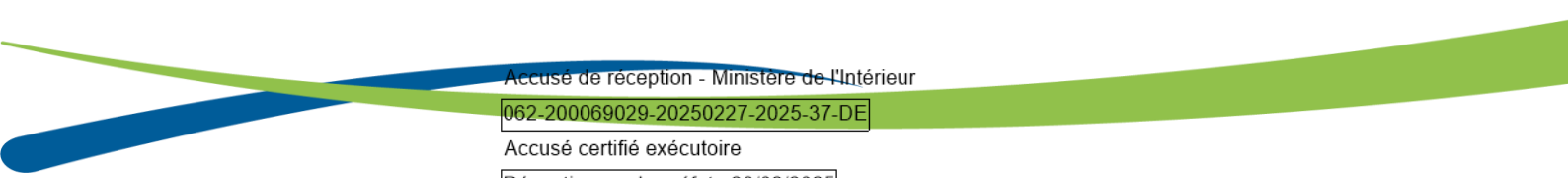
ANNEXE 1 - INDEMNITÉS ÉLUS

Conformément à l'article L5211-12-1 du CGCT qui stipule que chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Bilan 2024 des indemnités perçues par des conseillers communautaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

	Nombre d'élus concernés	Indemnité annuelle 2024	TOTAL
Président	1	32 962.20 €	32 962.20 €
Vice-Président	15	12 076.32 €	181 144.80 €
Conseiller communautaire	66	805.68 €	53 174.88 €
TOTAL	82		267 281.88 €



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20250227-2025-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
Publication : 28/02/2025